

District de la Glâne

Plan directeur régional

Rapport explicatif du volet opérationnel



Photo: © Upperview Productions

Fribourg, le 12 mai 2023

PDRGlane_rapport_avant-projet.docx













Mandant

Association Glâne Région (AGR)

Mandataire

Archam et Partenaires SA Route du Jura 43 1700 Fribourg info@archam.ch

Auteurs

ar, cc

Table des matières

1	Intro	Introduction5							
	1.1	Structure du PDR							
	1.2	Structure du volet opérationnel							
	1.3	Elabora	ation, législation et mise en œuvre du PDR	6					
2	Dém	Démonstration du respect des exigences cantonales							
	2.1	1 Thématiques obligatoires et facultatives							
	2.2	2 Urbanisation							
		2.2.1	Territoire d'urbanisation	7					
		2.2.2	Densification et requalification						
		2.2.3	Zones d'activités						
	2.3		<u> </u>						
		2.3.1	Coordination urbanisation et mobilité						
		2.3.2 2.3.3	Transports publics Transports individuels motorisés						
		2.3.4	Mobilité combinée						
		2.3.5	Mobilité douce – remarque préalable	21					
		2.3.6	Réseau cyclable						
		2.3.7	Cyclotourisme						
		2.3.8 2.3.9	Vélo tout terrain (VTT)						
		2.3.10	Chemins de randonnée pédestre						
	2.4	Environ	nnement						
		2.4.1	Protection de l'air et lutte contre le bruit	26					
		2.4.2	Gestion globale des eaux						
		2.4.3	Évacuation et épuration des eaux						
	0.5	2.4.4	Alimentation en eau potable						
	2.5	Tourisme							
	2.6	Gouver	mance	34					
3	Anal	yse de dı	urabilité	34					
	3.1	Critères de Davos							
	3.2	Processus d'analyse							
	3.3	Description des 8 critères							
	3.4	Evaluation de la durabilité de l'ensemble du PDR							
	3.5	Analyse	e de la pertinence des critères de la durabilité sur les projets phares	41					
		3.5.1	Définition de la notion de pertinence des critères de durabilité	41					
		3.5.2	Musée d'art contemporain à Middes						
		3.5.3 3.5.4	Pôle touristique du Gibloux						
		3.5.4 3.5.5	Pôle touristique de Rue						
		3.5.6	Triangle de transition Vauderens, Ursy, Rue						

	3.5.7	Requalification de la gare de Romont	47
	3.5.8	Une nouvelle identité en vieille ville de Romont	48
	3.5.9	Secteur d'activités stratégique et zones d'activités régionales de Romont	49
	3.5.10	Campus d'Arruffens	
	3.5.11	Zones d'activités cantonale et régionale à Villaz-Saint-Pierre	51
	3.5.12	Gare de Vuisternens-devant- Romont et son interface	53
4 Gloss	saire		54
Annexe 1	Etude	"Tourisme"	55
		sitions d'adaptations du territoire d'urbanisation	
		·	

1 Introduction

Avec la révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) et la révision du plan directeur cantonal (PDCant), certaines tâches d'aménagement du territoire sont désormais déléguées aux régions. Pour répondre à ces nouvelles exigences, l'association Glâne Région (AGR), anciennement association à buts multiples des communes de la Glâne (ABMG), a débuté les travaux d'élaboration de son plan directeur régional (PDR) en automne 2021. Le PDR est composé d'un volet stratégique, d'un volet opérationnel ainsi que de plusieurs annexes faisant office d'études de base. En vue de la consultation publique et de l'examen préalable des services cantonaux, le présent rapport explique le processus suivi par la Région, les priorités retenues et la conformité du projet du PDR, en particulier du volet opérationnel, aux exigences cantonales. Il complète le rapport explicatif du programme d'aménagement régional (PAR).

1.1 Structure du PDR

Le projet de PDR se compose des documents suivants :

Documents liants	Documents non liants		
1. Volet stratégique			
Programme d'aménagement régional (PAR)	Rapport explicatif du PAR		
	Rapport de consultation du PAR		
2. Volet opérationnel			
Mesures	Rapport explicatif 47OAT		
Carte de synthèse	Charte		
3. Annexes			
	1. Rapport "Tourisme"		
	 Propositions d'adaptations du territoire d'urbanisa- tion 		

1.2 Structure du volet opérationnel

Les mesures du PDR sont divisées en deux groupes distincts : les mesures thématiques et les mesures "projets phares". Dans les deux groupes, elles sont rédigées de manière à permettre à la Région et aux communes d'identifier directement les actions à entreprendre pour leur mise en œuvre sans recourir à des documents annexes (rapport explicatif, études de base, etc.).

Les mesures thématiques s'appliquent sur l'ensemble du territoire, portant sur les tâches de gouvernance, de mobilité ou certains thèmes obligatoires du PDR (adaptation du territoire d'urbanisation, gestion des zones d'activités, etc.). Elles sont réparties selon les cinq thématiques du PDR (urbanisation, zones d'activités, mobilité, tourisme et gouvernance), conformément à la structure adoptée dans le volet stratégique et construites de la manière suivante : chaque fiche de mesures correspond à une vision définie dans le PAR et est déclinée en sous-chapitres comportant les stratégies du PAR. Pour chaque stratégie, des principes sont définis et correspondent aux éléments à prendre en considération dans la mise en œuvre de toutes les

venants et les délais sont précisés.

mesures. Dans la section "Mise en œuvre", les mesures à réaliser sont décrites et le responsable, les inter-

Les mesures "projets phares" portent sur un secteur spécifique en Glâne qui nécessite une coordination particulière avec des tâches précises et localisées. Elles contiennent les rubriques suivantes :

- Introduction : description de la situation initiale et objectifs.
- Organes responsables et instances concernées : acteurs responsables ou impliqués dans la mise en œuvre
- Stratégies concernées et mesures liées : renvoi aux stratégies et mesures connexes.
- Mesures : description générale des mesures de mise en œuvre.
- Principes généraux : éléments à prendre en considération lors de la mise en œuvre.
- Liens avec la carte de synthèse : renvoi à la carte de synthèse.
- Mise en œuvre : liste des tâches de la mesure, avec identification des délais et des responsables
- Références : données de base.

Une charte a été rédigée dans l'intention de proposer un outil d'aide à la conception de projet pour les communes. Lors des différents ateliers participatifs, les acteurs ont relevé l'importance d'un cadre de vie de qualité. Cette volonté s'est traduite par cette charte proposée en annexe des fiches de mesures. Le document fixe notamment les objectifs à suivre pour les villages de la Glâne pour un cadre de vie de qualité. La charte permet d'atteindre les objectifs du PDR par la mise en œuvre volontaire des mesures qui sortent du cadre traditionnel de l'aménagement du territoire et du contenu minimal de la planification directive.

La carte de synthèse, établie au 1:25'000, fait ressortir la structure territoriale du district et localise les éléments liants du PDR.

1.3 Elaboration, législation et mise en œuvre du PDR

Les étapes d'élaboration du PAR sont décrites dans le rapport explicatif et le rapport de consultation du PAR.

Le volet opérationnel est construit sur la base d'une part, des orientations retenues dans le PAR et d'autre part, des séances de travail ayant accompagné l'élaboration du PDR : séances du comité de pilotage (CO-PIL), séances avec les communes et les groupes thématiques et entretiens avec chaque Commune (octobre 2022). Un grand nombre de mesures résultent, en particulier, directement des besoins concrets identifiés lors des rencontres avec les communes. Ces données de base sont complétées par une étude spécifique figurant en annexes du PDR, fournissant un diagnostic concernant le tourisme (cf. annexe 1).

Procédure de légalisation

Le PAR a déjà fait l'objet d'une première consultation auprès des acteurs de la région et services cantonaux, du 9 avril au 24 juin 2022. Il a été adapté pour tenir compte des remarques issues de la consultation (voir également le rapport explicatif et le rapport de consultation du PAR).

Conformément à loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions et à son règlement (LA-TeC et ReLATeC), l'Association Glâne Région a donné son accord pour mettre en consultation publique l'avant-projet de PDR auprès des autorités publiques et particuliers du 12 mai au 12 juin 2023. Dans le même temps, il a été transmis à la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (DIME) pour l'examen préalable d'une durée de 3 mois.

A la fin de la consultation/examen préalable, le PDR est adapté en fonction des prises de position et des préavis des services cantonaux et un rapport de consultation est produit. Une consultation restreinte sous la forme d'un droit d'être entendu permet aux communes de s'exprimer sur les adaptations du projet. Le PDR est ensuite adopté par l'AGR puis transmis à la DIME pour examen final et approbation par le Conseil d'Etat

Conformément à l'art. 32 de la LATeC, le PDR lie les autorités cantonales, les autorités communales et les régions voisines.

Mise en œuvre et suivi

La mise en œuvre du PDR est assurée par la Région, par l'intermédiaire d'organes de gouvernance spécialement créés, ainsi que des communes. Certaines tâches sont également attribuées au canton. La Région est responsable de suivre la mise en œuvre de l'ensemble des mesures et d'organiser les procédures de mises à jour du PDR, au moins une fois par législature. Ces procédures permettent d'intégrer les résultats des études complémentaires demandées dans les mesures, d'intégrer de nouvelles thématiques, d'effectuer un bilan de mise en œuvre et d'adapter en conséquence les stratégies et mesures. La Région doit effectuer un bilan général au minimum tous les 10 ans.

2 Démonstration du respect des exigences cantonales

Pour faciliter la vérification de la conformité du PDR, le présent chapitre reprend la structure du guide pour l'aménagement régional et documente la prise en compte de ses exigences point par point.

Les mesures du PDR sont interconnectées et exercent une influence sur un grand nombre de thématiques. Seules les mesures principalement concernées sont citées dans la rubrique « Mesure(s) concernée(s) » ciaprès.

2.1 Thématiques obligatoires et facultatives

En plus des thématiques obligatoires devant être traitées à l'échelle régionale (urbanisation, mobilité et environnement), l'AGR a choisi d'aborder plusieurs autres thématiques facultatives dans son projet de PDR, à savoir le tourisme, les infrastructures publiques ainsi que la durabilité.

Les autres thématiques telles que l'énergie, l'espace agricole, le patrimoine, la nature et le paysage sont parfois traitées de manière indirecte mais ne font pas l'objet de stratégies ou de mesures spécifiques. Le PDR étant un outil évolutif, certaines thématiques seront ou pourront être intégrées lors d'une prochaine mise à jour du PDR.

2.2 Urbanisation

2.2.1 Territoire d'urbanisation

Mesure(s) concernée(s)

Urbanisation

U1

Le paysage construit et naturel comme décor de la vie quotidienne

	U2	Des équipements répondant aux besoins des centres de localités et de chaque génération
Economie	E1	Des sites d'implantation offrant des avantages décisifs aux entreprises
Projet phare	P8	Secteur d'activités stratégique et zones d'activités régionales de Romont
	P10	Zones d'activités cantonale et régionale prioritaire à Villaz-Saint-Pierre

Traitement de la thématique

Conformément aux nouvelles exigences cantonales, la Région peut procéder à des propositions d'adaptations du territoire d'urbanisation (TU) défini dans le PDCant par l'intermédiaire du PDR. Pour ce faire, la Région a consulté les ommunes au moyen d'un questionnaire et grâce à des séances de travail afin d'affiner la délimitation du TU, pour qu'il corresponde au mieux aux besoins des communes et de la Région, dans le respect du cadre cantonal.

Plusieurs adaptations sont proposées en lien avec la révision en cours des planifications locales des communes. Les ajouts du TU dont la surface est importante sont liés à des projets d'importance régionale (équipements régionaux, zones d'activités régionales, etc.). Les ajouts sont compensés par des suppressions du TU. Les adaptations du TU sont prises en compte depuis 2017, après que le territoire d'urbanisation ait été fixé dans le PDCant.

Finalement, grâce aux efforts consentis par les communes, les propositions d'adaptations du territoire d'urbanisation ont permis de constituer un solde régional d'env. 1,3 ha, non utilisé et non cartographié, qui pourra être utilisé par la Région en fonction des besoins. La fiche de mesures U1 détaille la procédure de mise à jour du territoire d'urbanisation. La Région est responsable d'organiser cette procédure et de gérer l'attribution du solde régional du TU en fonction de la priorisation des projets.

Respect des exigences cantonales spécifiques

Rapport:

- Démontrer que les éventuels projets régionaux sont situés à l'intérieur du territoire d'urbanisation;
- En cas de modification du territoire d'urbanisation, justifier les besoins de la région et démontrer qu'elle respecte les critères de définition et de répartition du territoire d'urbanisation.

Tous les projets du PDR nécessitant une affectation à la zone à bâtir sont situés dans le TU.

Selon le guide pour l'aménagement régional, les propositions de modifications du TU doivent tenir compte des critères suivants :

Priorités 1 / 2 / 3 Priorité 4 Concerné par un périmètre de protection*? non non Situé à l'intérieur d'un novau d'urbanisation ou en est éloigné de moins de 300 m ? oui Totalement ou partiellement Situé à l'intérieur d'un non pas du tout à l'intérieur d'un niveau de desserte E ? niveau de desserte A-D? totalement oui A/B/C B/C Grandes extensions Petites extensions Comblement des Aucune extension brèches Concerne uniquement les petits Etendue de l'extension Plus de 5 ha Moins de 5 ha secteurs hors zone entourés de la zone à bâtir Représentation de Flèche (direction) ou Secteur (localisation) Secteur (localisation) secteur (localisation)

Figure 1 : extrait du guide pour l'aménagement régional, FR, 2021.

Les périmètres de protection comprennent : zones de dangers moyens/élevés, périmètres/zones de protection de la nature, zones de protection des eaux souterraines, zones de protection du paysage, forêt et eaux et zones de protection patrimoniales (ISOS nationaux avec objectif de sauvegarde A). A cela s'ajoute encore le critère de la continuité avec la zone à bâtir existante (conformément au thème T101 du PDCant).

La conformité des propositions d'adaptations du TU est détaillée dans l'annexe 2 avec le tableau récapitulatif et la carte avec les extensions localisées. Dans ces extensions, 3 ha sont prévues dans la priorité d'urbanisation 4. La stratégie régionale du TU reste attentive à cette priorité qui englobe la majorité des communes glânoises. Afin de démontrer que ces extensions en priorité 4 sont nécessaires, elles sont listées et justifiées ci-dessous. De plus, des propositions d'adaptation du TU ne respectent pas tous les critères cantonaux, mais sont maintenues dans le projet de PDR après pesée des intérêts. Ces extensions sont également justifiées ci-après (les numéros font référence à la carte et aux tableaux en annexe 2) : Adaptation n°2, Châtonnaye : extension du territoire d'urbanisation en priorité 4. La STEP qui se situe sur la parcelle concernée sera prochainement démantelée pour raison d'un regroupement avec Lucens. Actuellement, la parcelle est partagée avec la déchetterie intercommunale qui dessert plusieurs communes vaudoises et fribourgeoises. La déchetterie sera prochainement agrandie pour cause de techniques de collectes qui évoluent. L'emplacement de la STEP actuelle accueillera notamment une station de relevage d'eau usée.

- Adaptation n°3 Ecublens : extension du territoire d'urbanisation en priorité 4. Actuellement, cette parcelle est utilisée comme terrain de football non officiel et place de jeux. Une future mise en zone permettrait de réaménager le terrain en vraie place de jeux et mettre en conformité son utilisation avec son affectation.
- Adaptation n°4, Massonnens : extension du territoire d'urbanisation en qualité de desserte E¹. Celle-ci est inscrite comme extension de la zone à bâtir dans le PDCom. Elle permet de faire le lien entre l'extension déjà inscrite au PDCant et les chemins d'accès. En ce sens, elle s'apparente à une brèche.
- Adaptation n°5, Mézières : extension du territoire d'urbanisation en priorité 4. La suppression du TU sur les art. 110 et 293 RF (1,12 ha) permet de réaliser une rocade avec l'extension ajoutée sur l'art. 5 RF de 0,1 ha.
- Adaptation n°12, Rue : extension du territoire d'urbanisation en priorité 4. Les diverses suppressions sur le territoire communal permettent de compenser cet ajout. La Commune désire avoir la possibilité de mettre en zone car le terrain est particulièrement propice pour l'habitation.
- Adaptation n°13, Siviriez : extension du territoire d'urbanisation en priorité 4. L'extension permettra d'étudier une mise en zone d'intérêt général, afin de prévoir des bâtiments ayant un intérêt public. De nombreuses suppressions dans le TU ont été réalisées dans la commune afin de compenser cet ajout.
- Adaptation n°14, Siviriez : extension du territoire d'urbanisation en qualité de desserte E. Cette extension se trouve aux abords de la déchetterie communale. La mise en zone permettrait une meilleure circulation des véhicules sur le site. Considérant que les habitants se rendent à la déchetterie en véhicule individuel, et non pas en TP, une bonne qualité de desserte est dans ce cas moins essentielle. De plus, l'extension est d'un intérêt public.
- Adaptation n°18, Villaz : extension du territoire d'urbanisation en priorité 4. Cette extension de 0,1 ha est une rocade entre les suppressions sur les art. 353 et 323 RF (0,2 ha). Le terrain de la nouvelle extension est plus approprié pour une mise en zone, notamment dû à sa localisation et au fait qu'il permet d'avoir une continuité de la zone à bâtir entre le village de Villaz-Saint-Pierre et le village de Lussy.

Le bilan des ajouts et suppressions du TU est le suivant :

Total	+ 3,3 ha
Priorité 4	- 23,2 ha
Priorité 3	+ 10,4 ha
Priorité 2	+ 9,5

¹ Lorsqu'il est fait référence à la qualité de desserte en TP, il s'agit de l'état actuel ne prenant pas en compte l'amélioration du réseau prévue pour 2024. Ces données actualisées seront intégrées au PDR dès qu'elles seront disponibles.

Le bilan indique une surface de 3,3 ha, correspondant à une réduction du territoire d'urbanisation. Dans le bilan, 2 hectares sont réservés pour le développement des entreprises existantes dans les zones d'activités locales et les autres zones d'activités régionales. Il reste donc 1,3 ha que la Région pourra redistribuer pour les projets futurs en fonction de sa stratégie de développement.

Carte de synthèse :

 En cas de modification du territoire d'urbanisation, reporter le territoire d'urbanisation souhaité, en identifiant les adaptations de celui-ci par rapport au territoire d'urbanisation défini dans le plan directeur cantonal.

Les propositions d'adaptation du territoire d'urbanisation figurent sur la carte de synthèse, à savoir :

- Ajout : extensions du TU.
- Suppression : dézonages et/ou suppressions des extensions du TU.

L'état final du territoire d'urbanisation est représenté sur la carte de synthèse : certaines surfaces sont déjà approuvées dans le PAL, d'autres sont par contre envisagées ou au stade de l'examen préalable/final. La fiche de mesures U1 fixe un délai d'adaptation des PAL pour mettre en œuvre les modifications du TU proposées par le PDR.

2.2.2 Densification et requalification

Mesure(s) concernée(s)

Urbanisation

U1

Des équipements répondant aux besoins des centres et de chaque génération

Traitement de la thématique

La question de la densification et de la requalification a fait l'objet d'une analyse sur le territoire de la Glâne. Cette analyse s'est concentrée sur les secteurs en zone à bâtir qui ne sont pas encore bâtis, d'une surface supérieure à 6'000 m² et en desserte TP ABC. Elle n'a pas porté sur la densification fine du tissu bâti qui nécessite une intervention différenciée selon les conditions locales et une pesée des intérêts par la Commune.

Trois secteurs sont ressortis de cette analyse : à Romont, à Vauderens et à Middes. Toutefois, dans le cadre du PDR, aucune mesure spécifique à la densification de ces trois secteurs n'a été rédigée, car il y a déjà des projets concrets de nouvelles constructions sur les secteurs urbains et le potentiel réél de densification du dernier est faible. Compte tenu de ces résultats, la Région a décidé de ne pas mener une étude plus poussée spécifique sur la thématique.

La densification et la requalification ont été intégrées dans différents points de la charte (par exemple, favoriser une diversité du bâti inclusive, répondant aux besoins de toutes les catégories de la population). Les objectifs et prescriptions cantonaux sont développés à l'échelle régionale dans une approche qualitative et transversale.

De plus, cinq tronçons de mobilité douce ont été mis en évidence car ils permettent de raccorder des quartiers déjà construits à une bonne desserte TP. Ces quartiers sont à traiter en priorité pour la densification et l'application des éléments de la charte.

Respect des exigences cantonales spécifiques

Texte:

 En cas d'étude régionale du potentiel de densification et de requalification, indiquer les conséquences pour les communes.

Carte de synthèse :

 En cas d'étude régionale du potentiel de densification et de requalification sur des secteurs considérés comme stratégiques, représenter ceux-ci.

Rapport:

 En cas d'étude régionale du potentiel de densification et de requalification, en présenter les résultats et démontrer comment les différentes composantes du plan directeur régional ont pris en compte les résultats obtenus.

Les cinq quartiers à traiter en priorité sont représentés sur la carte de synthèse par des lettres. Des liaisons de MD ont été ajoutées depuis ces quartiers jusqu'au centre de la localité afin de pouvoir améliorer la desserte.

2.2.3 Zones d'activités

Mesure(s) concernée(s)

Economie	E1	Des sites d'implantation offrant des avantages décisifs aux entreprises
	E2	Des centres de localité actifs avec le maintien de l'économie locale
Projet phare	hare P8	Secteur d'activités stratégique et zones d'activités régionales de Ro-
		mont
	P10	Zones d'activités cantonale et régionale prioritaire à Villaz-Saint-Pierre

Traitement de la thématique

La gestion des zones d'activités est désormais une tâche de l'aménagement régional. Le Canton définit trois catégories de zones d'activités : le secteur stratégique, la zone cantonale et les autres zones. Dans la région de la Glâne, le secteur stratégique se situe à Romont et la zone cantonale à Villaz-Saint-Pierre. En complément de ces deux secteurs définis dans le PDCant, la Région distingue dans le PDR les zones d'activités d'importances régionale et locale ("autres zones") et répartit l'enveloppe de surfaces d'extension entre les types de zones d'activités.

Avec le PDCant, le Canton a défini les besoins en zones d'activités par district (état en 2017) à l'horizon 2035. Pour le district de la Glâne, il s'agit des valeurs suivantes :

[ha]	Besoins d'ici 2035	Surfaces disponibles	Potentiel de mise en zone
Secteur stratégique	10	3,82	6,18
Zone cantonale	1,9	1,63	0,27
Autres zones	12,39	15,36	-2,97
Total	24 29	20.82	3 47

Par la suite, les communes ont renseigné l'état de leurs zones d'activités sur la base de données cantonales SyZACT (ci-après SyZACT). Ces données, validées par le service de l'aménagement du territoire et des constructions (SeCA), ont permis de mettre à jour les besoins en zones d'activités de la Glâne :

[ha]	Besoins d'ici 2035	Surfaces disponibles	Potentiel de mise en zone
Secteur stratégique	10	4,1 (+ 0,28)	5,9 <i>(-0,28)</i>
Zone cantonale	1,9	0,2 (-1,43)	1,7 (+ 1,43)
Autres zones	11,7 <i>(-0.69)</i>	11 (-4,36)	0,7 (+ 3,67)
Total	23,63 (-0,66)	15,40 <i>(-</i> 5,42)	8,23 (+ 4,76)

Afin d'augmenter le potentiel d'extension, la Région a identifié avec l'aide des communes les zones d'activités inutilisées qui pourraient être dézonées ou changées d'affectation. Plusieurs secteurs ont été localisés, dont la plupart sont déjà en cours de dézonage ou en train de changer d'affectation dans le cadre de la procédure du PAL. Il s'agit des zones d'activités suivantes :

- Zone d'activités régionale "La Maladaire" à Romont : 2,86 ha.
- Zone d'activités régionale "Sous-gare" à Romont : 1,52 ha.
- Zone d'activités locale "Route de la Forêt" à Villaz-Saint-Pierre : 0,94 ha.
- Zone d'activités régionale "Champ de la Croix" à Rue : 1,35 ha.
- Zone d'activités locale "Moulin de Coppet" à Rue : 0,16 ha.
- Zone d'activités locale "Vuarmaens" à Ursy : 0,69 ha.

En additionnant ces différents dézonages / changements d'affectation, ce sont 7,52 ha qu'il est possible de récupérer pour le potentiel total de mise en zone pour la Glâne. Finalement, le potentiel d'extension considéré dans le PDR s'élève à **15,7 ha**, à répartir entre le secteur stratégique, la zone cantonale et les zones régionales prioritaires.

Compte tenu du petit potentiel de mise en zone pour les "autres zones", la Région a défini une stratégie dans le PAR qui fait un pas supplémentaire en séparant les zones d'activités régionales en deux catégories : les zones régionales prioritaires et les autres zones régionales. Les premières sont la zone régionale à Villaz-Saint-Pierre, à proximité de la zone cantonale, et la zone régionale à Romont, à proximité du secteur stratégique. Les zones régionales prioritaires obtiennent un potentiel d'extension. La stratégie consiste à créer des synergies et une émulation sur deux sites juxtaposant zones d'activités cantonales et régionales afin que la Glâne gagne en compétitivité, avec une capacité de répondre aux besoins des nouvelles entreprises à valeur ajoutée. En raison de l'importance qui leur est donnée, ces zones régionales prioritaires devront répondre à des exigences élevées de qualité, de disponibilité et de gestion.

Les autres zones régionales, quant à elles, pourront se développer dans la zone d'activités existante. Lors de la prochaine révision du PDR, elles seront réévaluées selon les besoins de la région et d'autres zones régionales prioritaires seront peut-être définies.

Par l'intermédiaire de l'AGR, le PDR met en place la structure de gouvernance en charge de la gestion stratégique des zones d'activités. Le modèle choisi attribue à la région les tâches nécessitant d'avoir une vision d'ensemble de l'état des zones d'activités, telles que la mise à jour de la base de données cantonales Sy-ZACT, la répartition et attribution des surfaces d'extension ou la mise en réseau des communes et acteurs économiques en fonction des demandes d'implantation et de déménagement des entreprises. Les communes ont la charge de l'aménagement et de la planification des zones.

Le PDR définit quatre niveaux de zones d'activités, auxquels est attribué le potentiel d'extension suivant :

- Secteur stratégique "La Maillarde" et "En Raboud" à Romont (régi par le PDCant) : + 3,6 ha
- Zone d'activités cantonale à Villaz-Saint-Pierre : + 4 ha
- Zones d'activités régionale prioritaires à Romont et Villaz-Saint-Pierre : + 7,09 ha

 Autres zones d'activités régionales : + 1 ha (extension d'entreprises existantes, par analogie aux zones d'activités locales)

Zones d'activités locales : + 1 ha (extension d'entreprises existantes, selon conditions du PDCant)

Adaptation de la délimitation du secteur stratégique

Le secteur stratégique est implanté sur le territoire communal de Romont mais son pilotage est de compétence cantonale. La coordination entre les instances communales et cantonales est dès lors déterminante afin de concilier les besoins de l'économie cantonale avec les réalités locales.

Dans ce cadre, la fiche de mesure P8 propose une adaptation des limites du secteur stratégique. Tout d'abord, le PDR suggère d'exclure un secteur d'extension, actuellement en secteur stratégique, et de le définir comme zone d'activités régionale prioritaire. Cette zone d'activités est un secteur central et stratégique pour la région en raison de son fort potentiel de synergies avec le secteur stratégique. Ensuite, le PDR propose d'intégrer dans le secteur stratégique l'art. 758 (partiel) RF qui est en main des collectivités publiques, afin de renforcer la partie du secteur à l'ouest de la voie ferrée. Ceci permet une plus grande flexibilité pour la reconversion du site prévue par étapes.

Respect des exigences cantonales spécifiques

Texte:

- Définir les éventuelles mesures de mobilité nécessaires, afin de respecter les critères de desserte pour les zones d'activités définies dans le plan directeur cantonal;
- Possibilité de définir un quota de zones d'activités dédié à un secteur stratégique ainsi qu'un quota dédié aux "autres zones d'activités";
- Lister les communes qui doivent, dans un délai de 2 ans, revoir l'affectation ou la taille de leurs réserves en zones d'activités légalisées.

Carte de synthèse :

- Reporter les zones d'activités cantonales, y compris les secteurs stratégiques ;
- Identifier les extensions du territoire d'urbanisation dédiées aux zones d'activités et les secteurs où les réserves de zones d'activités légalisées doivent être réduites au niveau local (dézonage ou changement d'affectation);
- En cas de création de zones d'activités régionales, les localiser.

Rapport:

- Prouver le besoin d'extension en zone d'activités au niveau régional sur la base des données du système de gestion régionale des zones d'activités;
- Démontrer, à l'aide d'un tableau répertoriant les surfaces de zones d'activités à supprimer (dézonage ou changement d'affectation) et celles à mettre en zone, que le dimensionnement des zones d'activités de la région est conforme au quota donné par le plan directeur cantonal;
- Démontrer la conformité des zones aux critères de desserte en transport individuel motorisé, en transports publics et en mobilité douce;
- En cas de création de zones d'activités régionales, démontrer qu'elles respectent les critères définis dans le plan directeur cantonal.

La sélection des zones d'activités régionale se base sur les critères du PDCant (thème T104) :

- Zones d'activités existantes avec minimum deux entreprises en activités.
- Possibilité de création de réseaux de mobilité douce attractifs.

Qualités de desserte en TP de niveau D et niveau β en transports individuels motorisés (TIM).

L'évaluation des zones selon ces critères fait ressortir 12 zones d'activités régionales qui sont les suivantes (cf. annexe 3) :

N°	Lieu-dit	Commune	Nbre en- treprises	Desserte TP	Desserte TIM
5	Gare	Ecublens (FR)	3	В	β
10	La Léchère	Ursy	9	С	α
15	En Jogne	Siviriez	5	D	α
18	Le Fremy	Vuisternens-devant-Romont	2	С	α
19	Le Tintébin	Vuisternens-devant-Romont	3	C, D	α
25	Route de Chavannes	Romont (FR)	3	C, D	α
26	Pré des Comptes	Romont (FR)	6	A, B	α
28	La Maladaire	Romont (FR)	37	C, D, E	α
29	Romont - Sous-gare	Romont (FR)	2	Α	α
36	Mauron	Châtonnaye	13	С	α
38	Villaz-St-Pierre - Laiterie	Villaz	2	С	α
39	Route de Prévonloup	Billens-Hennens	2	D	α

La répartition du potentiel d'extension se base sur la stratégie régionale définie dans le PAR et l'analyse Sy-ZACT (répartition du potentiel de mise en zone entre le secteur stratégique, la zone cantonale et les "autres zones").

Le potentiel d'extension du secteur stratégique n'est pas le plus important en surface, car aucun projet connu n'est en cours de réalisation. Pour le développement du secteur stratégique, la priorité est donnée :

- 1. l'exploitation du potentiel réservé à Nespresso ;
- 2. la reconversion du site TetraPak, piloté par le Canton.

Les surfaces actuellement hors zone à bâtir seront développées dans un second temps, lorsque les surfaces existantes seront valorisées.

Pour les zones d'activités régionales prioritaires, la Région doit déjà répondre à une forte demande, renforcée par une situation de pénurie dans certains districts voisins (Gruyère). Les surfaces prévues doivent non seulement répondre à cette demande, mais aussi permettre la relocalisation d'entreprises de la région.

Finalement, les autres zones d'activités régionales et les zones locales pourront s'étendre uniquement si la demande émane d'une entreprise existante, ceci afin de maintenir un tissu économique locale dynamique. Pour répondre à ces besoins d'extension de petite envergure, une surface de 1 ha de TU en priorité d'urbanisation 4, non cartographiée, leur est réservée.

La répartition des surfaces d'extension et la procédure pour étendre les zones d'activités sont fixées dans les mesures. La carte de synthèse localise les différents types de zones d'activités et les secteurs dans lesquels les zones cantonale et régionales peuvent s'étendre selon les surfaces attribuées. La coordination avec le territoire d'urbanisation est assurée.

La mise à jour annuelle de SyZACT, sous la responsabilité de la Région, permet d'actualiser le potentiel de mise en zone et de revoir au besoin la répartition des extensions en fonction de la typologie des zones et

secteurs d'activités. Aucune commune ne doit revoir l'affectation ou la taille de leurs réserves en zones d'activités légalisées.

Afin de garantir un bon développement des zones d'activités régionales prioritaires, des conditions-cadres doivent être définies permettant ainsi de répondre à des exigences de qualité élevées. Elles garantissent ainsi un développement qualitatif de ces zones et une utilisation optimale des réserves. Elles doivent également préciser la mise en œuvre des mesures de mobilité nécessaires pour pallier le manque d'accessibilité en TP, MD ou TIM pour chacune des deux zones régionales prioritaires. Les fiches de mesures P8 et P10 précisent les actions à entreprendre. Les liaisons MD figurent sur la carte de synthèse.

2.3 Mobilité

Le thème de la mobilité a été traité de manière détaillée dans le rapport explicatif accompagnant le PAR. Ce document a notamment mis en évidence les enjeux principaux ainsi qu'une vision globale déclinée en plusieurs stratégies thématiques, en faisant le lien avec le processus de travail adopté. Le présent chapitre reprend ces stratégies thématiques en concrétisant leur mise en œuvre à travers la définition de plusieurs mesures.

2.3.1 Coordination urbanisation et mobilité

Mesure(s) concernée(s)

M1	Une offre en transports publics (rail et bus) forte et attractive
M2	Des interfaces de transport attractives
M3	Moins de dépendance et de nuisances des transports individuels motorisés
M4	Un renforcement de l'utilisation des mobilités douces au quotidien
U1	Le paysage construit et naturel comme décor de la vie quotidienne
U2	Des équipements répondant aux besoins des centres de localités et de chaque génération
P5	Triangle de transition Ursy, Vauderens, Rue
P6	Requalification de la gare de Romont
P8	Secteur d'activités stratégique et zones d'activités régionales de Romont
P9	Campus d'Arrufens
P10	Zones d'activités cantonale et régionale à Villaz-Saint-Pierre
P11	Gare de Vuisternens-devant-Romont et son interface
	M2 M3 M4 U1 U2 P5 P6 P8

Traitement de la thématique

La mobilité étant un thème transversal du PDR, chaque mesure thématique et pratiquement chaque projet phare touche aussi à la mobilité. La coordination entre urbanisation et mobilité ressort particulièrement dans le traitement des éléments suivants :

 L'amélioration de l'offre en transports publics (rail et bus) et de l'accessibilité piétonne et cyclable exerce une influence sur de nombreuses mesures d'urbanisation. Le critère de la bonne desserte multimodale

est omniprésent dans le choix de localisation des projets phares du PDR (zones d'activités régionales, pôles touristiques régionaux, etc.).

- Les fiches thématiques portant sur l'urbanisation et la charte donnent des recommandations en lien avec la densification des centres et le développement des zones d'activités et d'urbanisation bien desservis en TP (qualité de desserte de niveaux ABC) et avec une liaison MD suffisante.
- Le développement des interfaces multimodales est coordonné avec le développement des pôles d'intérêt régional et l'urbanisation en général.
- Le développement du Campus d'Arrufens à Romont est coordonné au renforcement du réseau TP et
 MD ainsi qu'avec la requalification de l'interface multimodale de la gare de Romont.
- L'amélioration de l'accessibilité aux zones d'activités cantonale et régionale prioritaire à Villaz-Saint-Pierre et aux secteur stratégique et zone régionale prioritaire à Romont est prévue dans ces projets phares.
- Un nouvel arrêt de bus et une meilleure desserte en transport public le week-end ainsi que la sécurisation des itinéraires cyclables sont prévus pour le projet de musée d'art contemporain à Middes.

Respect des exigences cantonales spécifiques

Texte:

En cas d'existence d'un arrêt de transports publics avec qualité de desserte C desservant le territoire de plusieurs communes, possibilité d'identifier, en regard de la stratégie d'urbanisation régionale, les liaisons directes de mobilité douce existantes ou à créer en direction de l'arrêt de transports publics avec qualité de desserte C afin de permettre la densification du milieu bâti dans les communes concernées.

Carte de détail :

 Représenter les liaisons intercommunales existantes ou à créer vers les arrêts de transports publics avec qualité de desserte C et leur potentiel d'amélioration.

Rapport:

- Démontrer la coordination entre urbanisation et mobilité;
- Justifier les choix de sites d'implantation d'infrastructures publiques et de zones d'activités en fonction des dessertes en transports :
- Identifier l'impact sur les réseaux de mobilité des développements souhaités (capacité de réseau, maillage du réseau de mobilité douce, besoins en mobilité combinée, etc.) et décrire les mesures et les adaptations éventuellement nécessaires.

Pour toute densification importante ou déploiement d'une zone d'activités, la question de l'accessibilité au site a été étudiée : accessibilité en TP suffisante, bonne accessibilité routière, aménagements pour les modes doux existants ou à compléter.

En particulier, l'analyse de densification s'est concentrée sur les secteurs à potentiel bénéficiant d'une desserte en TP de niveaux ABC. Bien que cette analyse ne donne pas de résultat concluant sur de futurs quartiers à densifier, le PDR met notamment en évidence les pôles d'intérêt régional, une zone d'activités régionale prioritaire et un équipement d'importance régionale bénéficiant d'une qualité de desserte TP de niveau C. Pour plusieurs projets phares et zones de développement du PDR, l'amélioration du réseau en TP est proposée. La zone d'activités cantonale et régionale prioritaire à Villaz-Saint-Pierre, ainsi que l'école cantonale professionnelle qui s'y implantera, devront être mieux desservies par bus, notamment par une nouvelle ligne connectée à Payerne. Le triangle de transition au niveau des trois centralités de Vauderens, Ursy et

Rue sera mieux desservi par le RER à Vauderens et par une nouvelle ligne de bus entre Ecublens-Rue-Ursy-Vauderens.

Le PDR identifie plusieurs liaisons de MD desservant des zones d'activités régionales, des pôles d'intérêt régional, des interfaces multimodales ou des centres de villages. Le réseau cyclable régional connecte ces points entre eux, tout en s'appuyant sur le réseau cyclable cantonal. Le PDR n'identifie que ponctuellement des liaisons MD précises à améliorer. Ces liaisons sont cependant thématisées dans les mesures et devront être précisées à l'échelle locale. La fiche de mesures M4 ainsi que certains projets phares proposent des idées et solutions pour appuyer les communes et la Région dans la mise en œuvre.

2.3.2 Transports publics

Mesure(s) concernée(s)

Mobilité	M1	Une offre en transports publics (rail et bus) forte et attractive	
	M2	Des interfaces de transport attractives	
Projet phare	P5	Triangle de transition Ursy, Vauderens, Rue	
	P6	Requalification de la gare de Romont	
	P8	Secteur d'activités stratégique et zones d'activités régionales de Romont	
	P9	Campus d'Arrufens	
	P10	Zones d'activités cantonale et régionale à Villaz-Saint-Pierre	
	P11	Gare de Vuisternens-devant-Romont et son interface	

Traitement de la thématique

Le thème des transports publics (TP) occupe une place centrale dans le PDR car les attentes des acteurs et de la population à ce sujet sont élevées. Ceci peut paraître paradoxal, sachant que la Région n'a pas de pouvoir dans la planification des transports publics. Cependant, elle peut faire des propositions d'amélioration d'offre dans le cadre de son PDR.

Deux fiches de mesures sont directement dédiées aux transports publics et de nombreux projets phares contiennent des mesures d'amélioration de l'offre TP. Les mesures proposées dans les fiches ne sont ni exhaustives, ni figées. Elles traduisent notamment les souhaits prononcés par les communes, ainsi que les pistes d'améliorations identifiées par les experts. Elles expriment également la forte volonté de la Région d'obtenir une meilleure desserte en TP dans certains secteurs du district.

La thématique a été traitée à travers deux axes stratégiques : "Renforcer l'ossature ferroviaire" et "Développer le réseau bus". Les améliorations proposées se divisent en deux étapes : horizon 2025 et horizon 2040/45. Elles traitent à la fois des connexions internes à la Glâne et les connexions vers l'extérieur, en proposant une modification du tracé et/ou des horaires. Les besoins ont été identifiés notamment lors de l'Atelier du futur (26.11.2021), par la consultation des experts lors des groupes thématiques et techniques et grâce aux retours de la consultation du PAR. Des discussions préalables menées avec le Service de la mobilité (SMo) du Canton de Fribourg, avec les CFF et les TPF ont permis de consolider les propositions. Les mesures évoquées ont été analysées pour s'assurer qu'elles permettent de répondre à un besoin avéré. Des études approfondies devront toutefois être réalisées pour définir les coûts et analyser leur rentabilité économique.

Respect des exigences cantonales spécifiques

Carte de synthèse :

 Reprendre, à titre indicatif, les planifications fédérale et cantonale (tracés ferroviaires et arrêts de transports publics).

Rapport:

Identifier les éventuels besoins d'amélioration des transports publics.

À l'horizon 2025, l'offre ferroviaire doit être améliorée en direction de Lausanne depuis Romont. Les liaisons entre le Sud de la Glâne et l'agglomération lausannoise sont aujourd'hui principalement réalisées en voiture en raison de la mauvaise qualité de desserte offerte (cadence, amplitude) et des temps de parcours peu compétitifs. Les mesures du PDR proposent d'augmenter la cadence journalière du RER en gare de Vauderens à 30'. L'offre de bus, notamment les lignes régionales structurantes depuis et vers Romont, sera réorganisée autour de l'ossature ferroviaire afin de garantir des rabattements attractifs. Les itinéraires et cadences, ainsi que l'amplitude horaire des bus, sont à adapter de manière à garantir des correspondances avec tous les RER aux 30' dans les quatre gares de la Glâne (Romont, Villaz-Saint-Pierre, Écublens et Vauderens). Pour renforcer la desserte TP du Sud de la Glâne, une nouvelle ligne de bus en U entre Ecublens-Rue-Ursy-Vauderens-Chapelle-Oron doit être envisagée. Une connexion de bus est créée entre Villaz-St-Pierre/Romont et Payerne en déviant si nécessaire l'itinéraire de la ligne de bus régionale entre Romont-Villaz-Saint-Pierre-Avry vers la Broye.

À l'horizon 2040/45, la gare de Vuisternens-devant-Romont doit être réouverte et le rabattement des lignes de bus sur cette gare doit être amélioré. Sachant que la réouverture demande des investissements importants et probablement la création d'un nouveau produit entre Bulle et Romont, cette mesure ne peut se réaliser au plus tôt qu'avec la prochaine étape d'aménagement du PRODES (EA 2040/45). Même si cet horizon lointain dépasse légèrement celui du PDR, cette mesure représente néanmoins une vision stratégique pour la région qui nécessite dès aujourd'hui un travail préparatoire.

2.3.3 Transports individuels motorisés

Mesure(s) concernée(s)

Mobilité	М3	Moins de dépendance et de nuisances des transports individuels motorisés
Projet phare	P5	Triangle de transition Ursy, Vauderens, Rue
	P6	Requalification de la gare de Romont
	P8	Secteur d'activités stratégique et zones d'activités régionales de Romont
	P9	Campus d'Arrufens
	P10	Zones d'activités cantonale et régionale à Villaz-Saint-Pierre
	P11	Gare de Vuisternens-devant-Romont et son interface

Traitement de la thématique

Certaines problématiques liées aux transports individuels motorisés (TIM) ont été identifiées lors des rencontres avec les communes et lors de l'analyse territoriale. Les discussions autour du TIM ont toutefois pris

peu de place lors des ateliers, comparé aux TP ou à la MD. Elles concernent principalement les questions des vitesses et de cohabitation avec les piétons et les vélos, et l'aménagement des centres de localités.

Respect des exigences cantonales spécifiques

Texte:

- Identifier les éventuelles adaptations des routes intercommunales structurantes au niveau de la région;
- Possibilité de définir des principes de gestion du stationnement.

Carte de synthèse :

- Reprendre, à titre indicatif, le réseau routier cantonal, ainsi que les projets de développement routier connus au moment de l'établissement du plan;
- Identifier les éventuelles adaptations des routes intercommunales structurantes au niveau de la région.

Rapport:

Justifier les décisions prises par la Région.

Si les habitants de la Glâne sont fortement attachés à l'utilisation de la voiture, quasiment aucun problème spécifique portant sur les conditions de circulation (congestion) ou la capacité du réseau n'a été évoqué lors des ateliers ou des rencontres avec les communes². Les planifications et discussions autour de la route de contournement de Romont sont en cours, et l'impact du trafic dans le centre de Romont a été thématisé dans le cadre de la fiche de mesures P8. Les charges de trafic à Romont, et en général sur le réseau cantonal, sont plutôt importantes compte tenue de la taille de la région. Ce fait s'explique par une part modale TIM très importante. Sur les réseaux communaux, les charges sont en général relativement faibles. Les vitesses pratiquées sur les deux réseaux sont souvent élevées et des conflits avec les cyclistes ont été identifiés hors localité sur certains itinéraires du réseau cyclable utilitaire et de loisirs.

Dans les centres des localités, la valorisation des espaces publics passe par leur réaménagement avec la réduction des vitesses et la réalisation d'aménagements favorisant une ambiance apaisée et une cohabitation des usagers. La question du stationnement est sensible pour la commune de Romont, partagée entre valorisation du patrimoine et de l'espace public et le maintien d'une accessibilité multimodale aux commerces et services locaux.

Les mesures prévues dans le PDR en matière de TIM portent avant tout sur les mesures d'accompagnement nécessaires pour limiter le TIM et ses effets négatifs, comme par exemple :

- Développement des alternatives à la voiture ;
- Travail de sensibilisation pour amorcer un changement des habitudes de déplacement ;
- Mesures permettant d'éviter et d'optimiser les déplacements motorisés (télétravail, covoiturage, électrification des véhicules);
- Mise en place de plans de mobilité et réflexion sur les besoins en stationnement.

Le réseau routier structurant cantonal est représenté sur la carte de synthèse.

² Exception : Vuisternens-devant-Romont, carrefour Rte de Bulle – Clos-Dessus : carrefour surchargé aux heures de pointe).

2.3.4 Mobilité combinée

Mesure(s) concernée(s)

Mobilité M1 Une offre en transports publics (rail et bus) forte et attractive

M2 Des interfaces de transport attractives

Projet phare P6 Requalification de la gare de Romont

P11 Gare de Vuisternens-devant-Romont et son interface

Traitement de la thématique

La mobilité combinée a été traitée en s'appuyant sur la planification sectorielle du canton sur les parcs-relais. Si celle-ci prévoit un certain nombre de places de stationnement voiture et vélo, une bonne accessibilité multimodale au pôle doit également être garantie.

Respect des exigences cantonales spécifiques

Texte:

 Mettre en évidence les éventuels compléments identifiés (parc-relais, stationnement aux arrêts de bus et besoin en covoiturage) et les éventuels principes de dimensionnement et de gestion relatifs à ces types de stationnements.

Carte de synthèse :

- Reprendre, à titre indicatif, la planification cantonale des parcs-relais et, si concerné, la planification des agglomérations des parkings d'échange;
- Mettre en évidence les éventuels compléments identifiés (parc-relais, stationnement aux arrêts de bus et besoin en covoiturage).

Rapport:

 Evaluer quantitativement les besoins pour les voitures et les vélos et le type d'équipements recommandés pour le stationnement des vélos.

Les besoins identifiés par le Canton pour les parc-relais ont été repris dans le PDR. À Vuisternens-devant-Romont, le PDR propose la création d'une interface multimodale supplémentaire. Au vu de l'utilisation actuelle des places P+R (très faible), les besoins estimés sont tout à fait adaptés et constituent un minimum à prévoir. Ces parkings relais devront être aménagés de façon à être attrayante et confortable pour les usagers (stationnement vélo et zones d'attente couvertes, indications sur les parcours à pied) et ainsi encourager leur utilisation. Le développement des services de proximité autour de ces interfaces doit également renforcer leur attractivité. Enfin, la nécessité d'accès piétonniers et cyclables de qualité depuis les centres de village ou à l'intérieur-même de l'interface a également été identifiée dans les mesures.

2.3.5 Mobilité douce – remarque préalable

La promotion de la MD est un objectif transversal du PDR, traité au travers de plusieurs dimensions (desserte des projets phares, renforcement de la mobilité combinée par le biais des interfaces multimodales, développement d'un réseau d'itinéraires de qualité pour les déplacements quotidiens et de loisirs, etc.).

La carte de synthèse indique différents réseaux dont il faut préciser que :

On n'exclut pas que certains tracés soient un peu ajustés à l'avenir, si les études d'aménagement à mener identifient un itinéraire alternatif proche et présentant une qualité intrinsèque supérieure limitant le besoin d'intervention. La densité du maillage est par contre à considérer comme fixe.

 Les boucles piétonnes complétant le réseau d'itinéraires de randonnées pédestres sont représentées à titre d'exemple.

Les mesures qui y sont représentées, identifiées avant tout lors des entretiens avec les communes, ne sont pas exhaustives. La mise en œuvre progressive du réseau devra permettre d'étudier si des aménagements sont nécessaires pour assurer la sécurité et le confort des usagers.

Les liaisons reliant le district de la Glâne aux régions voisines sont composées des itinéraires du plan sectoriel vélo, des itinéraires officiels balisés de SuisseMobile et quelques autres sentiers pédestres figurant également sur la plateforme SuisseMobile et le Géoportail cantonal.

2.3.6 Réseau cyclable

Mesure(s) concernée(s)

Mobilité	M4	Un renforcement de l'utilisation des mobilités douces au quotidien
Projet phare	P1	Musée d'art contemporain à Middes
	P5	Triangle de transition Ursy, Vauderens, Rue
	P6	Requalification de la gare de Romont
	P8	Secteur d'activités stratégique et zones d'activités régionales de Romont
	P9	Campus d'Arrufens
	P10	Zones d'activités cantonale et régionale à Villaz-Saint-Pierre
	P11	Gare de Vuisternens-devant-Romont et son interface

Traitement de la thématique

Le réseau cyclable du territoire a été développé à partir d'une analyse territoriale cartographique, complétée par les vues locales offertes par Google Street View. Il a ensuite été complété et validé par les communes lors des entretiens et ateliers avec celles-ci.

Respect des exigences cantonales spécifiques

Texte:

- Identifier, au besoin, des compléments au réseau cantonal permettant une meilleure coordination entre les réseaux cyclables communaux;
- Indiquer les lieux nécessitant du stationnement pour les vélos en lien avec les déplacements intercommunaux.

Carte de synthèse :

- Planifier et représenter le réseau cyclable régional sur la base du réseau cyclable cantonal et des éventuels réseaux locaux existants;
- Reprendre, à titre indicatif, le réseau cantonal et les réseaux locaux éventuels.

Carte de détail :

 Possibilité d'indiquer les lieux nécessitant du stationnement pour les vélos en lien avec les déplacements intercommunaux.

Rapport:

Présenter l'évaluation des mesures nécessaire aux développements du réseau cyclable ;

Présenter l'évaluation sommaire des besoins en stationnement.

La planification cantonale est intégralement reprise dans le PDR. Plusieurs tronçons du réseau cyclable cantonal sont considérés comme "suffisants" et aucun aménagement cyclable n'y est prévu dans le plan sectoriel vélo du Canton, alors que les vitesses autorisées, le tracé rectiligne ou au contraire sinueux de la route, la topographie du territoire et la superposition avec des itinéraires de loisirs les rendent dangereux pour la pratique du vélo³.

Le réseau cyclable régional identifié en complément du réseau cantonal a pour vocation de relier les communes, desservir les points d'intérêt régional et de rabattre les localités vers les interfaces de transport et vers le réseau cyclable cantonal. Il a été construit dans la mesure du possible à l'écart des routes les plus fréquentées, mais certains tronçons présentent un caractère routier (vitesse autorisée à 80 km/h, chaussée séparée par une ligne de direction) et il s'agira d'étudier la nécessité de les aménager. La superposition, à certains endroits, des réseaux utilitaires et de loisirs doit susciter une attention particulière par rapport au besoin d'intervention.

L'existence d'installations de stationnement de qualité aux points d'intérêt régional n'a été vérifiée que de manière ponctuelle, lors des entretiens avec les communes. Globalement, l'offre en stationnement – quand elle existe – semble présenter un niveau de qualité très faible. Une analyse plus exhaustive devra être menée pour déterminer précisément les mesures d'amélioration à prendre. Les lieux concernés sont, en général, les bâtiments publics et points présentant un intérêt régional, en particulier les interfaces de transport, les centres de formation et écoles regroupant plusieurs communes, les installations sportives, les musées et lieux de culture, les curiosités naturelles. Des stationnements seront prévus pour toute nouvelle infrastructure (quartier, zone d'activités).

2.3.7 Cyclotourisme

Mesure(s) concernée(s)

Mobilité	T1	Une région d'étape culturelle et carrefour des mobilités douces
Projet phare	P3	Pôle touristique et religieux d'intérêt régional de Siviriez
	P4	Pôle touristique d'intérêt régional de Rue
	P5	Triangle de transition Ursy Vauderens Rue

Traitement de la thématique

Les ateliers et entretiens avec les communes ont mis en évidence un certain nombre d'itinéraires complétant les réseaux de loisirs balisés SuisseMobile. Ces itinéraires ont été passés en revue avec la corporation forestière pour définir les responsabilités en matière d'entretien.

Respect des exigences cantonales spécifiques

Carte de synthèse :

- Possibilité de reprendre, à titre indicatif, les itinéraires existants, projetés ou à améliorer de la planification cantonale;
- Possibilité d'indiquer les éventuels itinéraires régionaux de cyclotourisme à créer, à améliorer ou à supprimer.

Rapport:

³ Exemple: Montet-Rue; Ursy-Rue; Ursy-Siviriez; Romont-Billens; Vuisternens-devant-Romont – Le Poyet

Décrire les éventuels itinéraires identifiés par les régions.

La carte de synthèse reprend les itinéraires cyclotouristiques "La Suisse à vélo" et montre les itinéraires complémentaires identifiés par les communes. Leur praticabilité et besoin d'aménagement devront être vérifiés. Les principes évoqués dans la mesure T13 guideront les communes dans cette tâche.

2.3.8 Vélo tout terrain (VTT)

Traitement de la thématique

Le VTT ne fait pas l'objet d'une stratégie ou mesure spécifique.

Respect des exigences cantonales spécifiques

Texte:

- Possibilité d'identifier des améliorations et des compléments du réseau ;
- Dans le cas d'une planification d'implantation d'équipements pour vélo tout terrain (trail centers, bike parks), indiquer les principes y relatifs.

Carte de synthèse :

- Représenter les éventuelles propositions de nouveaux itinéraires et/ou infrastructures de vélo tout terrain;
- Possibilité de reprendre, à titre indicatif, l'itinéraire et/ou les infrastructures vélo tout terrain existants :
- Représenter les éventuelles améliorations et les compléments du réseau.

Rapport:

Justifier la pertinence des éventuels nouveaux itinéraires de vélo tout terrain.

12 parcours existants sont proposés sur le site de l'Office du tourisme de Romont et sa région, couvrant le territoire glânois de manière inégale et n'étant pas recensés sur la plate-forme SuisseMobile. Aucun complément ou amélioration du réseau de VTT n'a été identifié par les communes.

2.3.9 Chemins pour piétons

Mesure(s) concernée(s)

Mobilité	M4	Un renforcement de l'utilisation des mobilités douces au quotidien
Projet phare	P1	Musée d'art contemportain à Middes
	P2	Pôle touristique d'intérêt régional du Gibloux
	P3	Pôle touristique et religieux d'intérêt régional de Siviriez
	P4	Pôle touristique d'intérêt régional de Rue
	P8	Secteur d'activités stratégique et zones d'activités régionales de Romont
	P9	Campus d'Arruffens
	P10	Zones d'activités cantonale et régionale à Villaz-Saint-Pierre

Traitement de la thématique

Les entretiens avec les communes et l'analyse territoriale ont permis d'identifier quelques chemins sur lesquels des conflits entre piétons et véhicules étaient récurrents, mais les infrastructures piétonnes existantes n'ont pas fait l'objet d'un vrai recensement (trottoirs, bandes piétonnes, etc.). Pour bien distinguer les

échelles de planification communale et régionale, le périmètre d'action du PDR s'est concentré sur les cheminements piétonniers reliant les points d'intérêt régionaux et l'arrêt de transport public le plus proche. Des recommandations pour la sécurisation de ces tronçons ont été formulées et transcrites dans les fiches de mesures listées ci-dessus.

Les liaisons intercommunales revêtent avant tout une fonction d'itinéraires de loisirs et sont traitées dans le chapitre "Chemins de randonnée pédestre".

Respect des exigences cantonales spécifiques

Texte:

 Identifier les liaisons intercommunales manquantes ou inadaptées, sur la base du réseau routier cantonal et intercommunal ainsi que les mesures nécessaires en termes de type d'aménagement.

Carte de synthèse :

Représenter les liaisons intercommunales manquantes ou inadaptées.

Rapport:

Justifier les décisions prises par la Région.

Les propositions formulées dans les mesures découlent de la volonté d'assurer des liaisons directes, sûres et confortables, depuis/vers les arrêts de transports publics ainsi que depuis/vers les points d'intérêt régional. L'enjeu est bien sûr de sécuriser les déplacements des usagers les plus faibles, mais aussi d'offrir des possibilités de mobilité combinée en vue de couvrir des distances plus longues.

Des études spécifiques et localisées devront être menées pour définir plus en détail la nature des aménagements à prévoir.

2.3.10 Chemins de randonnée pédestre

Mesure(s) concernée(s)

Mobilité T1 Une région d'étape culturelle et carrefour des mobilités douces

P3 Pôle touristique et religieux d'intérêt régional de Siviriez

P5 Triangle de transition Ursy, Vauderens, Rue

Traitement de la thématique

Les ateliers et entretiens avec les communes ont débouché sur un nombre important de propositions pour compléter le réseau de randonnée pédestre, et pour créer un réseau d'itinéraires en boucle permettant de densifier le maillage d'itinéraires et de valoriser les points d'intérêt régional.

Respect des exigences cantonales spécifiques

Texte:

Possibilité de proposer des adaptations du réseau des chemins de randonnée pédestre.

Carte de synthèse :

 Représenter les éventuelles propositions d'adaptation du réseau des chemins de randonnée pédestre et leur raccordement au réseau existant.

Rapport:

Justifier les décisions prises par la Région.

La carte de synthèse représente le réseau de chemins de randonnée pédestre cantonal et le réseau régional élaboré dans le cadre de ce PDR. Des tronçons à sécuriser ont été identifiés et mis en évidence sur la carte de synthèse. Une mesure est spécifiquement rédigée afin d'améliorer la sécurité sur ce réseau (cf. fiche de mesure M4).

Les itinéraires en boucles sont représentés à titre indicatif sur la carte thématique non contraignante de la fiche de mesure M4. L'adéquation de ces propositions avec les principes émis dans la fiche de mesure ad hoc devra être vérifiée au cours d'analyses circonstanciées, de manière à assurer le confort et la sécurité requis pour des itinéraires de loisirs, et avant de rendre publiques ces nouveaux itinéraires.

2.4 Environnement

2.4.1 Protection de l'air et lutte contre le bruit

Mesure(s) concernée(s)

Toutes les mesures du PDR sont concernées.

Traitement de la thématique

L'évaluation des thématiques de la protection de l'air et de la lutte contre le bruit a été prise en compte dans les processus de planification. Elle a permis d'optimiser les choix pour l'emplacement des zones d'activités et des différents équipements nécessaire pour maintenir une bonne qualité de vie.

Pour les sites existants, l'amélioration des réseaux de mobilité existants permettra de minimiser les nuisances en termes de bruit et de qualité de l'air. Pour les nouveaux secteurs, une gestion coordonnée de l'urbanisation et de la mobilité encouragera l'utilisation d'autres moyens de transports que la voiture individuelle pour limiter les impacts sur l'environnement.

Par conséquent, l'emplacement des nouveaux quartiers et secteurs d'activités ont été évalués en se basant sur le plan de mesures pour la protection de l'air 2019, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020. De cette manière, le développement des zones a été orienté dans les secteurs disposants de bonnes dessertes ou structurés de manière à modifier les habitudes de mobilité vers des pratiques plus durables (par exemple, le développement du réseau cyclable utilitaire entre les villages et les points d'intérêt régional).

Respect des exigences cantonales spécifiques

Rapport:

- Justifier, sous l'angle de la protection de l'air et de la lutte contre le bruit, les choix faits en termes de coordination entre urbanisation et transports;
- Possibilité de justifier la coordination avec le plan de mesures 2019 pour la protection de l'air.

Le choix des différents sites a tenu compte de l'amélioration de la protection de l'air et de la limitation de l'exposition des personnes aux nuisances dues au trafic, ainsi qu'aux activités industrielles et artisanales.

En ce qui concerne plus particulièrement la qualité de l'air, l'analyse a été faite en se référant aux fiches du plan de mesures pour la protection de l'air 2019, relatives au trafic.

T1 : Hiérarchisation du réseau routier, gestion et modération du trafic

L'ensemble des mesures liées à la mobilité du PDR vise à amener les gens à se déplacer autrement. Il ne s'agit pas uniquement d'ajouter de nouvelles lignes de TP mais aussi d'aménager des interfaces de transports publics, de sensibiliser la population à l'utilisation des MD, d'inciter les entreprises à faire des plans de mobilité, etc. Le développement du réseau cyclable et la sensibilisation mis en place dans le cadre du PDR serviront à diminuer l'utilisation des transports individuels motorisés. Le but de ces actions sera de limiter les immissions au bord des routes et de diminuer les nuisances dans les centres de localités en proposant à la population d'autres moyens que les

TIM, largement prédominants actuellement. Comme il n'est pas prévu de construire de nouvelles routes, les mesures de réorganisation et de modération du trafic individuel motorisé (par exemple zone 30) s'imposeront pour mettre en œuvre la hiérarchisation du réseau routier. En ce qui concerne le pôle touristique cantonal et les pôles d'intérêt régional, l'ensemble des sites de la région sera relié par un réseau de mobilité douce et bénéficiera d'une offre de transports publics adaptée.

T2 : Grands générateurs de trafic

Les centres commerciaux, touristiques, de loisirs ou les entreprises, pouvant induire plus de 2'000 trajets par jour de trafic motorisé, sont à classer dans les grands générateurs de trafic. A ce stade, il n'est pas encore possible d'évaluer le trafic généré par les principaux projets du PDR. Il s'agira dans tous les cas de maîtriser leurs impacts. En l'occurrence, pour la majorité des déplacements vers ces grands pôles, des mesures de transports alternatives pourront être proposées, grâce à la proximité des gares et aux offres de transports collectifs attractives qui pourront être mises en place pour les pendulaires ou les excursionnistes.

En ce qui concerne la zone d'activités cantonale de Villaz-Saint-Pierre, une analyse sur le bruit avait été réalisée dans le cadre du projet MULTICO et démontrait que le développement de la zone n'induisait pas une augmentation significative des nuisances sonores liées au trafic.

Concernant la protection contre le bruit, le critère CE4 a été utilisé pour l'évaluation. Il permet d'analyser la "réduction des atteintes à l'environnement et l'utilisation des ressources" selon les directives du 16 février 2015 pour l'examen et le cofinancement des projets d'agglomération de 3ème génération éditées par l'Office fédéral du développement territorial (ARE) :

- Densification: une première analyse succincte a été réalisée pour estimer l'impact des nouvelles mises en zone sur les immissions sonores afin d'orienter le choix de leurs implantations. Finalement, les secteurs bien desservis par les transports publics ont été définis comme prioritaires en termes d'urbanisation. En effet, l'amélioration de l'offre en TP et en équipements pour la MD contribue à la réduction des nuisances sonores. Des mesures de réduction du trafic seront prises dans les zones à forte fréquentation ou de détente en aménagement des zones 30 ou des guidages du trafic pour réduire le bruit. Si dans certains cas particuliers, ces mesures ne devaient pas suffire, des mesures de protection contre le bruit seront prises au stade de la planification locale.
- Concentration : les activités pouvant générer du bruit auront la possibilité de s'implanter à l'écart des villages (par exemple zones d'activités à Romont).

2.4.2 Gestion globale des eaux

Traitement de la thématique

En matière de gestion globale des eaux, les objectifs principaux sont de protéger de manière durable les milieux aquatiques et leurs abords directs ; d'utiliser les eaux de manière rationnelle et de garantir un équilibre entre les ressources disponibles et leurs utilisations.

Il s'agira de s'assurer que la région pourra répondre aux besoins croissants de la population et des industries en ce qui concerne la consommation d'eau et les infrastructures pour le traitement des eaux usées.

Pour cela, il est nécessaire de coordonner les différences actions à l'échelle du bassin versant afin de mettre en œuvre une gestion des eaux globale et intégrée. Pour atteindre cet objectif, le canton a établi les études de bases et les études sectorielles nécessaires, notamment la planification cantonale de la gestion des eaux et le plan sectoriel de la gestion des eaux (PSGE).

Respect des exigences cantonales spécifiques

Rapport:

- Informer sur l'état des travaux des différents plans directeurs de bassin versant que comprend la région ;
- Justifier la coordination entre le développement urbain souhaité et la planification de l'évacuation et épuration des eaux.

Le volet de la gestion globale des eaux est essentiellement abordé pour les domaines "épuration des eaux" et "alimentation en eau potable" qui sont détaillés dans les paragraphes suivants. Les thèmes relatifs à l'aménagement des cours d'eau qui comportent la protection contre les crues et la revitalisation des cours d'eau ne sont à ce stade pas traités par le PDR. Pour des raisons de calendrier, la mise à disposition fin 2022 des données cantonales de la nouvelle délimitation de l'espace réservé aux eaux ne permet pas d'intégrer la thématique de manière adéquate dans le présent projet. La Commission d'aménagement et infrastructures de l'AGR est chargée traiter cette thématique dans le cadre d'une prochaine mise à jour du PDR.

A relever également que la protection des eaux superficielles, ainsi que les ouvrages de la force hydraulique et les prélèvements d'eau pour l'irrigation, n'ont pas été retenus comme des thèmes prioritaires à aborder à l'échelon régional.

La région étudiée comprend les bassins versants suivants, avec leurs cours d'eau principaux :

- Moyenne Broye inférieure et supérieure (partiellement) : L'Arbogne.
- Glâne-Neirigue : La Glâne, La Neirigue.
- La Haute-Broye (partiellement) : La Broye

La région est concernée principalement par le bassin versant Glâne-Neirigue. Dans ce bassin versant, la qualité des eaux de surface est globalement moyenne, mais la qualité des eaux souterraines est bonne.

Les principales priorités pour l'aménagement des cours d'eau sont la protection contre les crues, la mise en œuvre de l'espace réservé aux eaux, ainsi que la revitalisation de la Glâne sur un long linéaire s'étendant de Siviriez à Villaz-Saint-Pierre.

Pour les eaux superficielles, les enjeux principaux sont de diminuer les intrants agricoles (phosphore et pesticides). Des ouvrages hydrauliques majeurs sont également à assainir, ainsi que les prélèvements d'eau pour l'irrigation. Par ailleurs, le bassin versant comporte des bâtiments agricoles isolés dont les systèmes d'évacuation des eaux devront être mis en conformité. En effet, dans le bassin versant Glâne-Neirigue, une vingtaine de fosses de stockage d'engrais de ferme est dénombrée. Ces exploitations agricoles se situent dans ou à proximité des zones de protection des eaux souterraines qui devront être mises en conformité.

Captages stratégiques Captages importants Ouvrages hydroélectriques Planification des revitalisations (2019) Projet en cours Priorité à 20 ans Coordination avec l'assainissement de la force hydraulique STEP - Capacité biologique (équiv. - habitant)... 27'500 - 85'000 4'375 - 13'000 13'000 - 27'500 > 85'000 ... avec déficit Élevé STEP selon planif. 2040 Moyen Bas STEP extracantonale Périmètre d'épuration intercantonale... Lucens

Figure 2 : Etat des eaux dans le Bassin versant Glâne-Neirigue, état 2018, PSGE.

2.4.3 Évacuation et épuration des eaux

Traitement de la thématique

L'objectif principal est que les infrastructures répondent bien aux besoins actuels et futurs en veillant au renouvellement et à l'agrandissement des installations d'évacuation et d'épuration des eaux. Une coordination à l'échelle des associations d'épuration des eaux est indispensable afin d'assurer un regroupement des installations dans le but d'atteindre une efficience de fonctionnement et de gestion. Il s'agit principalement de tâches cantonales et communales.

Les nouvelles infrastructures prévues vont générer des besoins supplémentaires qu'il conviendra de planifier afin de disposer des ressources suffisantes pour les mettre en œuvre.

Rapport:

 Justifier la coordination entre le développement urbain souhaité et la planification de l'évacuation et épuration des eaux

Dans le bassin versant de la Glâne-Neirigue, la qualité des eaux de surface est globalement moyenne ; sur une partie des affluents de la Glâne, la charge en phosphores et en pesticides est importante.

Au niveau de la STEP de Romont, les dysfonctionnements nécessiteront de la relier à terme sur la STEP d'Autigny. Cette dernière, qui arrive à saturation depuis le raccordement de la STEP de Corpataux, devra être agrandie et traitera les micropolluants.

Par conséquent, la planification de l'assainissement devra être actualisée dès que les besoins de l'ensemble des zones d'activités de la région auront été déterminés en tenant compte de la capacité actuelle et futures des STEP, auxquelles les zones concernées seront raccordées. Sur la base des connaissances actuelles, il n'est pas prévu pour l'instant d'action prioritaire sur cette thématique.

2.4.4 Alimentation en eau potable

Mesure(s) concernée(s)

Gouvernance G1 Mettre en place la structure de mise en œuvre du PDR

Traitement de la thématique

Les objectifs sont d'assurer en tout temps l'approvisionnement en eaux potables en quantité et qualité suffisantes, d'optimiser les infrastructures d'eaux potables, d'identifier les ressources importantes pour l'approvisionnement, d'assurer leur protection et de permettre la lutte contre les incendies.

L'agrandissement des zones d'activités, notamment, vont accroître la demande en eau potable pour la consommation, mais aussi éventuellement pour les processus de fabrication, de refroidissement et de défense incendie.

A l'échelle des bassins versants, une planification rationnelle a déjà été mise en place et des interconnexions avec les régions voisines sont déjà bien organisées. Cette planification est conforme au PSGE. En effet, celui-ci établit une classification des ressources en eaux souterraines utilisées pour l'alimentation en eau potable afin de prioriser leur protection et leur gestion durable.

Respect des exigences cantonales spécifiques

Rapport:

 Justifier la coordination entre le développement urbain souhaité et l'alimentation en eau potable (plans d'infrastructures d'eau potable).

Le rôle de coordination est assuré par une planification sectorielle cantonale. L'établissement du plan sectoriel des infrastructures d'eau potable (PSIEau) est en cours. Il sera intégré au plan directeur cantonal lors d'une prochaine modification de celui-ci. Dans l'attente de cette vue d'ensemble, la Région a vérifié que, à son échelle, le développement de l'urbanisation prévu dans le PDR est coordonné avec les infrastructures envisagées dans les communes. Les plans d'infrastructures d'eau potable sont pour cela une source d'information, mais partielle et hétérogène. Ils garantissent l'adduction d'eau pour le développement prévu dans le plan directeur communal.

Les captages d'eaux souterraines sont ainsi classés en 3 catégories : stratégiques, importants et locaux. Actuellement, 55 % de l'alimentation en eau potable du canton est assurée par dix captages d'eaux souterraines stratégiques. Aucun d'entre eux ne se trouve sur le territoire de la région de la Glâne. D'après la carte ci-dessous, la région est alimentée principalement par les captages fondamentaux de l'est du canton (Grandvillard, Val-de-Charmey).

Captage de traitement d'eau du lac Captages stratégiques Transferts d'eau majeurs [m³/j] 200 - 500 500 - 2'000 2'000 - 4'000 4'000 - 8'000 8'000 - 12'000 Interconnexion à améliorer Sans réseau Commune/association 100% approvisionnée par des tiers Commune/association partiellement approvisionnée par des tiers Commune 100% autonome Assiociation 100% autonome Chefs-lieux Châtel-Saint-Denis ☐ BV de gestion Figure 11: Situation actuelle de l'approvisionnement en eau dans le canton de Fribourg, avec indication des captages stratégiques et des principaux transferts d'eau (2019)

Figure 3 : Extrait de la carte des bassins versants de gestion des eaux du canton de Fribourg, état 2018, PSGE.

La région comporte cependant des captages d'importance régionale de bonne qualité, mais qui ne peuvent suffire à eux seuls aux besoins de la population de la Glâne. Les principales ressources en eaux disponibles sont les suivantes : La Foule (Siviriez), Les Méttraux (Prez-vers-Siviriez), Le Gottau (Prez-vers-Siviriez), Au Mausson (Grangettes), Vallon de l'Arbogne (Torny) et Les Cotes (Villarimboud).

Les besoins en eaux de la région ont été évalués dans le cadre de l'établissement du PSIEau qui se base sur les plans directeurs communaux des infrastructures d'eau potable (PIEP). Ce plan sectoriel des infrastructures d'eau potable établit l'inventaire des installations et les propositions permettant de coordonner, de rationaliser et de compléter les infrastructures existantes afin de garantir la qualité et la quantité de l'eau distribuée, à court terme et à long terme, ainsi qu'en période de crise. Ce plan sera mis en consultation auprès des communes et des associations en mai 2023.

D'après les informations transmises par le Service de l'environnement (SEn) en janvier 2023, les ressources actuelles sur le territoire de la Glâne et les interconnexions avec les autres régions, permettent de couvrir entièrement les besoins actuels. A ce jour, d'après les estimations actuelles du PSIEau, il n'est pas nécessaire d'augmenter la capacité des captages locaux. Par ailleurs, il n'est pas prévu de faire de nouvelles campagnes de recherches d'eau locales sur le territoire de la Glâne, les ressources extérieures à la région étant suffisantes.

Concernant le développement des zones d'activités à Villaz-Saint-Pierre, la Commune avait confirmé, dans le cadre du projet MULTICO, qu'elle dispose de ressources suffisantes pour assurer la consommation de la population et jouit également d'opportunités pour compléter cet approvisionnement.

A Romont, le développement des zones d'activités régionales et du secteur stratégique demande des ressources en eau potable supérieures. Le gestionnaire de réseau EauSud SA confirme que les besoins en eau potable de Romont pourront être couverts par diverses mesures prises ces prochaines années qui sont les suivantes :

- réhabilitation des captages dans le Gibloux par forages verticaux ;
- augmentation de la concession du captage de Grandvillard de 12'000 à 16'000 litres/minute;
- renouvellement de l'adduction transportant l'eau potable depuis Charmey et renouvellement du captage. Le débit pourrait augmenter de 8'000 à 25'000 litres/minute.

Les ressources en eau potables sont donc suffisantes pour permettre le développement de ces deux secteurs et ne nécessitent donc pas d'actions prioritaires.

2.5 Tourisme

Mesure(s) concernée(s)

Tourisme	T1	Une région d'étape culturelle et carrefour des mobilités douces
Tourisme	T2	Une offre de loisirs élargie auprès des touristes et des habitants
Projet phare	P1	Musée d'art contemporain à Middes
Projet phare	P2	Pôle touristique d'intérêt régional du Gibloux
Projet phare	P3	Pôle touristique et religieux d'intérêt régional à Siviriez
Projet phare	P4	Pôle touristique d'intérêt régional à Rue
Projet phare	P7	Requalification de la vieille ville de Romont

Traitement de la thématique

Le thème du tourisme a fait l'objet d'une étude spécifique figurant en annexe du PDR (cf. annexe 1).

Le thème T108 "Pôles touristiques" du PDCant définit Romont comme pôle touristique cantonal. Le PDR précise le réseau touristique régional en considérant également plusieurs pôles d'intérêt régional définis dans le PDR. Ces pôles d'intérêt régional sont les suivants :

- Pôle touristique du Gibloux (cf. fiche de mesure P2) : ce pôle a une grande importance pour la région car il attire d'ores et déjà de nombreux visiteurs. De plus, il se trouve à cheval entre trois districts, nécessitant une meilleure coordination concernant les activités proposées, la mobilité douce et l'accès en transports individuels ou publics.
- Pôle touristique et religieux de Siviriez (cf. fiche de mesure P3): la commune est importante d'un point de vue ecclésiastique, car elle accueille la Maison de Marguerite Bays, canonisée sainte catholique, dans le village de La Pierra. De nombreux pèlerins viennent visiter la maison et continuent leur visite en passant par l'église de Siviriez et les chapelles alentours. Pour la Glâne, ce pôle est un atout majeur par sa spécificité pour la venue de visiteurs.
- Pôle touristique de Rue (cf. fiche de mesure P4) : la Commune a initié, en 2022, une étude en collaboration avec l'office du tourisme, pour mieux connaître le potentiel touristique et pour y développer différents projets, tels que les circuits secrets ou la mise en valeur du château. Ce pôle touristique est fortement amené à évoluer ces prochaines années et il est essentiel qu'il soit inscrit dans le PDR afin de renforcer les synergies au niveau régional et entre les différents pôles.

D'un point de vue touristique, le futur musée d'art contemporain à Middes est également un élément important dans la stratégie touristique de la Glâne (cf. fiche de mesure P1). Ce musée permettra de développer un pôle touristique d'intérêt régional lié à l'art et pourra ainsi devenir une étape importante pour les visiteurs.

Respect des exigences cantonales spécifiques

Pôles touristiques

Texte:

Indiquer les principes relatifs aux pôles touristiques régionaux.

Carte de synthèse :

- Localiser les pôles touristiques régionaux ;
- Reporter à titre indicatif le ou les pôles touristiques cantonaux ;
- Localiser les projets touristiques envisagés.

Rapport:

- Décrire la stratégie touristique régionale et la manière dont elle est prise en compte dans les mesures du plan directeur régional;
- Justifier les projets touristiques envisagés sur la base de la stratégie régionale ;
- Justifier les décisions prises par la Région.

La stratégique régionale touristique se base sur les pôles définis précédemment afin de constituer une destination attractive sur l'ensemble du territoire de la Glâne. Les différentes fiches de mesures liées définissent la manière dont la région met en valeur ses atouts et les exploite (patrimoine naturel et culturel, itinéraires nationaux, événementiel). La commission "Tourisme et patrimoine" de l'AGR est chargée de renforcer la gouvernance à l'échelle régionale, sur la base de la loi cantonale sur le tourisme, pour piloter cette stratégie.

Les pôles touristiques d'intérêt régional sont reliés entre eux et avec les itinéraires nationaux par un réseau de mobilité douce attractif. La Région souhaite mettre l'accent sur les accès, particulièrement en mobilité douce, et développer un réseau touristique pour l'ensemble du district, le but étant que les visiteurs puissent facilement se déplacer d'un pôle à un autre et rester plus d'une journée en Glâne.

Implantation d'équipements de tourisme et de loisirs, activités équestres et golfs

Texte:

Indiquer les principes issus d'une planification des itinéraires et/ou des centres équestres.

Carte de synthèse :

- Localiser les équipements touristiques et de loisirs d'importance cantonale et régionale existants ou à supprimer et ceux d'importance régionale projetés;
- Indiquer les tronçons d'itinéraires équestres et les centres existants, à créer, à supprimer.

Rapport:

 Justifier les décisions prises par la Région, notamment les localisations et les critères appliqués pour le choix des sites.

L'implantation des équipements touristiques est privilégiée dans le pôle touristique cantonal et dans les pôles touristiques régionaux définis dans le PDR. En matière d'équipements touristiques de grande envergure, les dispositions du PDCant s'appliquent (thèmes T108 et T110). Pour les équipements touristiques de plus petite envergure (infrastructures pour améliorer l'accueil des visiteurs par exemple), les communes

délimitent des périmètres de valorisation des infrastructures touristiques dans leur planification locale, sur la

La planification des itinéraires et centres équestres n'est pas traitée dans le PDR.

base des recommandations de la commission "Tourisme et patrimoine".

2.6 Gouvernance

Durant l'élaboration du PDR, la Région s'est réorganisée en profondeur. L'Association Glâne Région (AGR) a été constituée et pris le relais de l'Association à buts multiples de la Glâne le 1^{er} janvier 2023. L'organisation de la nouvelle association a été pensée en cohérence avec le contenu du PDR. Ainsi, une Commission Aménagement et infrastructures est chargée de la planification régionale dans la durée. Elle sera notamment responsable de la mise en œuvre du PDR et des tâches identifiées par le PDCant, par exemple de la stratégie régionale des zones d'activités (SyZACT).

Le pouvoir décisionnel est confié à l'Assemblée, où l'ensemble des communes est représenté, et le pouvoir exécutif au Comité, qui veillera notamment à la communication.

La participation a été assurée durant l'élaboration du PDR d'une part par le Groupe technique (communes), d'autre part par les Groupes thématiques rassemblant les acteurs régionaux, des experts (par exemple les sociétés de transports publics CFF, TPF et Car postal), les associations et la société civile. Ces groupes seront pérennisés pour la mise en œuvre du PDR, assurant ainsi une continuité d'action.

Diverses mesures de sensibilisation et d'information sont prévues dans les mesures du PDR.

Un appui aux communes est également prévu pour les mesures les plus techniques.

3 Analyse de durabilité

3.1 Critères de Davos

L'analyse de la durabilité a été réalisée en se basant sur le "Système de Davos de qualité pour la culture du bâti" qui a été élaboré par l'Office fédéral de la Culture (OFC). Cette méthode découle de la Déclaration de Davos adoptée par les ministres européens de la culture en janvier 2018. Depuis 2020, tous les offices fédéraux doivent également l'appliquer.

Il s'agit d'un instrument qui permet d'évaluer la qualité selon huit critères : Gouvernance, Fonctionnalité, Environnement, Economie, Contexte, Esprit du lieu et Beauté. En général appliquée pour des projets de constructions, cette méthode a été adaptée pour répondre aux enjeux spécifiques d'un PDR. Elle propose une approche multidimensionnelle et holistique qui va au-delà des trois critères : Environnement-Economie-Société, usuellement retenus pour évaluer la durabilité.

Ainsi, sur les recommandations de la Haute école de gestion Arc (Neuchâtel), ce système d'évaluation a été retenu préférentiellement à l'outil Boussole 21, utilisé jusqu'à présent pour l'analyse de la durabilité dans certains projets d'aménagements du territoire.

A notre connaissance, il s'agit du premier PDR à être évalué de manière globale et intégrée à l'aide des critères de Davos. Cette approche expérimentale s'est révélée être particulièrement bien adaptée à

l'analyse d'un PDR. Elle a apporté une orientation novatrice et pertinente aux mesures et projets retenus.

3.2 Processus d'analyse

L'analyse de la durabilité, selon la méthodologie de Davos a été mise en œuvre à différents niveaux dans le cadre de cette étude :

- En premier lieu, l'analyse de la durabilité a accompagné le processus d'élaboration du PDR. Toutes les mesures proposées ont été discutées sous l'angle des critères de Davos au cours de séances de travail avec l'ensemble des membres de l'équipe. Au fur et à mesure des échanges, des adaptations ont été apportées, notamment au niveau des tracés des réseaux de mobilité douce. Dans leurs versions finales, les documents présentés tiennent compte des résultats de ces démarches. Le chapitre ci-après présente l'analyse globale de la durabilité du PDR. En complément, l'évaluation de la pertinence des critères de Davos a été faite pour chacun des projets phares (cf. chapitre 3.5). De plus, la charte qui accompagne le PDR a été rédigée en se basant sur les 8 critères de Davos.
- Lors de la rencontre avec les groupes thématiques et le groupe technique, l'ensemble du processus d'analyse de la durabilité a été présenté aux participants. En se basant sur des exemples concrets décrivant les tenants et aboutissants d'une telle méthode, le principe de la mise en œuvre des critères de Davos au niveau régional a été approuvé par les participants. Ainsi, ces critères pourront accompagner la mise en œuvre du PDR au quotidien. La charte, qui accompagne le PDR, pourra également servir de fil conducteur pour améliorer la qualité des projets.

3.3 Description des 8 critères

Le catalogue de critères définis ci-après a été spécifiquement établi pour évaluer les projets de planification régionaux. Il se présente sous la forme de principes généraux, rédigés sous la forme de questions qu'il convient de se poser pour juger de la qualité des projets. De manière générale, une évaluation selon le système de Davos doit être menée de façon interdisciplinaire et participative.

1- GOUVERNANCE

Principes:

- Processus axé sur la qualité et la spécificité des mesures
- Direction assurée par des acteurs compétents travaillant en équipe
- > Engagement du public
- Gouvernance participative transparente et inclusive en matière de prise des décisions et de gestion

Questions:

- La notion de culture du bâti est-elle familière à toutes les parties prenantes et celles-ci sont-elles préoccupées par la qualité de la mesure ?
- Est-ce que des lignes directrices ont-été posées en matière de culture et de qualité de la mesure (dispositions légales, standard, normes et stratégies officielles, incitations financières ou procédurales)?

Existe-t-il un large débat public sur la qualité du lieu ou de la mesure, par exemple à travers des concours de design, des revues, etc. ?

- Le processus de prise de décision concernant la mesure est-il participatif, accessible à toutes les personnes concernées et transparent à toutes les étapes ?
- Tous les acteurs professionnels et les parties prenantes impliquées ont-ils l'expérience, les connaissances, les aptitudes et l'expertise requis pour leurs tâches ?
- Les professionnels travaillent-ils en équipes transdisciplinaires ?

2- FONCTIONNALITE

Principes:

- Prise en compte des besoins en matière de santé, de confort, de sécurité et d'accessibilité
- Durabilité des constructions
- Sauvegarde du patrimoine bâti

Questions:

- La mesure répond-elle actuellement aux besoins ?
- La mesure est-elle fonctionnelle sur la durée, adaptable aux changements de conditions, de besoins et d'emplois, tout en préservant un éventuel patrimoine bâti?
- La mesure est-elle saine et sûre pour les usagers en termes de conception, matériaux, lumière, air, bruit, etc. ?
- Le lieu est-il facilement accessible à chacun et chacune ?
- La mesure engendre-t-elle un niveau de trafic faible (s'il s'agit d'un lieu est-il possible d'y circuler à pied et à vélo)?

3- ENVIRONNEMENT

Principes:

- Soutenir la durabilité
- Conserver la biodiversité
- > Freiner le réchauffement climatique
- Préserver, promouvoir et développer les ressources naturelles (faire un usage responsable du sol et des territoires habités, encourager la mobilité durable, rechercher l'efficacité énergétique, recourir à des matériaux de construction durables qui tiennent compte du cycle de vie complet, etc.)

Questions:

- La mesure permet-elle un usage responsable du sol par exemple en termes d'espaces libres, d'espaces verts, de densité et de taux d'occupation adéquats ?
- La mesure promeut-elle la biodiversité (diversité génétique, des espèces et des écosystèmes) ?
- La mesure est-elle entretenue et développée de façon durable (préservation et intégration du patrimoine bâti comprises)?
- La mesure recourt-elle à des méthodes de construction simples et donc durables ?
- La mesure recourt-elle à des équipements de longue durée et à des besoins d'entretien appropriés ?
- La mesure met-elle en œuvre les cinq R : Refuser, Réduire, Réparer, Réutiliser, Recycler?

La mesure génère-t-elle des polluants (bruit, lumière, produits, etc.) nocifs pour l'environnement et la santé humaine ?

- La suffisance, des analyses réfléchies et complètes et des instruments scientifiques (évaluations de l'impact environnemental, etc.) influencent-ils la prise de décision en matière d'efficacité énergétique, d'empreinte carbone (énergie intrinsèque, etc.) afin de minimiser l'impact sur l'environnement ?
- La mesure favorise-t-elle la mobilité durable ?

4- ECONOMIE

Principes:

- Accorder la priorité aux valeurs culturelles
- Privilégier les investissements à long terme plutôt que les gains économiques à court terme
- Préserver et développer les ressources par des usages à long terme
- > Encourager des constructions et des fonctionnements économes
- > Recourir à des matériaux de construction locaux de haute qualité et de longue durée

Questions:

- La mesure rehausse-t-elle son attrait à long terme comme espace de vie, de travail, de loisirs et/ou de tourisme en étant proche de diverses ressources, commodités et/ou services publics ?
- Les matériaux et méthodes de construction ont-ils un cycle de vie long, réduisant par-là les coûts d'entretien, et la valeur de cette mesure est-elle pour cette raison stable ou croissante ?
- La mesure est-elle viable économiquement dans une perspective à long terme ?
- A-t-il été fait bon usage des ressources publiques et privées dans une perspective à long terme plutôt qu'à court terme, compte tenu des coûts du cycle de vie complet ?
- L'économie de la conception, de la construction et du fonctionnement favorise-t-elle l'abordabilité du lieu ?
- Les modèles de propriété et/ou d'investissement de la mesure contribuent-ils à créer des quartiers dynamiques et à usage mixte ?

5- DIVERSITE

Principes:

- > Refléter et promouvoir les sociétés inclusives
- > Favoriser les usages mixtes, facilitant les interactions et le partage des responsabilités
- Promouvoir la cohésion sociale et spatiale
- > Former une culture variée de la planification

Questions:

- La mesure garantit-elle les droits humains que sont l'égalité, la liberté, la sécurité et les moyens d'existence?
- La mesure contribue-t-elle à susciter des usages dynamiques et diversifiés (logement, travail, loisirs, etc.) qui soient en rapport avec ses caractéristiques ?
- La mesure promeut-elle et fournit-elle divers espaces publics et privés attrayants et confortables pour relier les personnes entre elles ?

La mesure favorise-t-elle le mélange des usagers (genre, âge, capacités, origine, etc.) et de diverses communautés par rapport à ses fonctions ?

- La mesure permet-elle le partage des responsabilités en matière d'espaces privés, mais surtout publics (processus participatifs, associations de voisins, etc.) ?
- La mesure empêche-t-elle la ségrégation, la gentrification et la ghettoïsation de groupes spécifiques dans certaines zones ?

6- CONTEXTE

Principes:

- > Assurer la cohérence spatiale
- Veiller à ce que les mesures soient en concordance avec les particularités et les caractéristiques locales

Questions:

- Le contexte de la mesure a-t-il été étudié et analysé en détail avant de programmer l'intervention ?
- Le lieu dialogue-t-il avec le paysage ouvert, le grain, la couleur et les matériaux urbains avoisinants ?
- Le patrimoine bâti et les spécificités régionales (unité du patrimoine bâti, création ancienne et contemporaine, qualités du paysage, etc.) sont-ils reconnus, préservés, adoptés et intégrés dans toutes les interventions?
- La création contemporaine dialogue-t-elle respectueusement avec les particularités du contexte du lieu ; préserve-t-elle et rehausse-t-elle la qualité du lieu ?
- Le contexte du lieu présente-t-il des espaces verts d'accès facile ; ces espaces verts préservent-ils et rehaussent-ils la qualité du lieu ?

7- ESPRIT DU LIEU

Principes:

- > Promouvoir des mesures favorisant l'attachement aux lieux
- Favoriser la réaction affective des personnes aux mesures prises
- Contribuer à satisfaire aux besoins sociaux, psychologiques et culturels en renforçant l'identité et le caractère distinct des mesures / des lieux

Questions:

- La mesure se distingue-t-elle par son caractère local, ses particularités, son authenticité et son identité, qui favorisent l'attachement des personnes à son égard ?
- La mesure suscite-t-elle l'identification, l'attachement à son égard, contribuant ainsi à créer un sentiment d'appartenance ?
- La mesure présente-t-elle des qualités de la nature et du paysage qui renforcent l'attachement à leurs égards ?
- Les valeurs locales et régionales et l'histoire des communautés et des individus sont-elles respectées par les matériaux, la conception, la construction et la gestion du lieu ; sont-elles transmises aux futures générations ?
- L'usage du lieu est-il compatible avec sa capacité de charge en préservant ou améliorant la qualité de l'espace ainsi que l'intégrité de la vie humaine qui s'y déroule ?

La mesure contribue-t-elle à la cohésion sociale et spatiale en créant ou en améliorant les occasions d'interaction sociale ?

La mesure renforcent-elle la fierté civique et une vision partagée des identités ?

8- BEAUTE

Principes:

- Promouvoir la qualité de vie
- Mettre l'accent sur la nécessité d'une appréhension esthétique positive
- > Garantir une relation satisfaisante entre les objets, les lieux et les personnes

Questions:

- Le lieu a-t-il un impact esthétique, spatial et affectif sur le spectateur ?
- La mesure met-elle la population à l'aise ?
- Les personnes perçoivent-elles le lieu comme étant beau ?
- Attribue-t-on au lieu des valeurs esthétiques spécifiques, représentant un rapport équilibré entre ses qualités formelles et son intégration dans son contexte complexe ?
- La beauté du lieu contribue-t-elle au bien-être et à la satisfaction de vie des personnes ?

3.4 Evaluation de la durabilité de l'ensemble du PDR

L'évaluation de la durabilité du PDR a été réalisée dans le cadre d'une séance de travail à la HESO de Neuchâtel en présence de M. Nicolas Babey et Mme Mélanie Gagnebin Brown.

Le constat est qu'au niveau de la région de la Glâne, la qualité du bâti fait défaut : les nouvelles constructions industrielles sont de mauvaise qualité, les terres disparaissent du fait de l'avancement de l'urbanisation, les anciennes fermes agricoles sont de plus en plus laissées sans entretien, les friches industrielles ne sont pas réhabilitées, etc.

Les causes sont nombreuses, à titre d'exemples, on peut mentionner :

- Dans les zones industrielles, les ensembles se développent sans soins particuliers pour leurs intégrations paysagères ou en tenant compte de la biodiversité, pour ne citer que deux thématiques, alors que les bâtiments réalisés respectent intégralement les lois et contraintes constructives en vigueur.
- La tendance est à la reconstruction d'immeuble standard à la place d'anciens bâtiments, sans tenir compte de l'identité et de l'histoire des lieux.
- La rentabilité à court terme des investissements est recherchée, plutôt que la valorisation des ressources et des savoirs faires locaux.
- Etc.

Au niveau de la gouvernance, les tâches sont la plupart du temps laissées sous l'égide des exécutifs communaux. Cependant, la dynamique occasionnée par l'élaboration du PDR de la Glâne a permis d'enclencher une nouvelle gouvernance qu'il convient de pérenniser en l'améliorant notamment à deux niveaux :

 Créer une plateforme composée d'experts et de professionnels formés aux thématiques spécifiques du développement durable sur lesquels les communes pourraient s'appuyer selon les besoins (cf. fiche de mesure U2);

Mettre en place des commissions consultatives ayant des approches holistiques et inclusives en fonction des différentes problématiques rencontrées. Selon les thèmes abordés, ces commissions à géométrie variable pourraient regrouper différents représentants d'intérêts : usagers, citoyens, parents d'élèves, organisations non gouvernementales, Pro Senectute, Pro Natura, etc.

Il est nécessaire de travailler à l'échelle de la région et du district pour pouvoir mettre en œuvre les principes définis dans le PDR, afin de faire le lien entre les communes et le canton. Il est souvent constaté qu'un processus participatif en amont des procédures décisives, permet de mieux définir les objectifs et les attentes des parties prenantes. Les indicateurs proposés dans le cadre du PDR, tirés du "Système de Davos" pourraient servir de fil rouge aux réflexions. Il s'agit essentiellement d'un outil d'aide à la décision sur lequel les autorités politiques pourraient s'appuyer pour orienter leurs choix.

Les buts recherchés sont :

- Appliquer les directives fédérales et cantonales de manière concrète au niveau du territoire, ceci en travaillant étroitement avec la population pour répondre aux attentes et aux besoins de celle-ci;
- Améliorer le cadre de vie en général ;
- Créer une dynamique locale ;
- Mener à bien des projets au service de la population et de son développement ;
- Diversifier et pérenniser l'offre touristique ;
- Etc.

Les projets qui pourraient être traités selon cette approche de gouvernance, sont par exemple : un nouveau projet d'école, la dynamisation d'un quartier, la valorisation d'un centre ancien, la transformation d'un ancien bâtiment communal, la création de lieux de rencontre pour les jeunes, la mise à disposition de locaux communaux pour des services de proximité, la promotion d'offres touristiques adaptées aux spécificités locales, la valorisation et l'entretien du patrimoine local, etc.

Les pistes proposées pour atteindre ces buts au niveau régional sont les suivantes :

- Mettre en place une stratégie foncière et immobilière (proposer des espaces pouvant servir de zones de stockage et de transformation pour les artisans et les petits entrepreneurs, mettre à disposition des bâtiments communaux pour permettre la viabilité de petits commerces ou d'activités de service, etc.) (cf. fiche de mesures E2);
- Répertorier les surfaces disponibles aux niveaux des friches industrielles et engager des démarches pour les valoriser (cf. fiche de mesures E2);
- Définir les besoins en espace à disposition pour l'économie (cf. fiche de mesures E1);
- Maintenir des activités aux services de la population (artisans, services à la personne, petits commerçants, etc.) (cf. fiche de mesures E2);
- Veiller à la diversité économique (cf. fiche de mesures E1) ;
- Favoriser la mixité aux niveaux des petites entreprises locales (cf. fiche de mesures E1);
- Garantir une place nécessaire à ces entreprises pour qu'elles puissent se développer : définir quels sont les besoins ? La région y répond-elle ? (cf. fiche de mesures E1);
- Valoriser les économies circulaires avec des circuits courts (cf. fiche de mesures E1);

 Définir les bases des plans de quartier (par exemple : l'utilisation d'au moins 50% de bois dans les constructions permettrait de dynamiser/soutenir la filière bois régionale et donc une activité économique locale garante d'emploi et de vie locale, à contrario des villages dortoirs engendrés par la promotion de grands centres économiques) (cf. fiche de mesures U2);

- Rechercher un mode de fonctionnement faisant la promotion de la biodiversité et la protection de l'environnement (par exemple pour tout nouveau projet, s'assurer que l'on peut s'y rendre à vélo ou en transport public) (cf. fiches de mesures M1, M2, M4);
- Tendre vers une approche exemplaire au niveau des projets et des réalisations publiques (cf. charte);
- Etc.

Ces propositions ont été intégrées aux mesures du PDR.

3.5 Analyse de la pertinence des critères de la durabilité sur les projets phares

3.5.1 Définition de la notion de pertinence des critères de durabilité

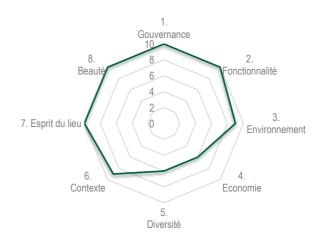
Pour chaque projet phare, la pertinence des critères de durabilité selon la méthode Davos a été évaluée.

Cette pertinence est représentée sous la forme d'un radar qui a été établi en donnant une note à chacun des 8 critères, dont la note maximale est fixée à 10.

Lorsque la valeur de cette pertinence du critère est supérieure à la moyenne (5), il doit alors être analysé plus en détail dans la suite de l'évaluation. Selon la complexité de la thématique, un spécialiste pourra alors être amené à collaborer dans l'équipe de projet. Par exemple, si le critère environnement est prépondérant, une analyse détaillée de l'impact de la mesure sera nécessaire et un spécialiste devra être amené à collaborer au projet. Dans le cas contraire, si le critère est inférieur à 6, il n'est, en principe, pas nécessaire de traiter ce critère pour le projet traité.

3.5.2 Musée d'art contemporain à Middes

Le projet d'art contemporain à Middes (Middes Art Center - MAC) est prévu sur une colline offrant une vue à 360° sur la campagne alentour. Le but est d'utiliser les bunkers militaires comme enveloppe extérieure du musée.



Analyse de la pertinence des critères de Davos

1. Gouvernance Mettre en place des lignes directrices claires pour apporter de la qualité au projet dès son démarrage.

2. Fonctionnalité Répondre aux besoins et aux attentes de chacun (population locale, touristes,

etc.).

3. Environnement Promouvoir la biodiversité au niveau des aménagements extérieurs et l'utilisa-

tion de matériaux durables pour les constructions.

4. Economie S'assurer que le projet est économiquement viable sur le long terme.

5. Diversité Assurer la cohérence spatiale avec le bâti existant.

6. Contexte Veiller à ce que le Musée touche le plus grand nombre (éviter un projet élitiste).

7. Esprit du lieu Veiller à conserver l'authenticité des lieux et à garder le témoignage du passé

(base militaire).

8. Beauté Préserver la qualité des paysages et soigner les aménagements extérieurs.

Mise en œuvre : mettre en place un groupe d'accompagnement du projet par la Région, chargé de définir des lignes directrices claires pour apporter de la qualité au projet dès son démarrage.

3.5.3 Pôle touristique du Gibloux

C'est un point fort pour les loisirs durables dans la région : de nombreux parcours y sont proposés, que ce soit pour les familles, les marcheurs ou encore les cyclistes. Au sommet, la Tour du Gibloux offre un panorama à 360° et propose également de retracer l'histoire de la Terre. Ce pôle touristique réunit trois régions : la Glâne, la Gruyère et la Sarine.



Analyse de la pertinence des critères de Davos

1. Gouvernance Mettre en place une stratégie touristique régionale et assurer la coordination

avec tous les partenaires (offices du tourisme, commune, etc.).

2. Fonctionnalité Garantir un accès en transport public.

Promouvoir la mobilité douce avec des tracés adaptés (peu de dénivelé et un revêtement des sentiers adaptés pour permettre l'accès aux personnes à mobi-

lité réduite et aux poussettes, etc.).

3. Environnement Protéger l'environnement en réservant des zones interdites aux usagers (zones

de repos pour la faune et aires de protection de la flore).

Etc.

4. **Economie** S'assurer que les ressources économiques sont suffisantes pour garantir l'entre-

tien des infrastructures.

Mettre en place un financement entre les 3 régions.

5. Diversité Garantir l'accès au plus grand nombre : assurer l'entretien, la surveillance, et la

sécurité des sites ouverts au public.

6. Contexte Veillez à préserver le patrimoine existant.

Interdire les constructions ou les aménagements qui ne sont pas en phase avec

l'utilisation du site (agriculture et agroforesterie) et les loisirs doux

7. **Esprit du lieu** Conserver des espaces de vie authentiques.

8. Beauté Préserver la qualité des paysages.

Mise en œuvre : au niveau de la région et des communes, assurer l'entretien, la surveillance, et la sécurité des sites ouverts au public et prévoir un budget suffisant pour ces tâches.

3.5.4 Pôle touristique et religieux de Siviriez

Le village de Siviriez est connu des pèlerins pour ses atouts religieux. Dans le hameau de La Pierraz, se trouve la Maison de Marguerite Bays qu'il est possible de visiter. L'église de Siviriez est également connue car son cimetière abrite la tombe de Marguerite Bays. Avec la Route du Cœur, passant à proximité du village, et la Via Jacobi à Romont, Siviriez peut devenir une étape incontournable pour les visiteurs et pèlerins.



Analyse de la pertinence des critères de Davos

1. **Gouvernance** Mettre en place une stratégie touristique régionale et assurer la coordination

avec tous les partenaires (Canton, offices du tourisme, commune, etc.).

2. Fonctionnalité Promouvoir la mobilité douce avec des tracés adaptés pour permettre l'accès

aux personnes à mobilité réduite.

Mettre en place une offre adaptée en transport public répondant aux besoins de

la population et aux touristes.

3. Environnement Prévoir le tracé des nouveaux sentiers de mobilité en dehors des zones proté-

gés, notamment les espaces réservés aux eaux en bordure de la Glâne.

4. **Economie** S'assurer que les ressources économiques sont suffisantes pour garantir l'entre-

tien des infrastructures et du patrimoine.

5. Diversité Garantir l'accès au plus grand nombre : assurer l'entretien, la surveillance, et la

sécurité des sites ouverts au public.

6. Contexte Veillez à préserver et valoriser le patrimoine culturel et architectural existant.

7. Esprit du lieu Conserver l'aspect solennel des lieux.

8. Beauté Sauvegarder les biens culturels.

Préserver la qualité des paysages.

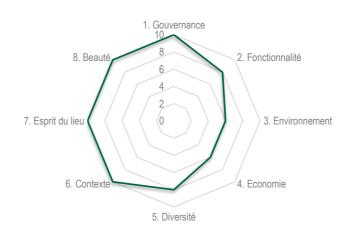
Mise en œuvre : mettre en place un groupe de travail pour définir les besoins d'équipements complémentaires pour accueillir les pèlerins / les randonneurs / les visiteurs.

Les questions suivantes seraient à se poser :

- Quel est le meilleur tracé pour les chemins de mobilité douce (tenir compte des espaces naturels protégés et du patrimoine : par exemple le tracé d'un chemin en bordure d'un cours d'eau n'est plus possible du fait de l'entrée en vigueur de l'espace réservé aux eaux -ERE) ?
- Quelle est la cadence la plus adaptée pour les transports publics ?
- Quelle est l'offre actuelle en logement touristique ?
- Est-elle suffisante et bien adaptée aux utilisateurs ?
- Etc.

3.5.5 Pôle touristique de Rue

La commune de Rue est dotée d'un château et d'un centre historique. En 2022, la Commune, en collaboration avec l'office du tourisme, a initié une étude pour mieux connaître le potentiel du secteur pour le tourisme et pour développer différents projets, tels que les circuits secrets ou la mise en valeur du château. De plus, la ville se situe sur la Route du Coeur, amenant des voyageurs par les itinéraires de randonnée nationaux.



Analyse de la pertinence des critères de Davos

1. Gouvernance Offrir des outils d'aide à la décision pour mettre en œuvre des projets inclusifs et

participatifs, axés sur la qualité.

2. Fonctionnalité Rendre visible ce site auprès des instances touristiques pour qu'il puisse faire

partie des circuits de visite.

Répondre aux besoins et aux attentes de chacun (population locale, touristes,

etc.).

3. Environnement Veiller à offrir une offre en transport public efficiente.

4. Economie Mettre en avant les ressources locales (artisans, producteurs locaux, etc.).

5. Diversité Garantir l'accès aux familles et aux personnes à mobilité réduite.

6. Contexte S'assurer que le patrimoine bâti est reconnu, préservé et intégré, notamment

pour toutes les nouvelles constructions.

7. Esprit du lieu Veiller à conserver l'authenticité des lieux ;

Valoriser l'histoire des communautés locales.

8. Beauté Sauvegarder et promouvoir le patrimoine et le paysage.

Mise en œuvre : poursuivre les études en cours en lien avec le développement de la stratégie touristique de la commune. Intégrer à ces études une réflexion sur le développement durable pour s'assurer que tous les aspects du site sont bien pris en compte et intégrés.

3.5.6 Triangle de transition Vauderens, Ursy, Rue

Ursy, Rue et Vauderens forment aujourd'hui trois centralités secondaires complémentaires. Chacune dispose d'atouts particuliers dans une vocation spécifique, par exemple le tourisme à Rue, les services publics à Ursy ou une gare (à renforcer) à Vauderens. Le territoire rural alentour pourrait être renforcé comme un "écrin" à vocation agricole, paysagère et de loisirs.



Analyse de la pertinence des critères de Davos

1.	Gouvernance	Créer une seule entité cohérente et complémentaire pour mettre en place une stratégie de développement du sud de la Glâne.
2.	Fonctionnalité	Rendre visible le sud de la région auprès des instances touristiques pour que cette région authentique puisse faire partie des circuits de visite.
3.	Environnement	Développer un tourisme "vert" (Route du Cœur, Marais de Naudry, etc.).
4.	Economie	Mettre en avant les ressources locales (artisans, producteurs locaux, etc.).
5.	Diversité	Promouvoir des zones de détentes et de loisirs accessibles aux familles et aux personnes à mobilité réduite.
6.	Contexte	Renforcer l'attractivité des infrastructures pour la mobilité douce essentiellement (borne de rechargement pour les vélos électriques, possibilité de se restaurer et de dormir sur place, etc.).
7.	Esprit du lieu	Garder et promouvoir l'esprit du lieu : des villages à vocation rurale et artisanale "où il fait bon vivre".

Mise en œuvre : mettre en place un groupe de travail pour définir les infrastructures et les services adaptés à la population et au tourisme :

Veiller à préserver la qualité de vie.

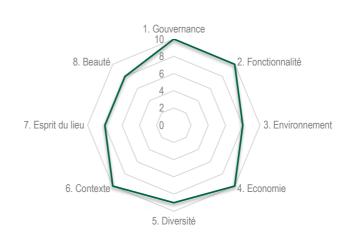
– Quels sont les besoins en mobilité douce ?

8. Beauté

- Quels sont les échanges / les liens avec les régions voisines ?
- Y a-t-il une attente de développement à ce niveau ?
- Si oui, vers quel développement souhaite-t-on aller ? (tourisme "vert", agritourisme, camping/hôtellerie etc.)

3.5.7 Requalification de la gare de Romont

La gare de Romont est le nœud principal des transports publics de la Glâne. Romont est considéré comme la porte d'entrée de la Glâne, mettant en évidence le rôle stratégique joué par cet espace. Il revêt différentes fonctions, comme "carte de visite" de la Glâne et comme interface de transports utilisée par de nombreux usagers. La qualité des espaces publics et l'efficacité des transbordements sont donc des enjeux majeurs à prendre en considération pour ce secteur.



Analyse de la pertinence des critères de Davos

1. Gouvernance Regrouper toutes les instances décisionnelles, les usagers et associations d'in-

térêts prépondérants, ainsi que des spécialistes, dans des groupes de travail ad hoc pour définir les besoins attendus et les mesures possibles sur ce secteur

aux multiples interconnexions.

Edicter des principes d'aménagements clairs, ambitieux et novateurs. Mettre en place des concours d'architecture, répondant à des cahiers des

charges établis selon une approche holistique.

2. Fonctionnalité Réaliser des équipements et des locaux accessibles à tous, biens connectés.

3. Environnement Promouvoir les matériaux recyclables.

Créer des espaces verts de qualité en proposant notamment des ombrages vé-

gétalisés suffisants pendant les grandes chaleurs en été.

Prévoir des espaces libres suffisants pour gérer les eaux de ruissellement pou-

vant se produire pendant des événements pluvieux torrentiels.

Etc.

4. Economie Mettre en place des équipements durables à partir de ressources locales (par

exemple encourager la filière bois ou d'autres savoir-faire locaux).

5. Diversité Prévoir des espaces publics de qualité favorisant les échanges entre les usa-

gers.

6. Contexte Renforcer l'attractivité des infrastructures.

7. Esprit du lieu Veiller à préserver le patrimoine existant et à le valoriser par exemple en met-

tant en place des concours de projet.

8. Beauté Soigner les aménagements extérieurs pour créer une porte d'entrée bien inté-

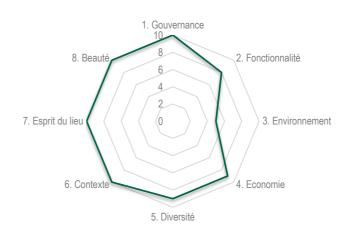
grée dans le contexte local (travailler avec le cachet historique actuel de la ville,

mandater des architectes paysagers, des spécialistes du patrimoine, etc.).

Mise en œuvre : mettre en place une gouvernance répondant en tout point de vue aux enjeux de ce secteur stratégique, notamment en assurant la coordination entre tous les acteurs. Une approche holistique et intégrée est souhaitée pour contribuer à la réussite du projet.

3.5.8 Une nouvelle identité en vieille ville de Romont

La vieille ville est concurrencée par les nouvelles implantations commerciales à la gare et en périphérie, plus facilement accessibles. Les points d'intérêts touristiques, les commerces locaux, ainsi que les activités proposées, doivent être mis en valeur et reliés entre eux dans l'idée de créer un cadre de vie et de découverte attractif. La gestion du stationnement, des circulations et l'aménagement des espaces publics doivent permettre la réalisation de ces objectifs.



Analyse de la pertinence des critères de Davos

1. Gouvernance Regrouper toutes les instances décisionnelles, les usagers et associations d'in-

térêts prépondérants, ainsi que des spécialistes, dans des groupes de travail ad hoc pour définir les besoins attendus et les mesures possibles sur ce secteur

aux multiples interconnexions.

Edicter des principes d'aménagements clairs, ambitieux et novateurs.

2. Fonctionnalité Réaliser des équipements et des locaux accessibles à tous, biens connectés.

3. Environnement Créer des espaces verts de qualité en proposant notamment des ombrages vé-

gétalisés suffisants pendant les grandes chaleurs en été.

Apporter de la "nature en ville"

4. Economie Favoriser les commerces locaux et les produits du terroir.

5. Diversité Prévoir des espaces publics de qualité favorisant les échanges entre les usa-

gers.

6. Contexte Renforcer l'attractivité des infrastructures.

7. Esprit du lieu Préserver le patrimoine existant : le mettre en valeur en tenant compte de l'his-

torique des lieux.

8. Beauté Définir les points forts du site en termes de beauté et d'attractivité : un concours

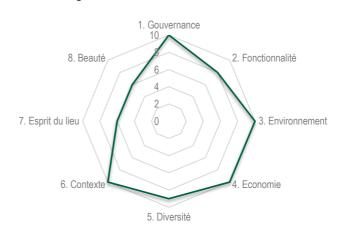
d'architectes paysagistes permettrait d'orienter les aménagements sous un

angle novateur.

Mise en œuvre : intégrer dans les mandats d'étude parallèles (MEP) en cours, une approche holistique et intégrée. Assurer au niveau de la gouvernance une coordination entre les tous acteurs et les utilisateurs.

3.5.9 Secteur d'activités stratégique et zones d'activités régionales de Romont

Le secteur d'activités stratégique de Romont comprend deux zones : En Raboud et La Maillarde. "En Raboud" accueille notamment l'entreprise Nespresso. La Région prévoit une zone d'activité régionale de vocation complémentaire au secteur stratégique. L'objectif est d'implanter les entreprises de caractère régional ou local sur ce site afin de profiter des qualités du site et des services disponibles. La région ne disposant que de deux sites régionaux prioritaires, des conditions cadres sont définies afin que chaque mètre carré à disposition de la région soit utilisé de la manière la plus judicieuse.



Analyse de la pertinence des critères de Davos

1. Gouvernance

Définir clairement les principes d'aménagement de ces zones selon une approche holistique.

Mettre en place des groupes de travail avec des spécialistes dans différents domaines, notamment dans le développement durable, pour accompagner la région et les communes dans l'établissement des cahiers des charges qui seront mis à la disposition des futures entreprises qui souhaiteront s'implanter sur ces zones.

2. Fonctionnalité

Réaliser des équipements et des locaux accessibles à tous, biens connectés (à édicter de manière claire et complète dans les cahiers des charges à rédiger par des spécialistes),

3. Environnement

S'appuyer sur des spécialistes en développement durable pour mettre en avant les points majeurs de la protection de l'environnement :

- Mettre en œuvre des règles claires de construction et d'aménagement pour lutter contre le réchauffement climatique;
- Promouvoir la biodiversité ;
- Maintenir des corridors pour la faune ;
- Eviter le mitage du territoire ;
- Utiliser des matériaux recyclables ;
- S'équiper de moyen de chauffage et de climatisation durable : panneaux solaires ;
- etc.

4. Economie

Mettre en place des équipements durables à partir de ressources locales (par exemple bois ou autre savoir-faire local).

Etablir des connexions avec les centres anciens, notamment avec les commerces locaux, les artisans, etc.

5. Diversité

Prévoir des lieux de rencontre et d'échange.

Eviter la création de ghetto et de cité dortoir.

6. Contexte Exiger que les bâtiments soient de qualité, avec des matériaux durables et recy-

clable.

Utiliser les savoirs faire et les ressources locales.

7. Esprit du lieu Intégrer les nouveaux aménagements dans le contexte paysager local avec des

infrastructures "à taille humaine".

Créer de la connexion et des interactivités avec les centres historiques.

8. Beauté Soigner l'architecture des bâtiments, les aménagements extérieurs, faire qu'ils

s'intègrent dans leur environnement au sens large.

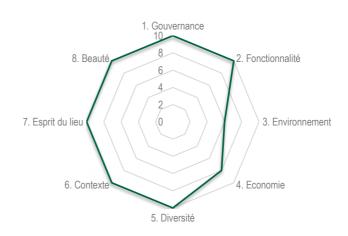
Mise en œuvre : mettre en place une gouvernance intégrée qui établit des cahiers des charges clairs à l'intention des futurs utilisateurs.

Pour cela, elle devra organiser des groupes de travail spécifiques et s'appuyer sur des spécialistes pour établir les outils adéquats (architectes, spécialistes du développement durable, ingénieurs en environnement, spécialistes en mobilité douce, etc.).

Prévoir une politique incitative pour encourager les entreprises qui s'implantent dans ces zones, à tenir compte du développement durable à tous les niveaux (économique, social, environnemental).

3.5.10 Campus d'Arruffens

Le campus d'Arruffens, au centre de Romont regroupe une école primaire avec un centre de gymnastique régional. Deux complexes régionaux, inaugurés en 2020, les bâtiments du cycle d'orientation (CO) en cours de rénovation et le Bicubic avec sa salle de spectacle et ses halles de sport, complètent le site. Ce secteur évolue vers un campus dont le rayonnement couvre l'ensemble de la région, avec de nombreux lieux de rencontre, pour les jeunes notamment.



Analyse de la pertinence des critères de Davos

1. Gouvernance

La région, grâce à sa nouvelle organisation, pourrait offrir ses compétences à la Commune pour la mise en place d'un concours d'architecture, répondant à des cahiers des charges établis selon une approche holistique.

Ces cahiers des charges seraient à élaborer lors d'atelier de travail regroupant différents groupes d'intérêts. Ces groupes devront au moins avoir comme représentants : des personnes du corps enseignant et des milieux du spectacle, des sportifs, des associations locales et cantonales tel que Pro Senectute, etc.). Le but sera de définir les besoins de chacun afin d'y répondre par une analyse pondérée (pesée des intérêts) pour obtenir un projet cohérent et proportionné.

L'outil selon les "critères de Davos" est particulièrement pertinent pour aider à la décision.

2. Fonctionnalité Réaliser des équipements et des locaux accessibles à tous, biens connectés, inter générationnel, etc.

3. Environnement Promouvoir les matériaux recyclables.

Créer des espaces verts de qualité en proposant notamment des ombrages vé-

gétalisés suffisants pendant les grandes chaleurs en été.

Prévoir des espaces libres suffisants pour gérer les eaux de ruissellement pou-

vant se produire pendant des événements pluvieux torrentiels.

Etc.

4. **Economie** Mettre en place des équipements durables à partir de ressource locale (par

exemple encourager la filière bois ou d'autres savoir-faire locaux).

5. Diversité Prévoir des espaces publics de qualité favorisant les échanges entre les usa-

gers.

6. Contexte Renforcer l'attractivité des infrastructures.

7. Esprit du lieu Veiller à préserver le patrimoine existant et à le valoriser par exemple en met-

tant en place des concours de projet.

8. Beauté Soigner les aménagements extérieurs pour créer des ensembles architecturaux

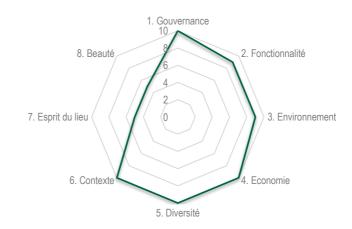
bien intégrés dans le contexte local (travailler avec le cachet historique actuel de la ville, mandater des architectes paysagers, des spécialistes du patrimoine,

etc.).

Mise en œuvre : mettre en place une gouvernance répondant en tout point de vue aux enjeux de ce secteur stratégique, notamment en assurant la coordination entre tous les acteurs. Une approche holistique et intégrée est souhaitée pour contribuer à la réussite du projet.

3.5.11 Zones d'activités cantonale et régionale à Villaz-Saint-Pierre

Le site "Le Vivier" à Villaz-Saint-Pierre est reconnu comme zone d'activités d'importance cantonale. La région prévoit une zone d'activité régionale de vocation complémentaire à cette zone. L'objectif est de profiter des qualités existantes du site et des services disponibles. La région ne disposant que de deux sites régionaux prioritaires, des conditions cadres sont définies. La situation très centrale de cette zone d'activité, à proximité de la gare de Romont, est un atout.



Analyse de la pertinence des critères de Davos

1. Gouvernance Définir clairement les principes d'aménagement de ces zones selon une approche holistique.

Mettre en place des groupes de travail avec des spécialistes dans différents domaines, notamment dans le développement durable, pour accompagner la région et les communes dans l'établissement des cahiers des charges qui seront mis à la disposition des futures entreprises qui souhaiteront s'implanter sur ces zones

2. Fonctionnalité

Réaliser des équipements et des locaux accessibles à tous, biens connectés (à édicter de manière claire et complète dans les cahiers des charges à rédiger par des spécialistes).

3. Environnement

S'appuyer sur des spécialistes en développement durable pour mettre en avant les points majeurs de la protection de l'environnement :

- Mettre en œuvre des règles claires de construction et d'aménagement pour lutter contre le réchauffement climatique;
- Promouvoir la biodiversité ;
- Maintenir des corridors pour la faune ;
- Eviter le mitage du territoire ;
- Utiliser des matériaux recyclables ;
- S'équiper de moyen de chauffage et de climatisation durable : panneaux solaires ;
- etc

4. Economie

Mettre en place des équipements durables à partir de ressources locales (par exemple bois ou autre savoir-faire local).

Etablir des connexions avec les centres anciens, notamment avec les commerces locaux, les artisans, etc.

5. Diversité

Prévoir des lieux de rencontre et d'échange.

Eviter la création de ghetto et de cité dortoir.

6. Contexte

Exiger que les bâtiments soient de qualité, avec des matériaux durables et recy-

cables.

Utiliser les savoirs faire et les ressources locales.

7. Esprit du lieu

Intégrer les nouveaux aménagements dans le contexte paysager local avec des

infrastructures "à taille humaine".

Créer de la connexion et des interactivités avec les centres historiques.

8. Beauté

Soigner l'architecture des bâtiments, les aménagements extérieurs, faire qu'ils s'intègrent dans leur environnement au sens large.

Mise en œuvre : mettre en place une gouvernance intégrée qui établit des cahiers des charges clairs à l'intention des futurs utilisateurs.

Pour cela, elle devra organiser des groupes de travail spécifiques et s'appuyer sur des spécialistes pour établir les outils adéquats (architectes, spécialistes du développement durable, ingénieurs en environnement, spécialistes en mobilité douce, etc.).

Prévoir une politique incitative pour encourager les entreprises qui s'implantent dans ces zones à tenir compte du développement durable à tous les niveaux (économique, social, environnemental).

3.5.12 Gare de Vuisternens-devant- Romont et son interface

La réouverture de la gare de Vuisternens-devant-Romont est souhaitée par la Région à l'horizon 2040/45. Elle permet non seulement de raccorder à Romont le sud-est du district via le train, mais aussi de développer une nouvelle interface multimodale. Favoriser l'intermodalité permet de réduire le recours aux transports individuels motorisés, à condition que l'interface satisfasse certaines exigences en matière de transports publics et de mobilité douce.



Analyse de la pertinence des critères de Davos

1.	Gouvernance	S'assurer de l'efficience de ce projet par une coordination étroite avec les autori-
		tés cantonales.

2. Fonctionnalité Réaliser des équipements et des locaux accessibles à tous, biens connectés.

3. Environnement Encourager l'utilisation des transports publics par une politique incitative efficace

afin de réduire les nuisances liées au TIM.

4. Economie Vérifier que le projet réponde à l'attente des usagers avant de réaliser des in-

vestissements pour la mise en conformité des lieux par des enquêtes et des

groupes de travail ad-hoc.

5. Diversité Prévoir des espaces publics de qualité favorisant les échanges entre les usa-

aers.

6. Contexte Renforcer l'attractivité des infrastructures.

7. Esprit du lieu Préserver les témoins du passé (ancienne gare avec un certain cachet témoi-

gnant d'une activité aujourd'hui révolue).

8. Beauté Intégrer les nouveaux bâtiments publics dans cadre rural existant.

Mise en œuvre : du fait de sa nouvelle organisation, la Région constitue une bonne interface pour instaurer le "dialogue" entre les communes et le canton. En effet, avant de réaliser des investissements conséquents de mise en conformité du site, il conviendra de s'assurer que le projet, porté par le canton, réponde à moyen et long termes aux attentes de la population locales et à la demande touristique.

4 Glossaire

AGR	Association Glâne Région
COPIL	Comito de pilotage
MD	Mobilité douce
PAL	Plan d'aménagement local
PAR	Programme d'aménagement régional
PDCant	Plan directeur cantonal
PDCom	Plan directeur communal
PDR	Plan directeur régional
PIEP	Plan directeur communal des infrastructures d'eau potable
PSGE	Plan sectoriel de la gestion des eaux
PSIEau	Plan sectoriel des infrastructures d'eau potable
SeCA	Service de l'aménagement du territoire et des constructions
SEn	Service de l'environnement
SMo	Service de la mobilité
SyZACT	Système de gestion des zones d'activités
TIM	Transport individuel motorisé
TP	Transport public
TU	Territoire d'urbanisation
ZACT	Zone d'activités
ZIG	Zone d'intérêt générale

Annexe 1 Etude "Tourisme"



HEG —Haute école de gestion Arc

Espace de l'Europe 21

CH-2000 Neuchâtel

T +41 32 930 20 20

F +41 32 930 20 21

www.heg-arc.ch

gestion.rad @he-arc.ch

Tourisme - Rapport de prestation

Plan directeur régional du district de la Glâne

Mandant:

Association à buts multiples des communes de la Glâne

Mandataire:

Haute école de gestion Arc Institut du management des villes et du territoire (IMVT) Espace de l'Europe 21 2000 Neuchâtel

Prof. Dr Nicolas Babey, Doyen

Nicolas.babey@he-arc.ch

Mélanie Gagnebin Brown, collaboratrice scientifique

melanie.gagnebinbrown@he-arc.ch

Nicole Weber, assistante HES

nicole.weber@he-arc.ch





1. Table des matières

2.	Obj	iectifs du mandat et problématique	5
2	.1.	Méthodologie	5
3.	Dia	gnostic quantitatif	6
3	.1.	Tissu économique	7
	Situ	ation économique globale	7
3	.2.	Offre touristique	10
3	.3.	Activités touristiques et de loisirs	13
3	.4.	Demande touristique	15
	Nuit	ées	15
		icipation aux activités	
	Prof	ils des hôtes	19
3	.5.	Gouvernance	20
4.	Dia	gnostic qualitatif	21
4	.1.	Synthèse des entretiens	21
5.	sw	ОТ	23
5	.1.	Les deux premières dimensions : plan des mobilités douces	23
5	.2.	La troisième dimension : le paysage	24
5	.3.	Pour un plan paysage	25
5	.4.	Hiérarchiser les actions	26
	Ann	exe 1 : Entretien Cédric Giroud, Ground Cycling Solutions	27
	Ann	exe 2 : Entretien de Christian Deillon, Boucherie-Charcuterie Deillon à Romont	32
	Ann	exe 3 : entretien Elisabeth Devaud, Hôtel - Restaurant St-Georges	39
		exe 4 : entretien Etienne Jaquier, Bike Trail Association	
		exe 5: entretien Jean-Paul Conus, Fondation Sainte Marguerite Bays	
		EXE 6 : Eliane Celeschi, co-directrice Office du tourisme de Romont et sa région	
		exe 7 : Baptiste Perritaz, Bivouac dans les arbres	
		exe 8 : Francine Giese et Adélaïde Oberson, Vitromusée Romont	
	Ann	exe 9 : Frédéric Waeber, Hôtel La Belle Croix	73





Table des illustrations

Figure 2: Évolution du nombre d'établissements touristiques, 2011-2018	10
Figure 3: Évolution du nombre d'emplois totaux dans le tourisme, 2011-2018	11
Figure 4: Évolution du nombre d'emplois en équivalence plein temps dans le tourisme, 2011-2018	12





Table des tableaux

Tableau 1: Liste des communes du district de la Glâne	. 6
Tableau 2: Extrait de l'évolution du nombre d'établissements, 2011-2018	. 7
Tableau 3: Extrait de l'évolution du nombre d'emplois totaux, 2011-2018	. 8
Tableau 4: Extrait de l'évolution des emplois en équivalence plein temps, 2011-2018	. 9
Tableau 5: Évolution du nombre d'établissements touristiques, 2011-2018	10
Tableau 6: Évolution du nombre d'emplois totaux dans le tourisme, 2011-2018	10
Tableau 7: Nombre d'emplois en équivalence plein temps dans le tourisme, 2011-2018	11





2. Objectifs du mandat et problématique

Ce rapport présente les résultats d'une étude portant sur le thème du tourisme dans le district de la Glâne (canton de Fribourg). Cette étude a été réalisée par l'Institut du management des villes et du territoire (IMVT) dans le cadre d'un processus de révision du Plan directeur régional dudit district.

Les questions auxquelles répondre étaient les suivantes :

- Quelle est l'ampleur et l'évolution du secteur touristique et de loisirs dans le district ?
- Quelles sont les forces, faiblesses, opportunités et menaces (SWOT) qui caractérisent ce secteur d'activité régionale ?
- Quels leviers d'action concrets une collectivité publique en l'occurrence un ensemble de communes formant un district – peut-elle mobiliser pour renforcer l'attractivité touristique et de loisirs de son territoire ?
- Dans quelle mesure des actions de renforcement de l'attractivité touristique d'un territoire peuventelles s'inscrire dans un Plan directeur régional ?

La section ci-dessous décrit la méthode que l'IMVT a construite pour apporter des réponses à chacune de ces questions.

2.1. Méthodologie

Selon l'Organisation mondiale du tourisme (OMT), le tourisme se définit comme suit : Le tourisme est un phénomène social, culturel et économique qui suppose des mouvements de personnes vers des pays ou des lieux situés en dehors de leur environnement habituel intervenant pour des motifs personnels ou pour affaires et motifs professionnels. Ces personnes sont appelées visiteurs et peuvent être des touristes ou des excursionnistes; des résidents ou des non-résidents; le tourisme englobe leurs activités, dont certaines impliquent des dépenses touristiques¹.

D'un point de vue territorial, la figure du touriste représente donc une personne qui provient de l'extérieur, du district voisin ou d'un pays étranger, séjourne localement et y consomme en principe. Cette définition distingue donc la figure du touriste et la figure de l'habitant·e· qui consomme localement des prestations également adressées aux touristes : cafés et restaurants, activités culturelles et sportives, etc.

Cette précision sémantique nous paraît importante à soulignercar elle a des implications sur les « soussecteurs » d'activité que nous avons sélectionnés pour rendre compte de l'évolution statistique du secteur touristique régional. En fait, la majeure partie des flux financiers qui alimentent ces secteurs provient des dépenses des habitants eux-mêmes. Autrement dit, la bonne santé économique de l'offre statistiquement considérée comme touristique dépend largement des dépenses de consommation des habitant·e·s.

Trois étapes structurent la méthodologie mobilisée :

1° Analyse quantitative : la statistique des entreprises (Statent, OFS) a été exploitée pour décrire l'évolution de l'ensemble des secteurs de loisirs et de l'hôtellerie, de 2011 à 2018, relativement à la totalité des secteurs économiques tels que définis par la Nomenclature générale des activités économiques (NOGA, 2008). La statistique des nuitées, disponible sur le Portail statistique du canton de Fribourg a également été utilisée.



Source: https://www.unwto.org/fr/glossaire-de-tourisme

- 2° Analyse documentaire : une succincte analyse cartographique des réseaux pédestre et cyclistes a été effectuée. Un analyse comparative de photos aériennes réalisées en 1944 par rapport à la situation actuelle a été faite. Cette analyse avait pour but de comprendre l'évolution du paysage du district depuis pratiquement 80 ans. De même, un rapide survol des principales spécificités de la structure de la propriété foncière a été réalisé, puisque cette structure détermine en partie la faisabilité de tel ou tel projet d'équipement de loisir. Enfin, un inventaire non exhaustif des offres culturelles et manifestations culturelles du district a été fait.
- 3° un séjour de 3 jours a été effectué par l'équipe de l'IMVT dans le district : visites culturelles, balades pédestres et déplacements ont été réalisés dans l'ensemble du district, afin de saisir des impressions subjectives relatives à la qualité de l'offre, à la qualité paysagère et à l'identification de potentialités de développement local.
- 4° Ces trois premières étapes nous ont permis d'élaborer quelques premières hypothèses servant de fil rouge à un questionnaire semi-directif soumis à 8 acteur-trices du tourisme et des loisirs sis dans le district.
- 5° L'ensemble des informations et résultats recueillis ont été synthétisés sous la forme d'un tableau SWOT. Ce tableau a été suivi par une série de recommandations formulées en conclusion de ce rapport.

3. Diagnostic quantitatif

Tableau 1: Liste des communes du district de la Glâne

Communes	N°OFS	Nombre d'habitants
Auboranges	2061	289
Billens-Hennens	2063	848
Chapelle	2066	337
Le Châtelard	2067	346
Châtonnaye	2068	866
Ecublens	2072	370
Grangettes	2079	219
Massonnens	2086	570
Mézières	2087	1 075
Montet	2089	471
Romont	2096	5458
Rue	2097	1525
Siviriez	2099	2475
Ursy	2102	3392
Vuisternens-devant-Romont	2113	2361
Villorsonnens	2114	1 534
Torny	2115	1 061
Villaz	2117	2 305
	Total	25 502

Source : OFS / STATPOP, 2021



3.1. Tissu économique

Situation économique globale

Tableau 2: Extrait de l'évolution du nombre d'établissements, 2011-2018

Code NOG	A Titre	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Comparaison 2011-2018
14100 960201	Élevage de vaches laitières Salons de coiffure	332 39	324 43	315 44	304 45	301 45	290 48	289 47	279 46	-16% 18%
561001	Restaurants, cafés, snack-bar, tea-rooms et salons de dégustation de glaces	33	34	33	35	35	38	41	39	18%
869005	Autres activités paramédicales	23	25	33	35	34	33	33	37	61%
14300	Élevage de chevaux et d'autres équidés	22	19	25	28	28	28	31	31	41%
14200	Élevage d'autres bovins et de buffles	38	38	35	36	34	28	26	28	-26%
452001	Entretien et réparation de véhicules automobiles	29	29	28	28	28	29	27	25	-14%
105102	Fabrication de fromage	22	26	24	23	23	22	22	23	5%
852001 960202	Écoles primaires Instituts de beauté	27 14	28 19	26 18	29 18	29 16	29 18	29 19	23 23	-15% 64%
949101	Paroisses et associations religieuses	21	24	23	23	22	22	22	22	5%
692000 841100	Activités comptables; fiduciaires Administration publique générale	18 19	15 19	14 20	16 20	17 20	17 20	19 21	21 21	17% 11%
162302	Menuiserie d'intérieur	16	14	17	16	15	17	19	20	25%
889100	Crèches et garderies d'enfants	8	8	9	10	14	17	18	20	150%
15000	Culture et élevage associés	19	15	16	17	16	15	16	19	0%
900102	Orchestres, choeurs, musiciens	15	13	13	12	15	16	17	19	27%
960900 14600 439903 855100	Autres services personnels n.c.a. Élevage de porcins Maçonnerie Enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs	20 23 16 8	14 23 17 10	14 22 17 9	17 20 17 9	16 21 19 9	16 22 19 10	16 20 16 14	19 18 18	-5% -22% 13% 125%
862100	Activité des médecins généralistes	11	9	11	11	11	12	16	18	64%
869002	Physiothérapie	14	11	13	14	13	16	16	18	29%
711101	Bureaux d'architectes	13	16	15	17	14	15	12	17	31%
702200	Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion	9	9	10	8	10	12	17	15	67%
14500 432100	Élevage d'ovins et de caprins Installation électrique	15 9	16 10	17 11	13 10	12 9	14 11	15 13	14 14	-7% 56%
439101	Montage de charpentes	10	11	11	11	11	12	12	13	30%
494100	Transports routiers de fret	14	12	13	11	13	14	13	13	-7%
683100	Agences immobilières	2	3	3	6	13 8	8	8	12	500%
012000	Carriera d'aménagement anyesses	11	10	12	1.4	12	12	11	12	00/

Source : Statent, 2011-2018



Tableau 3: Extrait de l'évolution du nombre d'emplois totaux, 2011-2018

Code NOG	A Titre	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Comparaison 2011-2018
14100 105102	Élevage de vaches laitières Fabrication de fromage	943 392	911 399	895 419	870 401	862 443	834 448	824 449	798 453	-15% 16%
108300	Transformation du thé et du café	0	0	27	77	126	157	214	227	22700%
852002	Écoles à programmes d'enseignement spécial	148	165	156	160	169	193	209	212	43%
841100	Administration publique générale	121	116	107	151	140	156	180	177	46%
412003	Construction générale de bâtiments et d'ouvrages de génie civil sans prédominance	142	151	153	165	170	183	192	172	21%
852001	Écoles primaires	133	130	137	171	171	180	204	164	23%
889100	Crèches et garderies d'enfants	103	124	124	129	131	139	145	161	56%
853101 439903	Écoles de degré secondaire Maçonnerie	134 156	129 162	130 174	144 165	134 163	154 159	157 149	157 153	17% -2%
871000	Hébergement médicalisé	271	173	165	167	170	171	160	144	-47%
842201 873001	Défense Maisons pour personnes âgées	39 59	39 59	32 69	198 70	199 81	197 71	183 124	134 132	244% 124%
872002	Établissements pour les traitements psychosociaux	120	111	108	115	148	122	124	129	8%
561001	Restaurants, cafés, snack-bar, tea-rooms et salons de dégustation de glaces	118	143	121	123	115	128	140	120	2%
282200	Fabrication de matériel de levage et de manutention	126	124	122	102	105	107	111	109	-13%
881000	Action sociale sans hébergement pour personnes âgées et pour personnes handicapées	30	61	58	63	58	92	107	109	263%
869003	Activités des infirmières, soins à domicile	91	93	94	95	89	98	92	97	7%
861001	Hôpitaux pour soins généraux	94	93	98	101	103	104	105	96	2%
432100	Installation électrique	74	85	86	84	75	84	94	95	28%
432203	Installation d'équipements sanitaires et de chauffage	117	122	127	132	125	131	94	94	-20%
464601	Commerce de gros de produits pharmaceutiques	0	0	0	40	57	77	79	92	9200%
949101	Paroisses et associations religieuses	103	100	95	98	93	91	93	90	-13%
701002	Activités des sièges sociaux d'autres sociétés	0	0	0	23	0	0	2	87	8700%
452001	Entretien et réparation de véhicules automobiles	97	92	96	89	92	83	85	86	-11%
231200	Façonnage et transformation du verre plat	143	20	81	82	78	80	75	78	-45%
433402	Peinture et gypserie sans prédominance	53	50	61	58	65	71	59	78	47%
412001	Construction générale de bâtiments	42	38	49	51	59	60	65	75	79%
231100	Fabrication de verre plat	76	77	74	75	74	71	75	74	-3%
711101	Bureaux d'architectes	37	57	48	49	48	51	50	74	100%
430101	Montaga da charnentes	56	50	68	71	60	68	71	77	200%

Source : Statent, 2011-2018



Tableau 4: Extrait de l'évolution des emplois en équivalence plein temps, 2011-2018

Code NOGA	Titre	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Comparaison 2011-2018
14100 105102	Élevage de vaches laitières Fabrication de fromage	739.5 350.5	704.6 352.0	696.6 372.9	683.1 358.1	674.1 392.2	646.9 397.0	646.9 395.8	628.6 401.6	-15% 15%
108300	Transformation du thé et du café	0.0	0.0	27.0	76.0	125.1	155.1	211.7	225.7	22567%
412003	Construction générale de bâtiments et d'ouvrages de génie civil sans prédominance	141.0	148.6	149.5	158.7	164.5	177.0	181.5	168.5	20%
439903	Maçonnerie	147.6	152.7	163.2	154.1	149.8	144.4	133.5	142.1	-4%
842201	Défense	35.9	35.9	29.2	193.1	194.1	192.6	177.9	129.9	262%
852001	Écoles primaires	91.8	94.3	96.0	122.6	121.3	123.6	134.1	125.2	36%
852002	Écoles à programmes d'enseignement spécial	95.2	103.9	99.3	101.8	105.0	113.6	122.1	122.6	29%
871000	Hébergement médicalisé	210.6	150.5	127.4	129.0	137.4	140.2	128.9	118.4	-44%
853101	Écoles de degré secondaire	89.8	87.6	85.6	89.4	87.6	98.3	100.3	110.4	23%
282200	Fabrication de matériel de levage et de manutention	121.9	117.9	119.1	100.0	102.4	104.4	107.4	103.3	-15%
873001	Maisons pour personnes âgées	40.2	40.2	46.3	47.0	48.7	51.5	92.0	99.5	147%
432100	Installation électrique	69.0	78.3	80.3	76.9	70.0	79.3	84.2	84.8	23%
432203	Installation d'équipements sanitaires et de chauffage	106.1	112.3	117.1	124.4	116.0	121.9	86.3	84.6	-20%
561001	Restaurants, cafés, snack-bar, tea-rooms et salons de dégustation de glaces	86.3	102.3	82.5	86.1	77.2	82.8	88.0	82.6	-4%
701002	Activités des sièges sociaux d'autres sociétés	0.0	0.0	0.0	22.8	0.0	0.0	2.0	82.5	8254%
889100	Crèches et garderies d'enfants	55.9	60.0	58.3	63.1	60.5	65.2	67.1	79.8	43%
231200	Façonnage et transformation du verre plat	139.3	20.0	80.2	81.0	76.5	79.4	74.3	76.8	-45%
861001	Hôpitaux pour soins généraux	70.4	67.5	70.5	73.6	73.2	75.6	76.4	74.9	6%
231100	Fabrication de verre plat	71.8	72.7	70.1	72.0	72.0	69.0	73.0	71.9	0%
872002	Établissements pour les traitements psychosociaux	80.9	64.8	63.7	67.9	89.4	70.2	69.4	70.8	-12%
452001	Entretien et réparation de véhicules automobiles	78.7	75.2	76.0	71.4	78.7	69.7	68.4	70.5	-10%
433402	Peinture et gypserie sans prédominance	51.2	48.1	58.5	53.8	60.4	62.6	53.4	70.4	38%
869003	Activités des infirmières, soins à domicile	50.9	52.0	66.9	68.0	68.1	71.0	64.7	68.5	35%
412001	Construction générale de bâtiments	37.1	34.4	44.6	46.1	51.8	54.6	58.8	66.1	78%
841100	Administration publique générale	54.1	61.7	57.0	53.3	50.9	52.3	58.0	64.7	20%
439101	Montage de charpentes Action sociale sans hébergement pour	52.6	54.4	62.9	65.7	63.8	63.9	64.3	64.4	22%
881000	personnes âgées et pour personnes handicapées	18.1	28.2	27.0	29.2	36.1	56.9	60.9	61.2	238%
162302	Menuiserie d'intérieur	52.3	42.3	46.2	50.5	49.9	47.6	60.5	59.9	14%
464601	Commerce de gros de produits pharmaceutiques	0.0	0.0	0.0	33.3	52.0	68.0	49.4	58.8	5878%
202000	Fabrication de machines diverses d'usage	24.6	40.3	27.4	ר דר	42.0	42.7	40.0	FC 0	C 40/

Source: Statent, 2011-2018

Le rapport entre le nombre d'emplois en équivalent plein temps et le nombre d'habitant·e·s est de 27%. Ce ratio nous permet de désigner le district de la Broye d'abord comme une région résidentielle et non comme un pôle économique. La proximité de l'autoroute et l'axe ferroviaire important permet aux personnes actives de vivre dans le district tout en travaillant ailleurs ou en étudiant ailleurs.

Cependant, l'attractivité résidentielle du district ne se traduit pas (encore ?) par des activités touristiques et de loisirs très dynamiques d'un point de vue économique. En 2018, le nombre total d'emplois dans ce secteur était d'environ 150, soit 2,25% de tous les emplois du district.



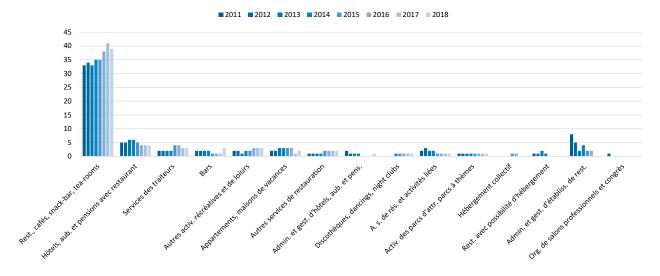
3.2.Offre touristique

Tableau 5: Évolution du nombre d'établissements touristiques, 2011-2018

Code NOGA Titre	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Comparaison 2011-2018
561001 Rest., cafés, snack-bar, tea-rooms	33	34	33	35	35	38	41	39	18%
551001 Hôtels, aub. et pensions avec restaurant	5	5	6	6	5	4	4	4	-20%
562100 Services des traiteurs	2	2	2	2	4	4	3	3	50%
563001 Bars	2	2	2	2	1	1	1	3	50%
932900 Autres activ. récréatives et de loisirs	2	2	1	2	2	3	3	3	50%
552001 Appartements, maisons de vacances	2	2	3	3	3	3	1	2	0%
562900 Autres services de restauration	1	1	1	1	2	2	2	2	100%
551003 Admin. et gest. d'hôtels, aub. et pens.	2	1	1	1	0	0	0	1	-50%
563002 Discothèques, dancings, night clubs	0	0	0	1	1	1	1	1	100%
799002 A. s. de rés. et activités liées	2	3	2	2	1	1	1	1	-50%
932100 Activ. des parcs d'attr. parcs à thèmes	1	1	1	1	1	1	1	1	0%
552002 Hébergement collectif	0	0	0	0	1	1	0	0	0%
561002 Rest. avec possibilité d'hébergement	1	1	2	1	0	0	0	0	-100%
561003 Admin. et gest. d'établiss. de rest.	8	5	2	4	2	2	0	0	-100%
823000 Org. de salons professionnels et congrès	1	0	0	0	0	0	0	0	-100%
Total général	62	59	56	61	58	61	58	60	-3%
Évolution annuelle	-	-5%	-5%	9%	-5%	5%	-5%	3%	

Source : Statent, 2011-2018

Figure 1: Évolution du nombre d'établissements touristiques, 2011-2018



Source : Statent, 2011-2018

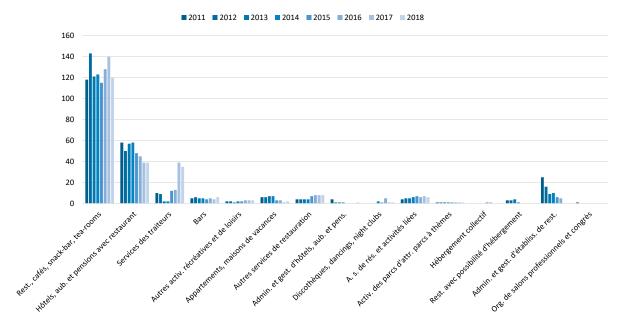
Tableau 6: Évolution du nombre d'emplois totaux dans le tourisme, 2011-2018

Code NOGA Titre	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2011-2018
561001 Rest., cafés, snack-bar, tea-rooms	118	143	121	123	115	128	140	120	2%
551001 Hôtels, aub. et pensions avec restaurant	58	50	57	58	48	45	39	39	-33%
562100 Services des traiteurs	10	9	2	2	12	13	39	35	250%
563001 Bars	5	6	5	5	4	5	4	6	20%
932900 Autres activ. récréatives et de loisirs	2	2	1	2	2	3	3	3	50%
552001 Appartements, maisons de vacances	6	6	7	7	3	3	1	2	-67%
562900 Autres services de restauration	4	4	4	4	7	8	8	8	100%
551003 Admin. et gest. d'hôtels, aub. et pens.	4	1	1	1	0	0	0	1	-75%
563002 Discothèques, dancings, night clubs	0	0	0	2	1	5	1	1	100%
799002 A. s. de rés. et activités liées	4	5	5	6	7	6	7	6	50%
932100 Activ. des parcs d'attr. parcs à thèmes	1	1	1	1	1	1	1	1	0%
552002 Hébergement collectif	0	0	0	0	1	1	0	0	0%
561002 Rest. avec possibilité d'hébergement	3	3	4	1	0	0	0	0	-100%
561003 Admin. et gest. d'établiss. de rest.	25	16	9	10	6	5	0	0	-100%
823000 Org. de salons professionnels et congrès	1	0	0	0	0	0	0	0	-100%
Total général Évolution annuelle	241 -	246 2%	217 -12%	222 2%	207 -7%	223 8%	243 9%	222 -9%	-8%

Source: Statent, 2011-2018



Figure 2: Évolution du nombre d'emplois totaux dans le tourisme, 2011-2018



Source : Statent, 2011-2018

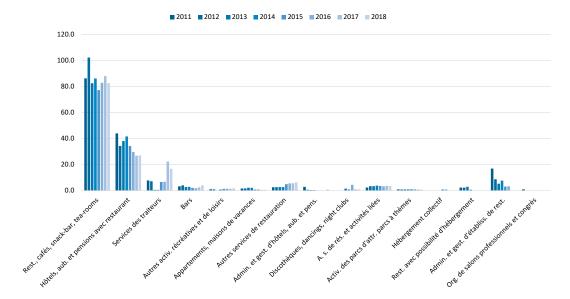
Tableau 7: Nombre d'emplois en équivalence plein temps dans le tourisme, 2011-2018

Code NOGA Titre	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Comparaison 2011-2018
561001 Rest., cafés, snack-bar, tea-rooms	86.3	102.3	82.5	86.1	77.2	82.8	88.0	82.6	-4%
551001 Hôtels, aub. et pensions avec restaurant	43.9	34.3	38.1	41.6	34.2	29.7	26.9	27.0	-38%
562100 Services des traiteurs	7.8	7.1	0.5	0.5	6.6	6.8	22.3	16.8	116%
563001 Bars	3.2	4.0	2.7	2.9	2.1	1.8	2.5	4.2	29%
932900 Autres activ. récréatives et de loisirs	1.0	0.8	0.1	0.8	1.3	1.4	1.4	1.7	67%
552001 Appartements, maisons de vacances	1.6	1.6	2.2	2.1	0.8	0.9	0.4	0.5	-67%
562900 Autres services de restauration	2.5	2.6	2.7	2.7	4.9	5.5	5.6	6.3	151%
551003 Admin. et gest. d'hôtels, aub. et pens.	2.8	0.6	0.4	0.4	0.0	0.0	0.0	0.9	-68%
563002 Discothèques, dancings, night clubs	0.0	0.0	0.0	1.5	0.9	4.4	0.9	0.9	91%
799002 A. s. de rés. et activités liées	2.3	3.4	3.4	3.8	3.5	3.2	3.6	3.4	46%
932100 Activ. des parcs d'attr. parcs à thèmes	0.9	0.8	0.8	0.8	1.0	1.0	0.8	0.8	-3%
552002 Hébergement collectif	0.0	0.0	0.0	0.0	0.9	0.9	0.0	0.0	0%
561002 Rest. avec possibilité d'hébergement	2.3	2.2	2.9	0.6	0.0	0.0	0.0	0.0	-100%
561003 Admin. et gest. d'établiss. de rest.	16.9	8.7	5.3	7.6	3.0	3.3	0.0	0.0	-100%
823000 Org. de salons professionnels et congrès	1.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	-100%
Total général	172.5	168.5	141.5	151.4	136.4	141.8	152.4	145.3	-16%
Évolution annuelle	-	-2%	-16%	7%	-10%	4%	7%	-5%	

Source : Statent, 2011-2018



Figure 3: Évolution du nombre d'emplois en équivalence plein temps dans le tourisme, 2011-2018



Source : Statent, 2011-2018



3.3. Activités touristiques et de loisirs²

L'offre d'activités est fortement orientée sur les traditions et le patrimoine.

Musées et galeries :

- Vitromusée à Romont (expositions fixes et temporaires, colloques, animations diverses)
- Musée du papier peint à Mézières (expositions fixes et temporaires, projet de jardin et d'autre animations)
- 3 galeries d'art (Galerie Y'a q'A à Chavannes-sous-Orsonnens, Galerie de Rue, Atelier-Galerie Les Petits Gris à Romont)

Spectacles:

- Salle de spectacle Bicubic (spectacles, expositions, concerts, théâtres, activités sportives)
- Scène de spectacle des Capucins (spectacles, concerts)
- Cave voûtér de la Créperie Entre Terre et mer (concerts, expositions et crèpes)

Visites guidées :

- Vitromusée
- Musée du papier peint
- Ville de Romont

Balades thématiques :

- Balades historiques de Romont
- Balades historiques de Rue (Intra-muros et autour de Rue)
- Sur les pas de Marguerite Bays- petit et grand parcours
- Le sentier du vitrail à pied ou à vélo
- Le sentier des Fées
- Le Vitroparcours

Mobilité douce :

- Randonnées pédestres (20 itinéraires y compris les balades thématiques)
- Parcours VTT (8)
- Parcours cyclistes (4)
- Romont est une ville étape du Chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle (Fresques, statue, représentation à la Collégiale et pain du pèlerin)

Activités diverses :

- Agrotourisme (3 offres d'activités à la ferme ou équitation)
- Parcours pieds nus à Villarimboud (Le Pied Total)
- Visite d'un jardin de fleurs et légumes à Estévenens (Le Jardin de la Passion)
- EscaEscape room à la Tour de Fribourg à Romont
- Minigolf de Chénens

Hes-so
Haute Ecole Spécialisée

² Source: https://www.romontregion.ch/fr/Z8625/a-notre-sujet



- Vol en montgolfières
- Activité sculpture " Château de terre " à Villarimboud

Activités sportives :

- Accro-Aventure à Romont
- Parcours Vita à Romont
- Centre de Tennis de Romont
- Patinoire régionale de Glâne
- Téléski du Mont-Gibloux
- Plongée sous-marine (bâteme dans la piscine)

A voir:

- Les Chuttes de Chavanettes
- La "Pierre du dos à l'âne " le plus grand Mehhir de Suisse à Auboranges
- Le Marais de Naudry

Evénements:

- Marché de Noël à Romont
- Vitrofestival Biennale suisse des arts du verre
- Les Tapolets à Romont
- 20heures de musiques de Romont
- Carnaval de Romont
- Biennales Art Forum à Rue
- Fête de la Saint-Jacques
- La Bénichon
- Et d'autres...

Forfaits:

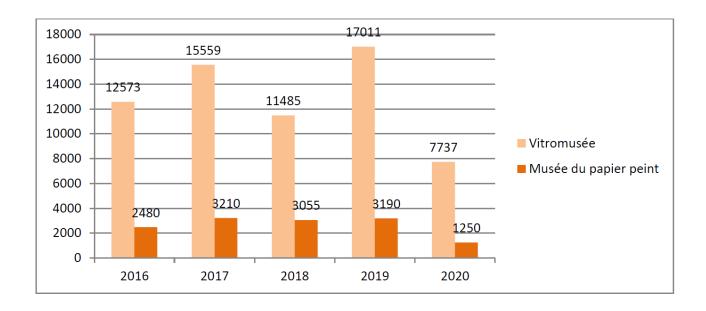
- 6 forfaits pour groupe de type activités et repas
- 4 forfaits individuels de type activités et nuitées
- 3 forfaits familles de type activités et/ou repas et/ou nuitées)

Projets:

• Carte pédestre présentant 23 itinéraires de randonnées dans la région

Figure: Evolution des visiteurs aux musées glânois, 2016-220





3.4. Demande touristique

La Suisse est divisée en treize régions touristiques. Parmi elles, Fribourg est la plus petite en termes de nuitées. Le canton est surtout recherché comme lieu d'excursion et les attractions touristiques principales accueillent souvent des visiteurs d'un jour.

Le secteur du tourisme génère un chiffre d'affaires annuel de plus d'un milliard de francs, réparti inégalement d'un district à l'autre. Le district le plus touristique est la Gruyère, avec ses attractions phares comme le Moléson et le village de Gruyères³.

Nuitées

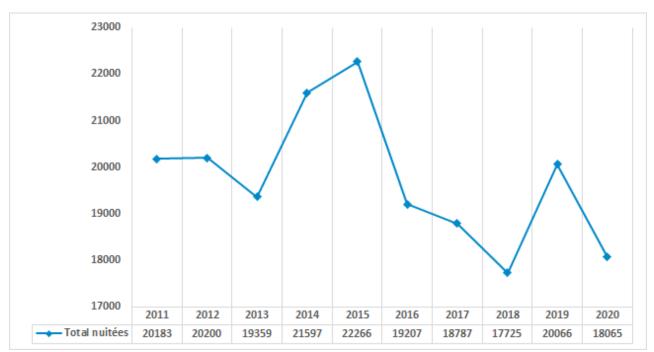
Avec 18'065 nuitées⁴ enregistrées en 2020, le district de la Glâne est le plus petit contributeur de nuitées du canton de Fribourg. On peut observer sur la Figure 5, une diminution du nombre de nuitées (-10 % entre 2011 et 2020).

Figure 5 : Évolution du nombre de nuitées dans le district de la Glâne, 2011-2020.



³ Source: https://www.journaldujura.ch/nouvelles-en-ligne/suisse/le-canton-de-fribourg-modernise-sa-loi-sur-le-tourisme-0

⁴ Cumul des nuitées dans les hôtels et établissements de cure et la parahôtellerie



Source: Portail statistique de l'Etat de Fribourg consulté sur : http://appl.fr.ch/stat_statonline/

A titre de comparaison, en 2020 la Gruyère comptabilisait plus de 430'000 nuitées et la Broye 393'717. Ainsi, en 2020, les nuitées enregistrées dans la Glâne constituent 1.3% des nuitées cumulées du canton (1'443'018) (cf. Figure 6).



1600000 1400000 1200000 1000000 800000 600000 400000 200000 0 District de la Broye 393717 18065 ■ District de la Glâne ■ District de la Gruyère 430695 ■ District de la Sarine 144040 ■ District du Lac 236638 ■ District de la Singine 146613 ■ District de la Veveyse 73250 ■ Canton de Fribourg 1443018

Figure 6 : Comparatif du nombre de nuitées dans les districts du canton de Fribourg, 2020.

Source : Portail statistique de l'Etat de Fribourg consulté sur : http://appl.fr.ch/stat_statonline/

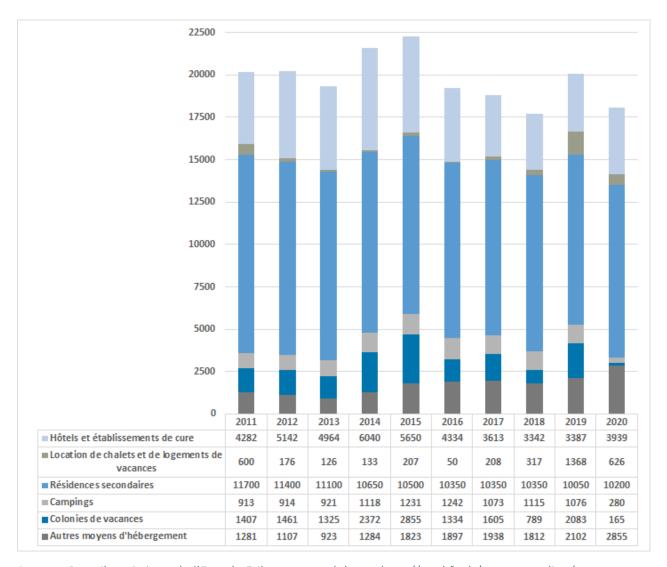
Lorsque l'on se penche sur la répartition des nuitées (cf. Figure 6), on remarque que ce sont les forfaits de propriétaires secondaires (bien qu'en diminution) qui contribuent à la majorité des nuitées (56% en 2020) puis les hôtels et établissements de cure (22% en 2020). Les nuitées apportées par les colonies de vacances ont fortement chuté pour passer de 7 à 1 pourcent de contribution. Seuls les "autres moyens d'hébergement" affichent une progression, certainement grâce aux activités des chambres d'hôtes⁵. Une légère augmentation des nuitées hotellière entre 2019 et 2020 est à noter, malgré le Covid, et sans doute grâce au tourisme d'affaires.

Figure 7 : Répartition des nuitées par type d'hébergements, 2011-2020.

Hes·so

Haute Ecole Spécialisée
de Suisse occidentale

⁵ à confirmer avec la direction de l'Office du tourisme de Romont et sa région



Source : Portail statistique de l'Etat de Fribourg consulté sur : http://appl.fr.ch/stat_statonline/

Le nombre de lits disponibles (dans les hôtels et établissements de cure uniquement) dans le district de La Glâne est monté de 115 en 2011 à 131 en 2020. Parallèlement, le taux d'occupation des lits disponibles dans les hôtels est particulièrement bas (10.5% en 2011 et 8.3 % en 2020) en comparaison de la moyenne du canton à 29.5% en 2011 et 22.7% en 2020⁶.

La durée moyenne des séjours des hôtes dans les hôtels et établissements de cure dans le canton de Fribourg est passée de 1.7 jours en 2011 à 1.9 jours en 2019⁷.

Lorsque l'on compare le nombre d'habitants avec le nombre de nuitées par les résidents secondaires et les touristes, on constate que le district de la Glâne possède un des plus petits ratios de nuitées de résidents

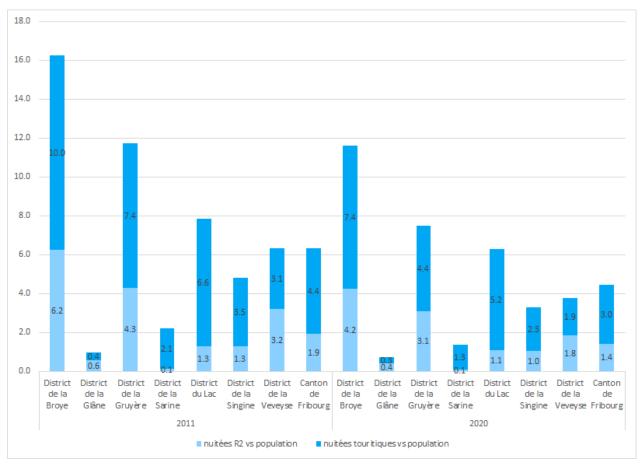


⁶ Source: Portail statistique de l'Etat de Fribourg consulté sur: http://appl.fr.ch/stat_statonline/

⁷ Source : Portail statistique de l'Etat de Fribourg consulté sur : http://appl.fr.ch/stat_statonline/

secondaires versus habitants, soit 0.6 en 2011 et 0.4 en 2020 (après le district de la Sarine). En termes de nuitées touristiques versus nombre d'habitants, c'est le district de la Glâne qui possède le plus petit ratio (0.4 en 2011 et 0.3 en 2020). Par ailleurs, ces ratios sont en diminution dans tous les districts de Fribourg. Ces chiffres corroborent les constatations faites au sujet du nombre d'emplois par rapport à la population totale du district, et confirment que la Glâne est une région à vocation fortement résidentielle.

Figure 8 : Ratio entre les nuitées des résidences secondaires et les nuitées touristiques versus le nombre d'habitants, 2011-2020.



Source : Portail statistique de l'Etat de Fribourg consulté sur : http://appl.fr.ch/stat_statonline/

Participation aux activités

La fréquentation des animations et événements sera complétée suite à notre entretien avec la direction de l'Office du tourisme de Romont et sa région.

Profils des hôtes

Le profil des hôtes (origines des visiteurs, âges, genre, typologie et pratiques) sera complété suite à notre entretien avec la direction de l'Office du tourisme de Romont et sa région.





3.5. Gouvernance

L'Organisation touristique régionale de Romont et sa région est active sur toute la région glânoise (avec un comité) et compte 160 membres cotisants. Basé à Romont, l'Office du tourisme et ses collaborateurs représentent son organe opérationnel. L'office est actif dans la promotion de la région, l'accueil et l'information des visiteurs et l'organisation d'animations et d'offres touristiques⁸.

L'office du tourisme est impliqué dans le projet FIT'NG 2021 pour la mise en place d'un système de comptabilité commun et pour la gestion et l'harmonisation des processus au sein du tourisme fribourgeois.

Avec les six autres organisations touristiques régionales, Romont Région est membre de l'Union fribourgeoise du Tourisme (association de droit privé d'utilité publique). Sa mission globale est « le développement d'un tourisme privilégiant la valorisation du patrimoine naturel et culturel du canton de Fribourg et les caractéristiques propres de ses régions géographiques »⁹.

Ses attributions selon la Loi sur le tourisme (LT) se résument en quatre tâches principales :

- L'information et les prestations en faveur des hôtes.
- Le marketing coordonné.
- Les prestations de services : en faveur des Organisations touristiques régionales (OTR) et des Sociétés de développement (SD) dont notamment la représentation des intérêts touristiques et la Centrale d'encaissement de la taxe de séjour ; en faveur de l'Etat de Fribourg dont notamment les préavis relevant de la politique touristique cantonale.
- La coordination globale des réseaux de randonnée officiels ainsi que celle de la mobilité touristique.

Le document "<u>VISION 2030</u>" présente la stratégie de développement du tourisme fribourgeois (établi en 2009).

Le 8 octobre 2021, les députés fribourgeois ont achevé la révision de la loi cantonale sur le tourisme (LT). En effet, datant de 2005, l'actuelle loi fribourgeoise ne répondait plus aux exigences de cette branche économique en forte mutation. Le texte prévoit un système de taxation des séjours simplifié, un fonds d'équipement touristique plus transparent et une gouvernance plus "agile" 10.

Les nouveautés :

- L'intégration de trois représentants des acteurs du tourisme dans le comité de l'Union fribourgeoise du tourisme (UFT).
- La refonte de la taxe de séjour. Les enfants jusqu'à 16 ans en seront exemptés. Pour les autres, le système sera unifié à 3 francs la nuitée, en remplacement d'une pratique impliquant aujourd'hui 184 positions tarifaires différentes, dépendantes du lieu ou du type d'hébergement.
- Le processus de numérisation croissant permettra aussi de faciliter l'encaissement de la taxe de séjour. De plus, à l'avenir, il n'y aura plus que deux niveaux de taxe, cantonal et régional, au lieu de trois pour l'heure. Le niveau local disparaîtra.

¹⁰ Source: https://www.journaldujura.ch/nouvelles-en-ligne/suisse/le-canton-de-fribourg-modernise-sa-loi-sur-le-tourisme-0



⁸ Source: https://www.romontregion.ch/fr/Z8625/a-notre-sujet

⁹ Source: <u>https://www.fribourgregion.ch/fr/Z9416/missions</u>

- Les recettes de la taxe seront perçues pour moitié par l'UFT et pour moitié par les organisations touristiques régionales, lesquelles soutiendront les projets des localités via des conventions ou sur demande.
- L'affinage le fonctionnement du Fonds d'équipement touristique (FET), dont les critères d'octroi ont été simplifiés. Le FET soutient les infrastructures importantes, en particulier les remontées mécaniques.
- La section dédiée au réseau de randonnée disparaît de la LT pour être intégrée à la nouvelle loi sur la mobilité.

4. Diagnostic qualitatif

9 entretiens ont été réalisés entre fin octobre 2021 et février 2022. La liste des personnes rencontrées est la suivante :

- Eliane Celeschi, co-directrice de l'Office du tourisme de Romont et de sa région.
- Elisabeth Devaud, Hôtel-restaurant St-Georges.
- Frédéric Waber, Hôtel La Belle Croix, Romont.
- Francine Giese (directrice) et Adélaïde Oberson, Vitromusée, Romont.
- Baptiste Perritaz, propriétaire et directeur de Bivouac dans les arbres, Villarimboud.
- Jean-Paul Conus, Président de la Fondation Sainte Marguerite Bays
- Etienne Jaquier, Bike Trail Association.
- Cédric Giroud, Ground Cycling Solutions.
- Christian Deillon, boucherie-charcuterie Deillon à Romont.

Ces entretiens avaient pour objectifs de comprendre les besoins et propositions des Les résumés d'entretien sont disponibles en annexe de ce rapport. La section suivante propose une synthèse de ces entretiens.

4.1. Synthèse des entretiens

Tous·tes les interlocuteur·trice·s ont validé l'hypothèse du positionnement du district en tant que « région d'étape » de la mobilité douce.

Cependant, les deux hôteliers sis à Romont considèrent le segment des cyclistes comme plus intéressant économiquement que les pèlerins. Ceux-ci entreprennent en effet un long voyage qui limite leur capacité financière à consommer à chacune de leurs nombreuses étapes. Ils choisissent donc plutôt de dormir chez l'habitant ou faire du camping. Néanmoins, les deux hôteliers confirment les analyses faites par l'Office fédéral des routes¹¹ sur l'intérêt économique du public cible des cyclistes et vétéistes : le nombre de personnes pratiquant le vélo / VTT a fortement augmenté entre 2007 et 2020.

Les deux hôtels disposent d'ailleurs de locaux aptes à accueillir les cyclistes. Cependant, cette capacité logistique n'est pas valorisée par le label « Bike Hotel ».

Une opportunité est en train de se créer pour le positionnement de la région sur la mobilité douce : Romont est une étape de la ligne ferroviaire Genève-Zürich. Or, l'Office fédéral du développement territorial a



 $^{^{11}\, {\}rm Source}$: (collectif), La pratique du VTT en Suisse 2020, OFROU, 2021.

consacré en 2021 une conférence en ligne portant sur le cyclotourisme durable¹². L'enjeu consiste à intégrer le réseau suisse et européen de pistes cyclables dans le réseau transeuropéen de transport public. Notons que Romont en tant qu'étape ferroviaire a été mentionnée par plusieurs interlocuteur·trices. Mentionnons la pétition « Train & Vélo » déposée par l'association Pro Velo auprès des CFF en 2021, demandant une plus grand complémentarité entre le train et le vélo.

Si les pistes cyclables sont quasiment absentes du district, Cédric Giroud et Christian Deillon relèvent cependant qu'il existe déjà un réseau dense de petites routes, utilisées aussi bien pour les loisirs que pour des déplacements « utilitaires » par les cyclistes fin connaisseurs du district, pour pallier ce manque. Selon eux, une partie de ce réseau viaire existant pourrait théoriquement être requalifiée en pistes cyclables ou « voies vertes » selon des catégories qui restent à déterminer. Cependant, à l'heure actuelle, ce réseau viaire n'a pas fait l'objet d'un recensement qui devrait être à la base de toute réflexion sur la conception d'un réseau de routes cyclables sécurisées sur le territoire du district.

Autre point intéressant à relever : le développement d'une application pour cyclistes et marcheurs sur toute la « chaîne logistique » à leur service (cartographie des parcours, restauration, dormir, réparer son vélo...). C'est Ground Cycling Solutions qui développe cette application.

Mentionnons également qu'il existe un projet de maison des produits du terroir (jambon de la Borne et autres produits) en lien avec un local situé sur le site de la gare de Romont. Ce projet est entre autres porté par Christian Deillon. Selon nous, une telle localisation serait judicieuse ; non seulement parce que la gare est une opportunité en termes de fréquentation, mais également en termes de tourisme. En effet, selon la proposition stratégique que nous ferons plus loin, la gare de Romont représente le carrefour clé des mobilités durables de cette région d'étape.

Grâce à l'association « Bike Trail », la région dispose déjà de 8 parcours balisés représentant 205 km. Un neuvième parcours est envisagé sur la commune de Siviriez. En termes d'« écosystème », seul le village d'Ursy, qui est au départ de plusieurs parcours, dispose d'offres de restauration. De plus, de nombreux sentiers non référencés sont utilisés par les vététéistes de la région. Si cette offre est très intéressante aussi bien pour les loisirs que pour les activités touristiques, Etienne Jaquier relève cependant que les amateur·trices de VTT se déplacent habituellement avec leur voiture au départ des parcours…

Des problèmes fonciers sont évoqués par plusieurs interlocuteurs. Baptiste Perritaz rencontre quelques soucis quant au régime foncier (zone agricole) sur lequel ses activités se déploient (Bivouac dans les arbres). Cédric Giroud rencontre les mêmes problèmes relativement aux petites cabanes qu'il développe pour accueillir cyclistes et marcheurs (Ground cycling solutions), tandis que la collaboration avec l'office cantonal des forêts est cruciale pour le développement de l'offre de parcours VTT (Bike trail), quand bien même le VTT est perçu comme un problème pour ledit office, etc.

Le tourisme religieux a connu un développement important ces dernières années grâce à la Fondation Marguerite Bays. Il y a là aussi des synergies réelles avec les pèlerins (chemin de St-Jacques de Compostelle). Pour faire face à l'augmentation des visites et pour accueillir les participant·e·s à des événements, la Fondation songe à exploiter 3000 m2 sur le site de la Pierra pour les aménager en camping.

Enfin, toutes les personnes auditées soulignent le précieux travail effectué par l'Office du tourisme de Romont, que ce soit en termes de coordination ou de promotion.



¹² Source: https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-83133.html

5. SWOT

Forces	Faiblesses
Paysage rural et construit Patrimoine Site de Romont Tourisme culturel (vitraux, papier peint) Manifestations culturelles Produits du terroir	Services de loisirs à la population (surtout aux jeunes) Offres de restauration mal réparties Pas de « bike hôtel » Pratiquement pas de pistes cyclables Pas de boucles piétonnes Morcellement communal Stationnement + aménagement centre-ville Romont Manque d'attractivité « présentielle »
Opportunités	Menaces
Route du Cœur + chemin St-Jacques de Compostelle Renforcement de l'offre VTT (projet de Bike Parc en forêt) Augmentation de l'offre hôtelière Structure de la propriété foncière forestière (communes, organisations religieuses, armée) Tourisme religieux Présence d'associations et d'entrepreneurs dynamiques Important réseau de petites routes intercommunales Etape ferroviaire de la ligne Genève-Zürich à Romont Augmentation démographique	Destruction du paysage (mitage résidentiel, zones d'activité économique, remembrement parcellaire rural) Silotage administratif

Ce tableau SWOT résume les résultats de nos études quantitative, qualitative et nos observations in situ.

Si cette région dispose de « forces » évidentes en termes paysager, patrimonial et culturel, elle dispose également d'opportunités très intéressantes pour se positionner dans le domaine du tourisme durable.

Romont est une étape de la ligne ferroviaire IC1 qui relie Genève et Zürich, soit les deux régions les plus peuplées de Suisse. Elle est de plus traversée par un parcours cycliste (la route du Cœur) ainsi que par un chemin de pèlerinage international.

Ces 3 axes ferroviaire, cycliste et piéton sont complémentaires. Ils représentent la base structurelle du district dans le domaine du tourisme durable.

5.1.Les deux premières dimensions : plan des mobilités douces

Cependant, il manque encore un « maillage » interne au district en termes de tourisme et de mobilité durables. Par maillage, nous entendons un réseau de parcours et de boucles cyclistes, VTT et piétonnes. A ce titre, l'association Bike Trail représente un excellent exemple de ce que le Plan directeur régional devrait promouvoir. On l'a vu, cette association développe et entretient des parcours VTT en boucle dans le district.



Cette offre draine aujourd'hui de nombreux·ses amateur·trices de ce sport, internes (loisirs) ou externes à la région. C'est une logique similaire qui devrait amener les autorités communales ainsi que l'ensemble des acteurs du tourisme et des loisirs à compléter l'offre existante dans les domaines du cyclisme routier et de la marche.

La bonne nouvelle est que de nombreuses petites routes intercommunales et des sentiers pédestres existent déjà, mais ils ne sont pas référencés, n'ont pas de statut compatible avec les activités de marche pour toutes et tous et les activités de cyclisme. Ils ne sont donc ni aménagés ni sécurisés, et ne sont connus que des initié·e·s. Par exemple, des parcours sous forme de boucles d'environ 5 km dédiés à la marche devraient être aménagés. Idéalement sur une base topographique relativement plane (au sommet de collines ?) et des chemins assez larges afin d'être en mesure d'accueillir les aîné·e·s comme les familles. Enfin, de tels parcours devraient être proches de buvettes et accessibles en transports publics.

Le territoire du district est maillé par un grand nombre de routes et chemins vicinaux, en principe propriétés des communes. Puisque la construction de pistes cyclables en bordure des grands axes routiers du district n'est pas à l'agenda cantonal, notre proposition est d'inventorier ces chemins vicinaux, puis de définir un statut spécial aux tronçons nécessaires à l'élaboration d'itinéraires sécurisés satisfaisant à la fois à l'usage de parcours de loisirs et de parcours utilitaires (déplacements pendulaires en vélo, achats).

5.2.La troisième dimension : le paysage

Le rapport que les personnes entretiennent avec un territoire est fondamentalement phénoménologique. C'est par les sens que l'attractivité touristique d'un territoire s'évalue et se construit. La qualité du paysage bâti, rural et naturel est donc la clé de tout projet de développement touristique régional. La Convention européenne du paysage, que la Suisse a ratifié, est limpide à ce sujet¹³. De même, la qualité du paysage du district est un des principaux facteurs explicatifs de l'attractivité résidentielle du district.

Malheureusement, cette attractivité résidentielle a contribué à une détérioration du paysage, sans compter le développement très important de certaines zones d'activités économiques ainsi que les effets paysagers souvent négatifs des processus de remaniement parcellaire en milieu rural qui accouchent de parcelles trop importantes d'un point de vue visuel (monotonie, banalisation du paysage).

Si l'extension des zones de villas a sans conteste un impact majeur sur la qualité paysagère, une analyse comparative rapide des photographies aériennes réalisées entre 1944¹⁴ et aujourd'hui fait apparaître d'autres atteintes paysagères :

- En 1944, pratiquement toutes les fermes étaient entourées de vergers importants¹⁵. Ces vergers avaient certainement une fonction économique non négligeable (production de fruits et d'alcools). Ces zones de vergers ont pratiquement disparu aujourd'hui. C'est prioritairement sur ces zones de vergers que les zones de villas individuelles ont été construites. Il n'y a donc plus de paysages de transition signifiants entre les espaces cultivés et les espaces habités.

¹⁵ Nous avons constaté également une disparition importante de petites parcelles maraîchères aux abords des corps de ferme.



¹³ Cf. (Collectif), Réflexions et propositions pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, Conseil de l'Europe, 2017.

¹⁴ Photographies disponibles sur le site de la Confédération map.geo.admin.ch

- Un grand nombre d'arbres majeurs longeait les axes routiers. Là aussi, nous pouvons constater une diminution forte de ces haies d'arbres qui avaient entre autres pour fonction de signifier la présence de routes
- Entre 1944 et aujourd'hui, les effets du remembrement parcellaire sont frappants. La productivité agricole est probablement renforcée mais la diversité des cultures et son effet paysager se sont appauvris.

Ainsi, outre l'extension des zones de villas et des parcelles agricoles plus grandes, moins de vergers et moins de haies d'arbres majeurs sont en train de conduire à une banalisation du paysage. Cette banalisation est probablement la menace la plus importante pour l'attractivité résidentielle et touristique de la région.

5.3. Pour un plan paysage

Un tel plan aurait pour objectif de préserver et restaurer le capital paysager du district. Ce plan devrait s'appuyer sur un inventaire paysager composé de deux types de documentation intimement articulés :

1° D'abord 2D : cartes anciennes et premières photographies aériennes.

2° Ensuite 3D : fonds photographiques de la Bibliothèque cantonale et universitaire de Fribourg, voire fond pictural.

Ce plan devrait également prévoir à la fois la *préservation* de zones de vergers et de jardins potagers restants ainsi que la possibilité facilitée de *convertir* les parcelles agricoles qui jouxtent les zones d'habitation en vergers et jardins potagers.

Le processus de restauration paysagère que nous suggérons devrait être idéalement participatif et à l'échelle communale. Les autorités communales devraient soutenir de telles démarches. Autrement dit, les habitant·e·s seraient convié·e·s à des ateliers de conception paysagère de leur commune. Ils·elles seraient invité·e·s à prendre connaissance de leur commune historique (grâce à l'inventaire paysager), puis à concevoir par le dessin la restauration paysagère de leur lieu de vie. De tels ateliers devraient être animés par des personnes ayant une connaissance approfondie de la perspective linéaire (architectes-paysagistes, géographes, artistes) afin d'aider les participant·e·s à dessiner des projets de restauration paysagère visuellement réalistes ainsi que par des spécialistes en horticulture.

Un tel plan, incluant le processus participatif proposé, permettrait aux habitant·e·s de se réapproprier leur paysage. Nous supposons que cette réappropriation collective serait un levier puissant de recréation de lien social. Les résultats des processus participatifs communaux permettraient également aux élu·e·s de justifier politiquement la mise en œuvre des propositions faites lors de ces ateliers. Enfin, s'il est délicat, pour ne pas dire impossible, de contraindre des propriétaires de parcelles agricoles de convertir celles-ci en zones de vergers et de jardins potagers, les communes ont toujours le moyen de proposer un achat ou une location de ces parcelles. Par contre, des interventions de restauration paysagère sur le patrimoine administratif communal (places, routes...) nous paraissent théoriquement plus aisées à mettre en œuvre.

En résumé, c'est selon nous à l'échelle communale que des interventions de préservation et de restauration paysagère doivent être mis en œuvre, tant pour la préservation de la qualité de vie et la création de lien social, que pour le renforcement de l'attractivité touristique du district.





5.4. Hiérarchiser les actions

Quoi	Qui
1° Mobilité douce : maillage du territoire par requalification des réseaux existants (vélo, VTT, marche)	Association à but multiple de la Glâne (ABMG)
2° Préservation et restauration paysagère	ABMG + communes
3° Réaménagement du centre-ville de Romont (en cours)	Commune de Romont
4° Obtenir le label Swiss Mobile (en cours)	Office du tourisme
5° Créer un fond de subventionnement et de cautionnement des activités touristiques et de loisirs	ABMG + Office du tourisme
6° Renforcer l'offre culturelle et de loisirs, en particulier pour les jeunes.	ABMG
7° Développer une stratégie d'acquisition foncière (équipements + paysage)	ABMG + communes
8° Renforcer le rôle et les ressources de l'Office du tourisme	ABMG

Les deux premières actions de ce tableau (mobilité douce + paysage) sont les « facteurs clés de succès » incontournables de tout développement touristique durable. Ils sont également essentiels au renforcement de la qualité de vie de la population du district.



Annexe 1: Entretien Cédric Giroud, Ground Cycling Solutions

28.01.2022



Photo: Le premier abri en libre-service de Cédric Giroud. Source: https://www.laliberte.ch/news/regions/canton/un-toit-pour-dormir-au-sec-615508

Introduction

Mme Brown rappelle que l'IMVT est partenaire du bureau Archam et Partenaires SA, mandatés par l'ABGM (Association à buts multiples des communes de la Glâne) en juillet 2021 pour la réalisation du plan directeur régional du district de la Glâne. À ce stade, un diagnostic est effectué afin de pouvoir ensuite définir une stratégie adéquate (selon les axes urbanisation / zones d'activités / tourisme / mobilité). Il s'agit de planifier le développement futur de la région en anticipant les besoins et contraintes à venir.

Dans ce cadre, l'IMVT effectue plusieurs entretiens avec les prestataires touristiques.

Profil

Cédric Giroud est actif dans le monde du vélo depuis plus de 10 ans. En 2021 il a ouvert un magasin de vélo. Il y a trois ans, il a fait le tour du Danemark avec sa compagne et a découvert et profité des « shelters ». Il s'agit d'abris en libre-service où l'on peut s'arrêter dormir sans réservation ni frais.

Depuis son retour du Danemark, l'idée a germé et il a entrepris de faire un abri à mettre chez lui. Vu l'intérêt que cela a suscité, il a décidé d'aller plus loin même si en Suisse, vu les lois, c'est un peu plus compliqué : cela nécessite des permis de constructions, des places de séjour, mais finalement c'est quand même possible.

Son projet d'abris

Il s'est donc basé sur le modèle danois avec des abris qui sont géolocalisés sur une application avec toutes les informations disponibles. Il a approché une entreprise pour développer une application¹⁶. Il a obtenu le soutien financier de la Raiffeisen et de la Mobilière.

Actuellement il lui reste environ 20% du développement de l'application à faire et parallèlement il lui manque un peu de budget pour développer les premiers emplacements. Idéalement il aimerait lancer l'application avec déjà des endroits prêts à accueillir des visiteurs. S'il souhaite qu'il y ait des abris pour les cyclistes sur la



 $^{^{16}}$ Son application est déjà en ligne : https://husli-app.ch/



route du Cœur, il aimerait également que les abris soient utilisés par des marcheurs, des cavaliers, des motards, etc. Il ne veut pas d'un modèle exclusif.

Il a planifié des modèles 2 ou 4 places.

Modèle d'affaires

Le but est de faire fabriquer les abris (car il n'arrivera pas à les fabriquer tous lui-même) puis de les vendre à des communes ou à des privés qui ont du terrain sur lequel ils peuvent installer un abri.

Il a eu une séance avec Fribourg Tourisme et le préfet de la Glâne au sujet des permis de construire. Pour l'installation sur des terrains en zone à bâtir, l'idée est de faciliter l'implantation en passant par une procédure simplifiée, par exemple en considérant les abris comme étant des cabanes de jardin. Les cabanes étant démontables, cela facilite la démarche.

Pour l'installation sur des terrains hors zone constructible, c'est un peu plus compliqué. À Siviriez, les abris vont être passés dans le guota du nombre de cabanes autorisées dans la zone forêts.

Les abris sont construits avec du bois local avec un concept minimaliste. L'idée est qu'ils soient durables, pas trop chers à l'achat et facilement déplaçables.

Perspectives

Mme Brown demande quelle est l'ambition du projet?

Si on se réfère au Danemark il y en faut 60'000, mais en Suisse, idéalement il serait heureux s'il y en a tous les 4 villages.

Dans l'application, il n'y aura pas que les abris qui seront répertoriés. Il y aura aussi les places de pique-niques, les places où l'on peut dormir (par ex. les endroits où l'on peut mettre une tente), les magasins de vélos, etc. Tout ce qui peut être connecté à la mobilité douce.

Sur son application, il est prêt à répertorier les autres hébergements (type B&B ou hôtel) qui jouent le jeu au niveau des aménités pour les cyclistes (endroits sécurisés pour les vélos, possibilité de chargement, réparation, etc.). Il cite également le groupe E qui devrait installer des bornes pour charger les vélos et qu'il va répertorier également.

Aménagements pour les cyclistes

Mme Brown évoque des stations de réparation en kit qui peuvent être disposées sur les abords des pistes de vélos.

M. Giroud a un fournisseur qui propose ces stations de réparation et il aimerait en proposer à la vente pour mettre sur les itinéraires cyclistes. Il aimerait également mettre des distributeurs à chambre à air, même s'il est conscient que cela fait partie d'une vision à plus long terme.

M. Giroud remarque que personne ne veut voir ce type de tourisme et pourtant il existe. Il trouve qu'il faut s'en occuper, encadrer cette pratique et développer l'offre. Souvent les cyclistes doivent dormir « en cachette » pour ne pas être remarqués, parfois même sans poser leurs tentes. C'est vite compliqué de manger le soir ou le matin.

Mme Brown parle de M. Jean-Paul Conus qui a fait le même constat, soit un manque de place de camping dans la région et qui serait disposé à mettre un endroit à disposition pour les campeurs, pèlerins ou cyclistes.



Plus généralement, M. Giroud trouve qu'il y a peu d'endroits dans la région et même en Suisse ou l'on peut être hébergé avec des vélos. C'est souvent problématique, notamment pour ranger son vélo et l'accueil des hôteliers s'en ressent. Il utilise pour sa part une application de type hébergement chez les privés, warmshowers¹⁷.

Il est conscient que parfois les hôteliers ne se rendent pas compte de ce qui est nécessaire et il a d'ailleurs proposé à FRide¹⁸ d'offrir ses services aux hôteliers pour les conseiller sur les aménagements à faire pour accueillir les cyclistes adéquatement.

Incitation à la mobilité douce

Mme Brown évoque l'hypothèse que les activités touristiques dépendent fortement du paysage bâti et naturel.

La Glâne est une région campagnarde et un des avantages est qu'il existe déjà beaucoup de petites routes. Il ne voit par conséquent pas l'avantage de reconstruire des pistes cyclables, mais plutôt de tirer profit de ces nombreuses routes peu fréquentées. Par contre il est nécessaire de mieux les répertorier, de faire plus simple parfois. Là où cela est nécessaire de faire des pistes cyclables, il faut que cela soit judicieux et que cela permette de traverser les villes simplement. Par exemple, il manque une piste qui permette de traverser Romont de manière directe et sécuritaire.

Il cite également l'exemple de la piste cyclable faite entre Mézières et Vuisternens (l'unique piste cyclable de la Glâne) qu'il n'emprunte jamais, car il existe une petite route bien moins fréquentée qui permet de faire le même trajet.

Me Brown suggère que la région répertorie ces routes sécurisées adaptées aux vélos.

M. Giroud propose que les cyclistes de la région qui empruntent et connaissent ces routes puissent y contribuer et décharger tous leurs parcours privés de leur GPS à un endroit (plateforme) pour faciliter cette tâche. Selon lui, il y a possibilité de faire toute la Glâne en vélo sans emprunter une route principale.

Selon M. Giroud, la location de vélo, notamment électrique ou la mise en place de vélo en libre-service ne fonctionnerait pas forcément, car il n'a pas assez de clients potentiels que les villages sont trop disséminés. C'est un système qui marche dans les grandes villes ou il y a des petites distances à parcourir dans des zones très denses. Par contre, lorsqu'un habitant fait le choix de faire ses parcours à vélo, il va acheter son propre véhicule.

Mme Brown évoque une initiative d'un village valaisan ou un parcours jusqu'à l'école à vélo a été mis en place, le « vélobus »¹⁹. Un professionnel accompagne les enfants sur le chemin de l'école via un parcours sécurisé et leur apprend les règles de bonne conduite.

Dans sa commune le transport des enfants en bus est jugé couteux, car il y a plusieurs villages fusionnés, mais l'alternative de laisser les enfants aller à l'école en vélo est pour l'instant inenvisageable, car c'est une grande route très fréquentée. Par contre, si le parcours était organisé sur une des petites routes (ce qui serait très

¹⁹ Cf: https://www.lenouvelliste.ch/valais/chablais-valaisan/monthey-district/port-valais/premiere-en-suisse-au-bouveret-en-velobus-a-l-ecole-1123911 et https://www.ate.ch/themes/chemin-de-lecole/velobus



¹⁷ Cf leur site internet : https://www.warmshowers.org/

¹⁸ FRide Sàrl est la société mandatée pour gérer le projet Bike-In FR25 qui vise à mettre en place une stratégie de développement du VTT dans le canton de Fribourg. Voir : https://www.htr.ch/story/tourisme/fribourg-region-se-positionne-comme-destination-dediee-au-vtt-31745.html



facilement faisable), alors cela serait possible et cela favoriserait de bonnes habitudes chez les enfants en termes de mobilité douce.

En Suisse allemande, il a souvent croisé des enfants à vélo sur le chemin de l'école, mais c'est parce qu'il y a des infrastructures adéquates (pistes cyclables larges).

Mme Brown ajoute qu'au-delà des pistes cyclables inexistantes, les habitations sont disséminées sur le territoire et qu'il est difficile d'avoir un réseau de transports publics assez dense pour desservir toute la zone. Aussi la plupart des déplacements sont faits en voiture.

Avec sa compagne, ils ont décidé de franchir le pas et ils ont désormais une seule voiture et un vélo électrique qu'ils se partagent pour les petits trajets. Bien que cela demande un peu d'organisation, cela fonctionne, notamment parce qu'il travaille sur place et que sa compagne travaille à Romont.

Paysage

Mme Brown revient sur le paysage et aborde le potentiel d'aménagement des bords de la rivière pour des sentiers cyclistes ou pédestres.

M. Giroud souligne que sur la commune de Siviriez, les cyclistes ont plutôt tendance à emprunter les chemins au travers de la forêt, car la rivière est bordée de champs (surtout que c'est un chemin parallèle à la rivière). Ces champs appartiennent à des paysans qui ne seraient pas forcément enclins à laisser passer des piétons et cyclistes.

Circulation et aménagement de la vieille ville de Romont

Mme Brown souhaite connaître son avis par rapport à l'aménagement de la vieille ville de Romont, des places de parc qui sont très présentes et de la place des piétons dans cet environnement.

Il pense que c'est compliqué, car la centralité de Romont est en train de se déplacer vers le bas, vers la gare avec les nouvelles constructions. Il serait assez favorable à laisser l'accès de chaque côté sur environ le tiers de la ville et de mettre des grands parkings pour ensuite faire le reste piéton. Il comprend toutefois le point de vue d'un commerçant de la vieille ville qui pourrait perdre ses clients au profit de la Coop à laquelle il peut accéder en voiture.

Mme Brown évoque quelques pistes : faire payer le parking et utiliser les recettes pour des projets de mobilité douce, remettre des bons utilisables dans les commerces comme tickets de parking ; mettre en place un système de macarons ; installer des places dépose-minute.

Selon lui, la centralité qui se déplace va de toute manière faire du tort à certains commerçants et en favoriser d'autres, et il n'a pas de solution toute faite. En plus la vieille ville est en haut de la colline et cela ne la rend pas très accessible, ni à pied ni à vélo.

Cela serait déjà bien de libérer certaines places, de diminuer les parkings et d'emménager de véritables accès sécurisés pour la mobilité douce, sans forcément supprimer complètement les voitures. Il faut réfléchir à un compromis.

Mot de la fin

M. Giroud a senti que la mobilité douce semblait importante dans les recommandations faites par l'IMVT et il s'en réjouit. Lorsqu'il avait approché Fribourg Tourisme et FRide, il avait eu un peu le sentiment que le focus était particulièrement axé sur la région de Gruyère et sur le VTT et moins sur les questions de mobilité douce.





Entretien téléphonique fait le 28 janvier 2022 par MGB, retranscrit par MGB et soumis à l'interviewé pour approbation.





Annexe 2 : Entretien de Christian Deillon, Boucherie-Charcuterie Deillon à Romont 21.01.2022





Photos de M. Deillon et son fils et du magasin à Romont, Source : https://www.boucherie-deillon.ch/entreprise/

Introduction

Mme Brown rappelle que l'IMVT est partenaire du bureau Archam et Partenaires SA, mandatés par l'ABGM (Association à buts multiples des communes de la Glâne) en juillet 2021 pour la réalisation du plan directeur régional du district de la Glâne. À ce stade, un diagnostic est effectué afin de pouvoir ensuite définir une stratégie adéquate (selon les axes urbanisation / zones d'activités / tourisme / mobilité). Il s'agit de planifier le développement futur de la région en anticipant les besoins et contraintes à venir.

Dans ce cadre, l'IMVT effectue plusieurs entretiens avec les prestataires touristiques.

Elle ajoute que le terroir a émergé plusieurs fois dans les discussions lors des ateliers préalables comme étant une des ressources, un des atouts de la région. C'est dans ce cadre qu'elle souhaite lui parler.

Profil

Monsieur Christian Deillon est maître artisan boucher charcutier à Romont.

C'est une entreprise familiale qui existe sur la place depuis 1946. Son fils a rejoint l'entreprise et cela sera la 4e génération.

À côté de son activité de commerçant et d'entrepreneur, il a été président cantonal des bouchers et vice syndic de la commune de Romont.

Il est actuellement président de Terroir Fribourg, l'organisation qui défend la promotion des produits du terroir du Canton Fribourg. Il est aussi président de l'interprofession charcuterie AOP qui a obtenu les 2 premières AOP pour des produits carnés, à savoir le jambon de la Borne et le boutefas. Il est également président du groupement des commerçants du centre-ville.

Offre touristique

Mme Brown expose brièvement les statistiques régionales qui pointent que la Glâne est une région a vocation résidentielle.





M. Deillon reconnait que la Glâne et une région résidentielle, mais avec une qualité de vie exceptionnelle. La nature est préservée et bien qu'ils soient en dehors des grands axes, ils sont très proches des raccordements (autoroutes). Ainsi même s'ils n'ont pas toutes les infrastructures, celles-ci sont rapidement accessibles.

Il reconnait que l'accueil touristique est peut-être un peu déficient et que la qualité, notamment dans la restauration, n'est pas forcement au rendez-vous, mais il lui semble qu'il y a de moins en moins de gens prêts à entreprendre et que cela n'est pas propre à la région.

Il ne sait pas si c'est la demande qui oriente l'offre ou le contraire, mais il observe que l'offre en restauration est assez limitée à Romont et pas très variée (il y a beaucoup de pizzeria et de Kebab). De plus, beaucoup de restaurants sont fermés le dimanche.

Au niveau de l'hébergement, il est également impliqué dans la Poularde (il est vice-président du Conseil d'administration). Le groupe possède 24 motels qui sont très occupés. Mais la clientèle est constituée majoritairement de personnes qui viennent travailler dans la région, pas des touristes.

Mme Brown souligne que ces « touristes d'affaires » dépensent dans la région et que s'ils ont une bonne impression de l'offre générale de loisirs, ce sont de potentiels futurs touristes, peut-être en famille.

M. Deillon ajoute que c'est également le cas pour les recrues qui sont en service à Drôgnens chaque année (entre 2000- 3000). Mais souvent ceux-ci trouvent qu'il n'y a pas grand-chose à faire, surtout le soir, et cela ne leur donne pas forcément envie de revenir.

Cela amène Mme Brown à parler de l'offre pour les jeunes, qui semble être lacunaire.

M. Deillon est tout à fait d'accord, il trouve qu'il y a un gros manque. Il a toutefois remarqué que les jeunes sont souvent consommateurs, mais ils ont de la peine à être acteurs, à s'impliquer dans le développement et la gestion de l'offre.

Si les infrastructures manquent un peu, il y a en revanche une qualité associative qui est très importante. Ces nombreuses sociétés sont toutes actives, mais les jeunes ont un peu de peine à s'impliquer. C'est aussi un problème plus général de société, axé sur l'individualisme et on a donc aussi une part de responsabilité au manque d'offres.

Mme Brown suggère d'aborder les sociétés de jeunesses villageoises qui sont une richesse de la région et qui permettraient de sensibiliser la jeunesse à ce besoin d'implication.

Offre culturelle

Mme Brown indique que l'offre touristique est plutôt orientée sur un tourisme culturel, voire religieux qui attire une clientèle assez spécifique.

M. Deillon acquiesce et trouve effectivement que l'offre est assez particulière. La clientèle doit avoir une certaine conviction, des valeurs pour venir visiter le Vitromusée par exemple.

Il a souvent entendu que les gens trouvaient l'endroit magnifique, ce village sur cette colline, à la sortie de la forêt, mais que les gens n'y venaient pas. Il se demande si c'est parce qu'il n'y a pas assez d'offres, si l'offre est juste suffisante pour une demi-journée. Pour lui, cela explique qu'il y ait peu de touristes qui passent la nuit-là.

Les touristes qui passent une nuit sont souvent là pour affaires ou parce que c'est une étape.





Mme Brown explique que le Musée possède une offre très riche, mais que celui-ci a de la peine à attirer les locaux, peut-être parce que l'offre est perçue comme étant un peu élitiste.

M. Deillon a visité le Musée à plusieurs reprises et confirme que la mise en scène est très bien et le cadre avec le château est magnifique. Il trouve que l'on apprécie beaucoup mieux les expositions avec une visite guidée.

Toutefois il estime que l'attitude du personnel, lié au cadre « institutionnel » du Musée devrait être revu et travaillé dans un sens plus « hospitalier ». Il cite des exemples de clients pour lesquels il avait organisé des assemblés avec une partie collation qui se déroulait dans la salle de l'Orangerie et qui avait dû quitter les lieux un peu abruptement, car c'était l'heure de fermeture du Musée ou qui avaient dû payer la demi-heure supplémentaire. Il aurait souhaité un peu plus de souplesse, de sens de l'accueil. A ses yeux, le Musée doit s'ouvrir un peu plus, devenir plus convivial pour attirer les gens.

Centre-ville de Romont

Mme Brown indique que L'IMVT suggère que le paysage naturel et bâti de la Glâne est son meilleur atout. Elle ajoute que l'agencement de ce paysage doit se faire par des aménagements qui sont harmonieux, notamment pour que les usager \cdot e \cdot s, habitant \cdot e \cdot s et touristes s'y sentent bien et puissent profiter de ces points de vue, lieux de détente, etc.

Dans ce sens, elle évoque la vieille ville de Romont qui semble être grandement dévolue aux places de parc.

Pour M. Deillon, les places de parc sont le dernier atout de la vieille ville de Romont pour garder de l'attractivité commerciale face aux grandes enseignes du bas de la ville. C'est une condition sine qua non. La vielle ville est difficilement accessible : il faut monter sur la colline, il y a des pavés, cela n'est ni agréable pour les poussettes ni pour les personnes à mobilité réduite, ni quand il pleut ou quand il neige. La seule chose, c'est qu'il y a un parking qui est relativement grand et relativement aisé pour que les gens viennent. Ces personnes ne font pas toutes leurs courses dans la vieille ville, elles font des commissions ponctuelles puis elles redescendent faire leurs courses dans les grandes enseignes. « Sans parking, il n'y a plus de commerce ».

Mme Brown indique que les commerces dans les zones piétonnes suisses fonctionnent généralement mieux et qu'ils bénéficient d'une masse plus grande de chalands.

M. Deillon rectifie : les commerces qui bénéficient d'être dans une zone piétonne sont des magasins d'habits, des tea-rooms, des restaurants. Mais à Romont, il s'agit de commerces de bouche, des artisans ainsi que la pharmacie qui attirent du monde en ville. Sans accès direct à ces commerces, les gens ne viendraient plus. Ils ne porteront pas leurs courses, parfois lourdes sur 500 mètres.

Il prend en exemple les zones piétonnes des villes de Neuchâtel et de Sion qui ne comptent plus que respectivement une et deux boucheries. En rendant un centre-ville piéton, on peut donc « tuer » ce type de commerces.

Mme Brown évoque le marché couvert Hall'titude²⁰ à La Chaux-de-Fonds qui réunit plusieurs métiers de bouche et qui ainsi mutualise la clientèle.

Elle rappelle que cela n'est pas du ressort du PDR d'intervenir au niveau de la piétonnisation de la vieille ville, mais qu'au niveau touristique, une réflexion sera recommandée, pour envisager des solutions pour rendre les



²⁰ Voir: https://www.halltitude.market/



abords du château plus agréable à la vue et plus sécurisés pour les piétons (trottoirs, bancs, terrasses), sans forcément rendre la Grand-Rue piétonne.

M. Deillon ajoute un autre aspect : les commerçants de Romont animent la ville, ils organisent des manifestations ou les sponsorisent. Si l'on enlève les parkings et que l'on tue les commerçants, on devra engager un City Manager que l'on devra payer et qui organisera des animations sans être sûr que cela attire du monde ni que l'offre soit meilleure qu'avant. « Et quand le dégât est fait, le dégât est fait. »

L'offre du terroir

Mme Brown demande si, outre les locaux qui connaissent son offre, les touristes achètent des produits du terroir.

Si on considère les touristes, alors effectivement les cyclistes, notamment ceux qui font la route du Coeur, et surtout s'ils logent dans la région, partent tous avec un produit du terroir, un saucisson par exemple. Les Suisses allemands en particulier prennent facilement des produits de Romont. Ils ne viennent peut-être pas spécifiquement pour ça, mais certains ont vu une émission, d'autres ont entendu parler de l'AOP et cela amène u monde. Cela ne fait certes pas tourner la boutique, mais on sent quand même qu'il y a un intérêt pour ce genre de produits.

Mme Brown évoque le potentiel des produits du terroir et toutes les valeurs qui y sont associés : l'authenticité, le patrimoine, le savoir-faire, la nature, voire l'écologie. Elle se demande si le travail pour obtenir une AOP en vaut la peine. Est-ce que la valorisation est difficile ?

M. Deillon indique qu'il a commencé la démarche en 1999, il y a 22 ans, donc il est convaincu!

Ils ont désormais deux ans pour certifier tous les acteurs et c'est leur priorité. Évidemment qu'ils pensent à valoriser en même temps, mais c'est la deuxième étape. Il faut d'abord pérenniser et valider l'obtention de l'AOP en certifiant les acteurs.

Il est certain que c'est une carte incroyable à jouer. Dans le canton de Fribourg, il y a 6 AOP, c'est exceptionnel.

Si les Romands sont sensibles aux AOP (à la terminologie), en Suisse allemande ce n'est pas encore le cas, mais cela va arriver, car l'Allemagne développe sa stratégie agricole autour des AOP et des marques régionales et la Suisse allemande va suivre.

L'AOP et les produits du terroir peuvent être un atout, car la région possède tous les ingrédients : le savoirfaire, la nature et les acteurs. Si les artisans doivent promouvoir ces produits, cela doit aussi être fait dans la gastronomie, dans les restaurants. « On est dans le pays du Gruyère, du Vacherin et du jambon de la Borne et vous vous trouvez à manger des pizzas et des kebabs, c'est un peu lamentable ! »

Collaboration avec les partenaires

Les artisans ont tous les avantages à promouvoir les produits du terroir, mais c'est un peu différent avec la gastronomie.

Très souvent, la gastronomie travaille plutôt avec des prix bas qu'avec des produits de qualité. Ils ne montrent aucun intérêt pour les produits régionaux. Mais ce n'est pas le cas de tous les restaurateurs. En effet, certains sont fiers de mentionner le nom du boucher ou du boulanger qui les livre. « Mais en majorité, c'est plus des chasseurs de prix que des chasseurs de qualité. »



Mme Brown pointe que c'est donc avec la gastronomie, vitrine du terroir que l'accent doit être mis par Terroir Fribourg pour la valorisation des produits régionaux. Elle souligne que de nombreux restaurants se sont ouverts dans les villes avec des concepts de promotion des circuits courts, de produits de proximité, respectueux de l'écologie, alors que dans les régions périphériques ont a presque de la peine à trouver des produits de la région.

M. Deillon ajoute qu'il devient même difficile de trouver un restaurant qui sert de la fondue.

Par contre dans la boucherie, il remarque qu'il a une clientèle jeune, séduite par ses produits naturels avec peu d'adjuvants, mais les restaurateurs n'ont pas tous compris cette démarche, ils n'ont pas cette sensibilité.

Mme Brown réitère le fait que c'est donc dans ces collaborations interprofessions et interdomaines que des labélisations de type AOP prendront tous leurs sens avec la construction d'une marque forte autour de ces produits.

M. Deillon acquiesce et rappelle que si Fribourg Terroir agit plutôt au niveau cantonal avec des interventions régionales, il évoque de nouvelles synergies qui se mettent en place. Auparavant, Fribourg Tourisme avait ses produits et Fribourg Terroir les siens et désormais il y a des collaborations. Il est par ailleurs convaincu que la gastronomie est un attrait touristique. Il prend l'exemple de l'Alsace qui a fait de la choucroute son atout touristique. On va en Alsace pour manger de la choucroute, alors que dans le fond, elle n'est pas meilleure qu'ailleurs.

Mme Brown ajoute que dans le tourisme on ne parle plus de séjour, mais d'expérience (un moment unique sensoriel et authentique) et que la valorisation du terroir passe par la promotion d'expériences culinaires uniques avec un produit dans son cadre spécifique.

M. Deillon remarque que cela va gentiment dans ce sens, il cite le bon exemple du Valais avec la marque forte Valais/Wallis qui promeut la région au travers de son terroir. La région de Fribourg va dans cette direction, elle a tout ce qu'il faut pour y arriver, mais cela prend du temps.

Le projet de la Maison du jambon

M. Deillon explique qu'ils ont eu une rencontre la veille avec la région Glâne Veveyse. Le projet est piloté par la région avec Monsieur Georges Godel comme président de groupe, accompagné par Monsieur Jonathan Stark (coordinateur Innoreg FR). M. Deillon avait participé à des groupes de travail, mais il n'avait plus trop de nouvelles. Il a donc appris lors de cette séance que des contacts avaient été pris pour louer des locaux dans la gare de Romont.

Cela lui parait très intéressant parce c'est un lieu de passage, sur une ligne directe et que cela pourrait combiner des locaux pour le coworking avec le buffet transformé en une sorte de showroom des produits du terroir. Il y aurait une offre gastronomique liée avec un restaurant et un take-away pour les personnes de passage (sandwich, etc.).

Dans ce cadre, il est envisagé d'y associer plusieurs artisans (boulanger, boucher, fromager), comme évoqué plus haut avec Hall'titude à La Chaux-de-Fonds.

M. Deillon estime que ce projet a un beau potentiel, que cela serait bien placé et que cela permettrait de belles synergies.





Vision stratégique

Mme Brown expose la vision stratégique qui résume le potentiel de la Glâne, une région d'étape culturelle et carrefour des mobilités douces, notamment en lien avec le chemin de Compostelle et la route du Cœur. De ne pas avoir de complexe d'être une étape, sans ambition de devenir une destination. Le terroir représente une part importante de la culture régionale.

Pour atteindre cette vision, la région doit renforcer son avantage concurrentiel et développer l'offre et les infrastructures connectes dans ce sens. Donc typiquement, le projet de Maison du jambon à la gare va parfaitement dans cette ligne. Cela donne une possibilité aux excursionnistes de découvrir dès leur arrivée les spécificités de la Glâne et accessoirement de dépenser leur argent.

M. Deillon indique que les visiteurs actuels se rendent tout de même déjà dans sa boucherie pour du saucisson, à la boulangerie pour une cuchaule et à la fromagerie pour de la crème double. Ces artisans partagent la même clientèle.

Il confirme que Romont est une ville étape, ce n'est pas une ville où l'on va passer ses vacances, mais cela n'est pas négatif. Il remarque que lorsque l'on est à l'étranger et que l'on nous dit qu'il y a quelque chose de joli à voir, on n'hésite pas à faire des kilomètres pour y aller et revenir. Cela n'est pas non plus péjoratif, car cela ne diminue pas la valeur du lieu.

Pistes cyclables

Mme Brown expose également la problématique liée au manque de pistes cyclables et aux risques auxquels s'exposent les cyclistes, notamment pour monter à Romont. Elle ajoute qu'il existe de nombreux chemins de traverse qui pourraient être mis en valeur pour former un réseau.

M. Deillon en est conscient et il souligne les nombreuses petites routes qui sont très agréables, qui évitent la grande route et qui sont plus sûres. Il les emprunte avec son vélo électrique et cela ne rallonge pas ses trajets.

La promotion de la région

Mme Brown relate une discussion qu'elle a eue avec Éliane Celeschi au sujet de l'attitude des habitant·e·s de la Glâne qui semblent un peu réservé·e·s et qui sous-estiment le potentiel de touristicité de leur région. Cela pourrait expliquer le manque d'implication de certains et le faible taux de personnes qui se lancent dans des entreprises touristiques.²¹

M. Deillon confirme que les Glânois sont de « mauvais vendeurs ». Il cite l'exemple des Français qui annoncent à coup de panneaux publicitaires des attractions touristiques qui parfois ressemblent à trois petits cailloux au milieu d'un champ! Mais cela fonctionne. Alors qu'en Glâne, il y a de nombreux atouts, très intéressants, mais on ne sait pas les vendre.

M. Deillon pointe que la promotion passe désormais beaucoup par les réseaux sociaux et il espère qu'un influenceur tombe amoureux du coin et promeut la région et son magnifique paysage.

Mme Brown ajoute que les empoyé \cdot e \cdot s de l'office du tourisme avaient passé les dernières années à mettre en valeur l'offre existante et que désormais ils allaient se consacrer à de nouveaux projets. Elle ajoute que la

²¹ Lors de la retranscription, Mme Brown se pose la question de savoir si ce manque d'implication n'est pas le résultat d'un manque de prise de conscience des locaux de la richesse de leur terroir. Il serait peut-être intéressant d'organiser des actions pour permettre aux habitant·e·s de la Glâne de « s'enorgueillir de leur région » de se rendre compte du potentiel de touristicité du lieu et d'en devenir des ambassadeurs.





coordination d'acteurs « disséminés » sur le territoire n'était pas facile et que les moyens alloués à l'office du tourisme étaient modestes.

Entretien fait par Teams le 21 janvier 2022 par MGB, retranscrit par MGB et soumis à l'interviewé pour approbation.





Annexe 3: entretien Elisabeth Devaud, Hôtel - Restaurant St-Georges

22.01.2022



Photo: Hôtel St-Georges. Source: https://www.hotel-stgeorges.ch/#contact

Introduction

Mme Brown rappelle que l'IMVT est partenaire du bureau Archam et Partenaires SA, mandatés par l'ABGM (Association à buts multiples des communes de la Glâne) en juillet 2021 pour la réalisation du plan directeur régional du district de la Glâne. À ce stade, un diagnostic est effectué afin de pouvoir ensuite définir une stratégie adéquate (selon les axes urbanisation / zones d'activités / tourisme / mobilité). Il s'agit de planifier le développement futur de la région en anticipant les besoins et contraintes à venir.

Dans ce cadre, l'IMVT effectue plusieurs entretiens avec les prestataires touristiques.

Profil

Mme Devaux est propriétaire de l'Hôtel - Restaurant St-Georges. C'est un bâtiment historique. Elle a débuté en 1998, mais a fait beaucoup de transformation. L'hôtel a brulé en 2018, et a rouvert en été 2019.

Clientèle

Les touristes viennent en majorité au printemps, en été et en automne. La fin de l'automne et l'hiver, c'est plutôt la clientèle d'affaires. Il y a aussi des militaires.

Il y a pas mal de clients qui sont des cyclistes qui font la route du Cœur. Le magasin de location de vélos est juste à côté de l'hôtel (Coup d'Pouce). Parfois des gens louent les vélos au magasin et débutent, d'autres font une étape sur leur parcours et d'autres terminent à Romont. Il y a de plus en plus de personnes avec leurs propres vélos électriques. A l'hôtel, ils peuvent parquer leur vélo en sécurité et les charger.

Les cyclistes sont en vacances et ils sont prêts à dépenser.

Les pèlerins vont plutôt chez l'habitant, ils ne viennent pas à l'hôtel, notamment parce qu'ils sont sur le chemin pendant plusieurs mois, donc cela constituerait un trop gros budget de dormir toutes les nuits à l'hôtel.

Il y a des marcheurs qui viennent dormir, mais c'est parce qu'ils font de la marche comme activités, ce n'est pas pareil.

Cet été, il y a eu des touristes qui sont restés plus longtemps. Ils ont utilisé Romont comme leur base pour ensuite rayonner sur Montreux, Yverdon ou Fribourg. Romont est bien situé et accessible soit en voiture soit en train.





Elle a aussi quelques groupes qui venaient (avant Covid).

Activités

Mme Devaud trouve qu'il y a pas mal de choses à faire dans les environs. Ses clients font de la marche, du vélo, du VTT. Ils vont à la piscine ou à la patinoire. Certains vont aussi faire du paintball dans la région voisine.

Communication

L'hôtel est répertorié sur plusieurs sites, dont l'Office du tourisme, la route du Cœur et Booking. Même s'ils prennent une commission, cela amène du monde.

Aménagement de la vieille ville et places de parc

Elle trouve que la ville pourrait être un peu plus fleurie avec des gros bacs par exemple.

Elle pense que les habitants ne viendraient pas s'il n'y avait pas de places de parc, ils ne prendraient pas la peine de monter. Parfois certains font le tour de la vieille ville et s'il n'y a pas de place, ils repartent.

Selon elle, il n'y a pas assez de places de parc, souvent ses clients ne trouvent pas de places et doivent aller parquer assez loin.

Elles pensent qu'un système de macarons avec des macarons dédiés à ses clients serait une bonne idée. Sinon un système de parcomètre avec la 1^{re} heure gratuite permettrait de libérer certaines places qui sont parfois occupées à la journée, voir à la semaine.

Collaboration

Il y a eu presque deux ans de travaux. Les autorités ont facilité les démarches.

Elle a de bons rapports avec l'Office du tourisme. Elle les a invités lors de la réouverture. Les employés de l'OT sont jeunes et dynamiques.

Elle n'a jamais assisté à des séances avec tous les acteurs touristiques, mais elle est allée se présenter au Lion d'Or et à la Poularde.

Elle a vraiment peu de temps à consacrer à la vie de la ville, elle travaille en famille et avec le Covid, cela a été encore plus difficile. Elle n'avait pas les moyens d'avoir du personnel pour le matin par exemple.

Entretien téléphonique fait le 22 janvier 2022 par MGB, retranscrit par MGB et soumis à l'interviewée pour approbation.





Annexe 4: entretien Etienne Jaquier, Bike Trail Association

14.01.2022



Photo: Logo de l'association. Source: https://biketrailassociation.ch/home/about/

Introduction

Mme Brown rappelle que l'IMVT est partenaire du bureau Archam et Partenaires SA, mandatés par l'ABGM (Association à buts multiples des communes de la Glâne) en juillet 2021 pour la réalisation du plan directeur régional du district de la Glâne. À ce stade, un diagnostic est effectué afin de pouvoir ensuite définir une stratégie adéquate (selon les axes urbanisation / zones d'activités / tourisme / mobilité). Il s'agit de planifier le développement futur de la région en anticipant les besoins et contraintes à venir.

Dans ce cadre, l'IMVT effectue plusieurs entretiens avec les prestataires touristiques.

Profil

L'Association Bike Trail ²² a été créée en février 2021 par Antoine Jaquier (son père), Olivier Butty et lui-même (Etienne Jaquier).

Les trois premiers parcours VTT balisés ont été créés par la jeune Chambre économique de la région en 1993. Son père, qui avait un magasin de vélo, a créé les 5 suivants en 1997-1998. Il y a donc 8 parcours qui représentent environ 205 km d'itinéraires balisés. Son père s'occupe de l'entretien et du balisage depuis lors en collaboration avec l'Office du tourisme.

L'idée de la création de l'Association est venue du constat que cela n'était jamais très clair pour personne de savoir qui s'occupait de ces parcours. Ainsi, ils se sont dit que cela valait la peine de faire un organe officiel. Cela permettait d'avoir un point central, un point de ralliement pour les communes, pour l'office des forêts, pour le canton, en bref pour tous les potentiels interlocuteurs concernés.

Si l'Association a été créée en février, elle a été ouverte au public depuis septembre 2021 et elle compte une vingtaine de membres pour l'instant. Ils mettent également en place différents partenariats et sponsoring avec les acteurs de la région. Il y aura aussi plus de visibilité d'ici le début de saison VTT.

Mission et activités principales de l'Association

La mission principale de l'Association est l'entretien des infrastructures actuelles (les 8 itinéraires) ce qui comprend l'entretien des sentiers, le balisage, les autorisations.

Hes-so

²² https://biketrailassociation.ch/home/about/



En ce moment ils sont en cours de renouvellement des autorisations avec l'office des forêts.

Les sentiers sont ouverts au VTT et au VTT électriques.

Le deuxième axe principal consiste au développement de nouvelles infrastructures.

En effet, les parcours ont 25 ans, ils sont connus et assez réputés, mais la pratique du VTT évolue donc ils ont envie de pouvoir développer des choses qui sont encore plus en phase avec ce qui se fait maintenant. Dans ce cadre-là, ils ont abordé la commune de Siviriez pour leur présenter un projet de Bikepark sur le terrain communal et ainsi pouvoir proposer une nouvelle offre dans la région. Cela consiste à créer des pistes de VTT en forêt avec un parcours pour les enfants et un parcours plus engagé.

Ils ont également l'intention de disposer des panneaux d'information sur les parcours pour présenter l'Association et son rôle, surtout que pour l'instant personne ne sait vraiment qui s'occupe des parcours. Cela devrait aider à se créer un réseau.

Pour l'instant le travail des membres est bénévole. Pour se rendre compte, cela a représenté plus de 250 heures de travail en 2021 par une dizaine de personnes. Idéalement, avec le temps, ils aimeraient bien pouvoir engager des salariés pour mener à bien cet entretien.

Les parcours ont été balisés par le TCS (panneaux bordeaux), mais pas par Suisse Mobile²³. Mais ils ont pris contact avec eux et aussi avec le bureau responsable du projet de Réseau VTT du canton de Fribourg pour pouvoir monter un dossier pour baliser certains des parcours avec Suisse Mobile.

En résumé, les futurs projets sont le renouvellement des autorisations, la labélisation de certains parcours par Suisse Mobile, la pose de panneaux d'information, un Bikepark et un pumptrack²⁴.

Typologie des visiteurs

Mme Brown évoque le fort caractère résidentiel de la Glâne et une offre touristique assez faible. Elle mentionne également une typologie de visiteurs plutôt excursionnistes (qui restent une journée) que touristes (qui passent une nuit).

M. Jaquier voit assez régulièrement (dans un pourcentage certes assez faible) des gens qui viennent rouler : des Vaudois, des Valaisans ou des Suisses allemands.

Il y a également pas mal de sentiers « sauvages », non balisés et cela attire aussi du monde. Un des buts de l'Association est d'en officialiser certains.

Ils avaient fait aussi une fois un comptage sur un des parcours VTT balisés au printemps et ils étaient arrivés à 350 - 400 personnes par week-end. Si on imagine que 20% ne viennent pas de la région, cela fait tout de même un beau potentiel qui pourrait dépenser en Glâne.



²³ Sur le site de l'Office du tourisme, 12 itinéraires sont proposés pour le vélo/VTT : 8 parcours VTT balisés, 1 parcours « le Tour de la Glâne à VTT » non balisé, un parcours d'obstacle à Lussy, le sentier du vitrail à vélo et la route du Coeur, étape Lausanne-Romont et étape Romont Laupen. Sur le site de Suisse Mobile, il n'y a aucun parcours VTT répertorié, mais dans les itinéraires à vélo, en plus des deux étapes de la Route du Coeur, il y a également le parcours Sense-Glâne-Veveyse et celui de La Broye-Gruyère.

²⁴ Voir chapitre Offre d'activités



Offre d'hébergement

Mme Brown demande s'il estime que l'offre en hébergement est suffisante dans la région et si est-elle adaptée au public des cyclistes.

M Jaquier trouve qu'il y a peu d'offres d'hébergement, à part deux, trois hôtels à Romont et quelques chambres d'hôtes dans le reste du district. Il avait réfléchi pour un événement et chercher à héberger une trentaine de personnes, c'était compliqué. Même dans les régions avoisinantes (par ex. : Oron-la-Ville), l'offre est faible.

Pour le public de vététistes, il ne pense pas que l'offre soit réfléchie dans ce sens.

Pour les personnes qui passent une ou deux nuits dans la région (car il n'y ait pas forcément le potentiel d'offres suffisantes pour passer une semaine entière), il pense que des Bike hôtels (avec infrastructures pour charger, laver, sécuriser et réparer son vélo) seraient un plus dans la région, surtout s'ils viennent de loin. Il est conscient qu'une grande partie des vététistes se déplacent en mini bus et sont assez autonomes, mais cela mériterait d'avoir au moins un endroit avec ces facilités. Il a d'ailleurs dû répondre à un questionnaire cantonal qui portait sur ce thème durant la semaine.

Aménagement et infrastructures pour les cyclistes

Mme Brown demande ce qu'il pense des infrastructures routières pour les cyclistes.

L'Association s'occupe uniquement des parcours et infrastructure pour les VTT, mais pas des vélos de route. Il est néanmoins au courant qu'il n'y a pas de pistes cyclables dans la Glâne, alors que le relief est adapté à la pratique du vélo.

Mme Brown fait part du constat que les cartes produites actuellement indiquent des parcours, mais elles font rarement mention des infrastructures liées à la pratique (restaurants, magasins de vélos, lieu de chargement, Bike hôtels). Est-ce que les parcours en Glâne sont réfléchis pour permettre aux cyclistes de se restaurer, de réparer leurs vélos (et accessoirement de permettre à la région de capter le flux financier extérieur) ?

Il y a un endroit à Ursy depuis lequel plusieurs parcours débutent et il y a deux restaurants à proximité. C'est l'endroit le « mieux adapté ». Il y a aussi un parcours qui passe par Rue à côté d'une crêperie, mais sinon les parcours ne passent pas trop dans les centres de villages. Ils y ont réfléchi et ils ont un projet, encore au stade de « rêve » de faire une petite buvette avec chambre d'hôte dans une ferme bien située sur les parcours.

M. Jaquier rejoint le constat du manque d'aménités et il ajoute que suite à des discussions avec des vététistes qui ne venaient pas de la région et qui avaient de la peine à trouver des informations sur les parcours, il est prévu de mettre des panneaux d'affichage avec une vision plus globale : l'endroit où ils se trouvent géographiquement avec les lieux de restauration, les magasins, ce genre de chose. Donc cela devrait être fait dans le courant de l'année 2022.

Il n'a pas connaissance de borne de recharge pour les vélos électriques. Peut-être à la gare de Romont.

Il est d'accord que cela devient un « must have » pour une région qui veut promouvoir le vélo (avec les parcours VTT et le cyclotourisme par la route du Cœur²⁵). Pourquoi pas à Ursy ? C'est un point qui doit être abordé lors de la réflexion avec le canton.

²⁵ Sur le site de Rent a Bike, partenaire de location de vélo de la Route du Cœur, deux stations de recharge sont listées sur les deux étapes de la route qui passent par Romont, mais aucune n'est en Glane (https://www.rentabike.ch/fr-ch/route-du-coeur).





Offre d'activités

Mme Brown demande s'il trouve que l'offre d'activités pour les jeunes (locaux et touristes) est suffisante.

M. Jaquier trouve que le football est, comme dans la plupart des régions, beaucoup mis en avant. Il a compté 17 terrains de foot en Glâne. Il y a aussi des équipes de unihockey. L'offre pour les sports principaux « mainstream » est bien représentée, comme le foot, le tennis, le hockey, et même un terrain de Beach-volley. Mais pour tout ce qui est sport un peu plus alternatif, le constat est un peu plus maigre. Il fut un temps, il y avait un skatepark, mais c'est inexistant. Il a connaissance de projets qui ont été proposés aux communes, mais cela n'est pas toujours bien reçu. Pourtant c'est ce type de sport qui pourrait toucher les plus jeunes.

L'association aimerait proposer un pumptrack²⁶ en dur bien fait, pour les vélos et intégrer le skateboard également. Ce pumptrack et le Bikepark sont deux projets différents. Il a vu de beaux projets en Valais notamment.

Au niveau de l'offre sportive, il y a également la piscine et plusieurs skis club en Glâne. En hiver, il y a aussi le ski de fond au village de Le Crêt (en Veveyse, hors Glâne) avec des activités pour les jeunes le mercredi aprèsmidi.

Au niveau de l'offre culturelle, il y a les musées, les salles de spectacle, une escape room. Il y a aussi les jeunesses campagnardes avec chaque village qui a son groupe. Cela fait partie des mœurs de la région. Mais sinon, il n'y a pas grand-chose d'autre, en même temps ils sont dans une région rurale.

Collaboration

Mme Brown demande comment se passe la collaboration, notamment en tant que « relais » entre les vététistes et les autorités.

M. Jaquier trouve que cela se passe bien. La collaboration avec l'office des forêts est la plus cruciale, mais aussi la plus sensible, parce qu'ils n'aiment pas forcément trop les VTT. Mais la confiance se construit gentiment. Ils ont la chance d'avoir Éliane Celeschi avec l'Office du tourisme qui est vraiment une alliée précieuse. Ils ont également des contacts avec l'ABGM et l'association Région Glane-Veveyse (RVG), dont le président, syndic d'un village de Glâne les soutient.

Ils ont donc vraiment des alliés, notamment au niveau politique pour faire avancer les choses.

Ils ont également de bons contacts avec l'entreprise qui gère le projet cantonal et avec Suisse mobile aussi.

Si toutes ces collaborations se passent bien, cela prend beaucoup de temps et ils sont limités dans leurs capacités. Toutefois, il sait qu'il y a des réflexions dans les communes pour investir dans le développement du VTT et cela lui donne de bons espoirs.

Harmonie des paysages naturels et bâtis

Mme Brown évoque l'importance des paysages naturels et bâtis dans la perception de la région.

Selon lui, la nature est très belle. Ils ont de la chance d'être dans une région vallonnée, avec la vue autant sur le Jura que sur les Alpes françaises, les Alpes valaisannes, les Préalpes fribourgeoises et vaudoises. Les panoramas sont juste magnifiques.



²⁶ Voir les dix meilleurs pumptracks de Suisse sur https://www.redbull.com/ch-fr/guide-pumptracks-suisses



Mais il faudra voir avec les nouveaux projets éoliens, ce que cela va donner.

Au niveau du bâti, il pense que le canton de Fribourg a une politique de construction qui est peu réfléchie, comparée au canton de Vaud et que ce n'est pas forcément très esthétique.

Il prend l'exemple de son village, ou l'on « trouve de tout ». Ce n'est pas la chose la plus belle à voir, mais cela n'est pas catastrophique non plus. Il y a tout de même quelques bâtisses historiques qui sont conservées.

Mme Brown demande comment se passe la planification pour les parcours.

Il ne sait pas s'il peut vraiment répondre, parce que les parcours dont ils s'occupent sont déjà labellisés et ils doivent juste renouveler les autorisations. Donc il a seulement affaire avec l'office des forêts et les communes. Cela passe par des terrains privés, mais ils ne doivent pas discuter avec les propriétaires privés dans ce cadre, ils font juste une parution dans la feuille officielle pour donner la possibilité aux habitants de faire opposition.

Par contre, le nouveau projet de Bikepark touche principalement des terrains sur la commune de Siviriez, mais aussi 5 à 7 privés. Pour l'instant ils ont un préavis positif de la commune et de l'office des forêts et ils verront par la suite avec les propriétaires privés. Pour l'office des forêts, c'est un projet intéressant, car cela permet de canaliser les aménagements « sauvages » à un seul endroit.

Circulation et aménagement de la vieille ville de Romont

Mme Brown souhaite connaître son avis par rapport à l'aménagement de la vieille ville de Romont, des places de parc qui sont très présentes et de la place des piétons dans cet environnement.

C'est vrai qu'il y a beaucoup de voitures en ville, en haut. La vieille ville finalement, c'est presque que des parkings, sur la rue principale ou la rue du Château. Il y a quelques terrasses, mais elles sont toutes côté jardin, côté muraille, pas côté rue. Mais c'est vrai qu'on y réfléchissant, c'est assez particulier.

Il dirait que l'attrait visuel et touristique de la vieille ville est négligé. Il a vécu avec cette disposition toute sa vie, donc cela n'est pas choquant, mais il comprend en comparant à d'autres villes que cela est perturbant. Il acquiesce lorsque Mme Brown évoque des solutions tarifaires pour les parkings avec des bons d'échanges commerciaux et une contribution pour la mobilité douce.

Selon lui, cela serait potentiellement assez facile de diminuer la surface des parkings dans la rue du Château, mais moins sur la Grand-Rue, car c'est le centre de vie commerciale du haut. Il y a passablement de petits commerces, des petits artisans et comparés à la Migros par exemple, il n'y a pas beaucoup de places de parc pour ces commerces.

Vision stratégique

Mme Brown expose la vision stratégique qui résume le potentiel de la Glâne, une région d'étape culturelle et carrefour des mobilités douces, notamment en lien avec le chemin de Compostelle et la route du Cœur. De ne pas avoir de complexe d'être une étape, sans ambition de devenir une destination.

Pour atteindre cette vision, elle lui explique les trois grandes stratégies : a) Mettre en valeur le paysage comme décor de la vie quotidienne. Un paysage essentiel, donc à protéger. b) Développer des aménagements qui permettent de renforcer cet avantage en valorisant les points d'intérêts régionaux, les produits du terroir. c) Développer les offres de loisirs pour les habitants et accessoirement les touristes.

M. Jaquier trouve ça assez juste de renforcer cette notion d'étapes et de passage de courte durée qui correspond le mieux aux infrastructures actuelles d'activité et de réception.





Mot de la fin

Mme Brown demande ce qu'il ferait avec une baguette magique.

« Je vais être très égoïste, mais c'est que l'on puisse faire ce que l'on a envie pour le VTT dans nos forêts. »

Entretien fait le 14 janvier 2022 par MGB, retranscrit par MGB et soumis à l'interviewé pour approbation.



Annexe 5 : entretien Jean-Paul Conus, Fondation Sainte Marguerite Bays

18.01.2022



Photo: Maison de Marguerite Bays, https://www.marguerite-bays.ch/medias/maison-et-jardin#fancybox-4.

Introduction

Pour rappel, nous sommes partenaires du bureau Archam et Partenaires SA, mandatés par l'ABGM (Association à buts multiples des communes de la Glâne) en juillet 2021 pour la réalisation du plan directeur régional du district de la Glâne. À ce stade, nous effectuons un diagnostic afin de pouvoir ensuite définir une stratégie adéquate (selon les axes urbanisation / zones d'activités / tourisme / mobilité). Il s'agit pour nous de planifier le développement futur de la région en anticipant les besoins et contraintes à venir.

Dans ce cadre, nous effectuons plusieurs entretiens avec les prestataires touristiques.

Profil

M. Conus est le président du Conseil de la Fondation Sainte Marguerite Bays depuis une trentaine d'années (suite à 10 ans passés dans le Conseil). Auparavant c'était le prêtre de la paroisse qui était président, mais il y avait beaucoup de changements et une charge de travail importante. Du coup, l'Évêque a souhaité que cela soit un laïc du lieu qui s'occupe de cette Fondation.

Le but est de faire rayonner Sainte Marguerite, de rénover et mettre en valeur son patrimoine et d'accueillir les pèlerins de manière accueillante.

Cette charge de travail (bénévole) consiste en plusieurs tâches :

- Entretien de la maison de Marguerite Bays comprenant la restauration (datant de 1800) pour permettre à une famille d'y vivre. C'est désormais une gardienne et sa famille qui occupe les lieux.
- Création d'espaces autour de la maison : Lieu d'accueil à l'extérieur (pour permettre de faire des pique-niques), une place de jeu pour les enfants, une salle d'accueil (désormais trop petite) pour les pèlerins.
- Travail de traduction (par ex, les livres du père Morel ou l'Abbé Martial).
- Site internet (https://www.marguerite-bays.ch)
- Création d'un petit parcours pédestre sur les pas de Marguerite Bays qui part de Siviriez jusqu'à Notre Dame du Bois et un grand parcours qui rejoint l'Abbaye de la Fille Dieu aménagé avec des panneaux (notamment pour les touristes).
- Restauration de la tombe de Sainte Marguerite à Siviriez et à l'époque création d'une chapelle qui s'est avéré trop petite (ne pouvant accueillir uniquement que quelques personnes).





- Transfert des reliques dans un nouveau reliquaire conçu par l'artiste Jean-Pierre Demierre et déplacement dans l'église pour pouvoir accueillir un plus grand nombre de pèlerins (100 personnes).
- Nouveau projet : création d'une grande structure d'accueil à la Pierra (pour accueillir env. 120 personnes). La demande préalable a été déposée aux autorités. Le projet avance. Sur le plan technique, tout est au point (structure et aménagements tels que projection, toilettes, etc.), mais il faut trouver des financements. Il faut du temps. Ils ont créé un groupe de travail pour trouver des fonds.
- Un parc à la Pierra a également été créé (notamment pour les cars.)
- Organisation d'un grand pèlerinage sur les pas de Marguerite Bays, de la Pierra jusqu'à Einsiedeln (en juillet) avec un groupe à pied (10 jours) et un groupe en car (un week-end). Marguerite a fait ce chemin 11 fois.
- Cérémonies organisées chaque 27 du mois (car le 27 juin c'est la fête patronale de l'Unité de Marguerite Bays, depuis qu'elle est sainte.). Avant la pandémie, il y avait entre 500 et 1000 personnes qui venaient lors de ces cérémonies, maintenant un peu moins, mais encore énormément de monde. De 14h00 à 20h00 avec la messe.
- Ils font aussi des animations pour les pèlerins sans pass-covid

M. Conus réalise environ un mi-temps, mais il est aidé par les membres de la Fondation, notamment l'abbé Martial (qui a notamment fait des conférences ou écrit des livres). Il y a aussi beaucoup de bénévoles qui travaillent pour l'animation.

Fréquentation

La canonisation a été une magnifique chose, mais cela implique qu'il faut accueillir les visiteurs correctement. Celle-ci a eu lieu en 2019 et de nombreux groupes étaient annoncés, la pandémie a freiné cela, mais il a espoir que cela reprenne.

Type de visiteurs

- Beaucoup de groupes, mais avec la pandémie, plusieurs n'ont pas pu venir.
- Type de groupes : paroisses, communautés, groupes de catéchisme, EMS, groupe de retraité·e·s (ils ont eu un groupe de retraité·e·s de 400 personnes venu·e·s en 4 fois)
- Pas uniquement des catholiques.
- Le rayonnement géographique est assez large : « Depuis qu'elle est sainte, Marguerite Bays est universelle ». Il y a beaucoup de Suisses alémaniques, des groupes qui viennent d'Italie et d'ailleurs.
- Certains viennent individuellement.
- Le pèlerinage et la maison de Sainte Marguerite sont aussi mentionnés sur le chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle, du coup, certains pèlerins s'arrêtent sur leur parcours. Il remarque qu'il y a beaucoup de pèlerins qui font le chemin de Compostelle.
- Il y a aussi des cyclistes qui s'arrêtent sur la route du Coeur.
- ⇒ Il y a un véritable tourisme religieux : les gens font une sorte de parcours : le musée et le parcours du vitrail, la collégiale de Romont l'Abbaye de la Fille-Dieu (Romont) la maison de Sainte Marguerite à la Pierra, l'église de Siviriez avec le reliquaire.





Les médias contribuent à relayer ce rayonnement. Par exemple le chemin de Croix du vendredi saint sera retransmis à la RTS et le 27 juin, une radio internationale (française), « Radio Maria »va venir pour la messe. Ils ont entre 8 et 10 millions d'auditeurs·rices.

Il n'y a pas d'agence de voyages qui offre des tours à la Pierra (comme c'est le cas pour Lourdes, etc.), mais le 27 de chaque mois, une agence affrète un car pour environ 40 personnes.

Un des objectifs est de ne pas devenir un grand pèlerinage, mais de rester dans l'esprit de Sainte Marguerite dans la simplicité. La Fondation ne cherche pas à avoir le plus grand nombre de pèlerins. Les membres souhaitent que cela reste familial et gérable. Le but n'est pas de faire du « business ».

Hébergement

Lorsqu' ils ont réfléchi au nouveau projet, l'hébergement a été envisagé, mais cela demande beaucoup de travail et toute une organisation, du personnel, etc. Il trouve qu'il y a déjà assez d'endroits pour accueillir les pèlerins comme à l'Abbaye de la Fille-dieu, dans des gites autour de Romont ou dans des hôtels.

Il remarque que ces pèlerins peuvent dormir dans la région. « D'ailleurs, Romont est une étape ».

Il pense que les infrastructures régionales sont adéquates pour accueillir ce public.

Il manque peut-être des endroits pour faire du camping pour les pèlerins ou les cyclistes. Par ex. dans un lieu comme La Pierra, peut-être qu'il y aurait la possibilité de laisser les gens poser leur tente (ils disposent de 3000m2). Il cite également les alentours de la chapelle Notre-Dame du Bois (à quelques centaines de mètres de la maison de Marguerite Bays) où il y a quelques arbres.

Vision

Il est tout à fait d'accord avec notre vision qui résume le potentiel de la Glâne : un lieu ou carrefour d'étapes de mobilité douce et d'étapes culturelles.

Il trouve que la mobilité douce et le tourisme religieux vont bien ensemble. Il l'a d'ailleurs remarqué cet été avec - en plus des pèlerins de Saint Jacques - passablement de cyclistes qui se sont arrêtés à la maison et à l'église. Il évoque les abris de M. Giroud qu'il prévoit d'installer sur ces chemins. Il trouve que c'est une bonne idée, car une partie de cette clientèle n'est pas forcément très fortunée.

« Dans la Glâne il faut montrer ce que l'on a, autour du tourisme religieux : les vitraux, L'Abbaye de la Fille Dieu, La Collégiale, Marguerite Bays, les chapelles. »

Paysage

Il est en accord avec l'hypothèse que la qualité esthétique des paysages construits et naturels de la région joue sur l'attractivité de la région.

Il se souvient d'un groupe de Canadiens qui étaient venus à Romont il y a quelques années dans le cadre d'un échange. Ils avaient été surpris et trouvaient que les Glânois étaient privilégiés par la douceur du paysage, les forêts, les prairies. Ils avaient trouvé que les villages étaient bien conservés.

Il rejoint leur opinion et trouve que le paysage de la Glâne est doux et peu agressé par l'homme - bien que récemment on voit des constructions un peu plus hautes et moins bien intégrées.

Mobilité





Il habite tout proche de la route du Coeur et il voit que l'été il y a énormément de monde, beaucoup de Suisses alémaniques, notamment à vélo électrique. Pour lui c'est un bon exemple, lorsque l'on crée des infrastructures, elles sont utilisées, si on ne crée rien et bien rien ne se passe...

Il comprend bien que cette ruralité - qui est magnifique - est également synonyme de déplacement en voiture. Il a d'ailleurs remarqué qu'il commence à y avoir des files de voitures et pour lui c'est un problème.

Lorsque les parkings très nombreux dans la ville de Romont sont évoqués et le côté non attractif au niveau esthétique et sécuritaire, il acquiesce et donne l'exemple de l'Abbé Martial qui - lorsqu'il faisait des photos - disait que pour trouver la place devant la Collégiale libre de voitures, il fallait vraiment se lever tôt.

Collaboration avec les différents acteurs

L'Office du tourisme a fait un flyer pour la Fondation qu'il trouve très bien. Ils sont conscients que la Fondation est un atout pour la Région. L'OT favorise la thématique et relaie les informations, notamment sur leur site. Il a de très bons contacts avec les employés. Ils sont très ouverts à cette thématique.

Avec les autorités, il trouve qu'ils ont beaucoup de chance avec le préfet qui est favorable à la thématique. Les autorités communales sont peut-être un peu moins sensibles, mais cela ne se passe pas trop mal. Ils ont d'ailleurs accepté que la route de la Chapelle soit changée en route de Sainte Marguerite. Il faut travailler dans ce sens, il faut les convaincre.

Retombées économiques

Le restaurateur profite également du rayonnement de la Fondation en accueillant les groupes. Il joue très bien le jeu en offrant des menus adaptés. Sa situation géographique, juste à côté de l'église lui permet également d'avoir des places de parcs et d'accueillir de grands groupes.

Les restaurateurs de la région bénéficient également de ces retombées financières.

Implications des locaux

Il y a les habitués, notamment les 27 du mois. Quand il y a des besoins de coups de main, lors de gros événements par exemple, la société de jeunesse vient volontiers aider, la paroisse et la commune aident également en mettant à disposition de nombreuses infrastructures.

Lorsque l'on évoque l'attractivité de l'offre de la Fondation pour le public local, il cite (avec une pointe d'humour) que « *Marguerite Bays fait partie du décor* ». Les gens ont tellement l'habitude, ce n'est pas forcément qu'ils boudent l'offre, mais plutôt que cela n'est pas leur tasse de thé et surtout que cela leur passe au-dessus de la tête (sans être péjoratif), tellement c'est un personnage qui fait partie de leur quotidien.

À la question comment attirer les locaux pour éviter qu'ils ne partent ailleurs pour « consommer » des loisirs, il remarque que lorsqu'ils organisent des grands événements, tels que le 200^e anniversaire ou le retour de canonisation, cela attire les gens de la région.

Il faut trouver des activités qui les intéressent, comme inviter la fanfare, le chœur mixte ou inviter l'Évêque. Ils avaient par exemple invité tous les chœurs de la région et cela avait drainé passablement de monde de la région. Il n'y a pas de solutions toutes faites.

Il loue la Société de jeunesse qui est une ressource précieuse, par exemple ils montent la crèche à Siviriez.

Mot de la fin





« Au- delà du « tourisme religieux » Marguerite Bays est un atout pour la région. C'est tout de même la seule laïque suisse canonisée avec Nicolas de Flue. Essayons de mettre cela en évidence et de voir que dans la Glâne, on a de la chance, pour la région, le diocèse, même la Suisse. C'est exceptionnel. Cela participe à l'identité de la Glâne. »

Entretien fait le 18 janvier 2022 par MGB, retranscrit par MGB et soumis à l'interviewé pour approbation.





Annexe 6 : Eliane Celeschi, co-directrice Office du tourisme de Romont et sa région

Vendredi 22 octobre 2021

Introduction

Pour rappel, nous sommes partenaires du bureau Archam et Partenaires SA, mandatés par l' ABGM (Association à buts multiples des communes de la Glâne) en juillet 2021 pour la réalisation du plan directeur régional du district de la Glâne. À ce stade, nous effectuons un diagnostic afin de pouvoir ensuite définir une stratégie adéquate (selon les axes urbanisation / zones d'activités / tourisme / mobilité). Il s'agit pour nous de planifier le développement futur de la région en anticipant les besoins et contraintes à venir.

Dans ce cadre, nous effectuons plusieurs entretiens avec les prestataires touristiques.

Profil

Question 1 : Merci de vous présenter ainsi que l'office du tourisme de Romont et sa région (structure, nombre d'employés en EPT, etc.).

- L'OT compte **3 équivalents plein temps**. Ils sont le plus petit OT du canton.
- Selon le rapport d'activités 2020 de l'OT, l'équipe est composée de deux co-directrices (45% et 95%), d'une collaboratrice administrative (25%), d'une collaboratrice accueil et produits touristiques (50%) et d'une stagiaire (100%).
- L'OT entretient une collaboration privilégiée avec le Vitromusée de Romont ils ont un mandat de prestation marketing de leur part ainsi qu'avec le deuxième Musée, celui du papier peint de Mézières. Ces collaborations sont importantes, car elles correspondent aux besoins de leur principal public cible.
- Il y a également une **collaboration avec la commune de Rue**, autre ville médiévale à proximité qui comme Romont, est sur la route du Cœur (itinéraire 99, route e-bike qui part de Lausanne jusqu'à Constance).

Offre

Nous avons recensé les établissements de la région ainsi que le nombre d'emplois qu'ils représentent.

Nous constatons des services de loisirs aux habitants qui progressent gentiment, mais des activités touristiques qui régressent.

Nous constatons par rapport à la population totale du district que Glâne est une région à vocation fortement résidentielle.

Question 2: Qu'en pensez-vous?

- L'offre de loisirs a été étoffée avec le nouveau centre piscine Epicentre (pour répondre à un manque). Il y a également le tennis, la patinoire et une offre fitness.
- Une des problématiques est qu'une partie de la population ne participe pas aux activités culturelles organisées par l'OT. Pour toucher toute la population, L'OT est conscient qu'il doit diversifier son offre.
 Avec la nouvelle législature, une nouvelle réflexion est en cours sur leur nouvelle stratégie (actuellement jusqu'en 2025).

Nombre de nuitées

Sur la figure ci-dessous, on peut observer une diminution du nombre de nuitées (-10 % entre 2011 et 2020).





Figure 4 : Évolution du nombre des nuitées . 2011-2020. Source : Portail statistique de l'Etat de Fribourg consulté sur : http://appl.fr.ch/stat_statonline/

Question 3 : Avez-vous une explication concernant la chute de ces nuitées ?

Les chiffres pour les années 2014-2015 sont faux, car l'armée a payé des taxes de séjour en plus (2000 nuitées collectives en trop).

Répartition des nuitées

Lorsque l'on se penche sur la répartition des nuitées (cf. Figure2), on remarque que ce sont les forfaits de propriétaires secondaires (bien qu'en diminution) qui contribuent à la majorité des nuitées (56% en 2020) puis les hôtels et établissements de cure (22% en 2020). Les nuitées apportées par les colonies de vacances ont fortement chuté pour passer de 7 à 1 pourcent de contribution (Covid). Seuls les "autres moyens d'hébergement" affichent une progression.

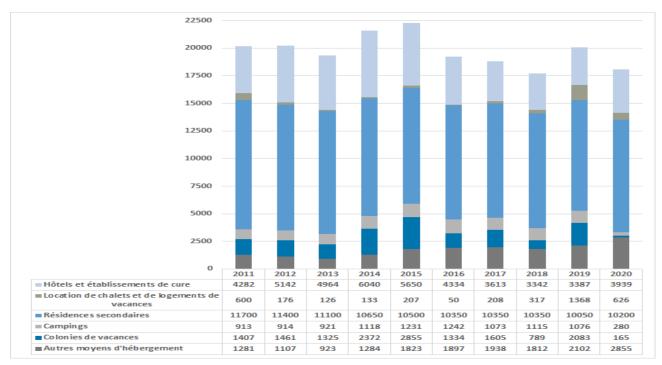


Figure 5 Répartition des nuitées par type d'hébergements, 2011-2020. Source : Portail statistique de l'Etat de Fribourg consulté sur : http://appl.fr.ch/stat statonline/

Question 4 : Avez-vous une explication concernant la progression des autres moyens d'hébergement ? Est-ce en rapport avec les activités des chambres d'hôtes (AirBnB) ?



- Grâce au partenariat avec AirBnB, il y a désormais des taxes de séjour supplémentaires qui seront classées dans les résidences secondaires.
- Le phénomène observé en Veveyse avec le transfert des résidents secondaires en résidents principaux (meilleure qualité de vie à l'année avec accès aux grandes villes facilité par l'autoroute) est moins présent dans la Glâne, notamment parce que cela n'est pas une région à vocation touristique, donc il y a peu de résidents secondaires à la base (moins « sexy » qu'une station).
- Le risque de cité dortoir est plus probable avec des habitants qui font toutes leurs activités sur les grandes villes (Lausanne, Berne) et ne viennent que pour dormir et ne s'investissent pas dans la région. Cela se remarque à Rue et à Ursi ou des Lausannois s'installent, car c'est moins cher, ils accèdent à la propriété, mais on les voit très peu dans les manifestations ou les sociétés locales. Cela coïncide notamment avec le manque de développement des infrastructures de loisirs par les communes.
- L'augmentation des nuitées dans les hôtels s'explique assez facilement. Les cinq dernières années ont connu beaucoup de changements au niveau des établissements (des retraites, des changements de propriétaire). L'hôtel St-George a brûlé en 2018 et ré-ouvert fin 2020. L'hôtel La Belle Croix a ouvert en août 2019. L'augmentation en nuitées hôtelières est donc liée à l'offre supplémentaire. Cela constitue désormais une belle offre.

Question 5 : Et cette année, comment cela s'est-il passé ?

Le tourisme d'affaires est bon (particulièrement grâce à Nespresso et certaines entreprises de la région). Cela permet aux hôtels de tourner. Il y a une forte chute dans les groupes et colonies de vacances (Covid).

Taux de fréquentation

Le nombre de lits disponibles (dans les hôtels et établissements de cure uniquement) dans le district de La Glâne est monté de 115 en 2011 à 131 en 2020. Parallèlement, le taux d'occupation des lits disponibles dans les hôtels est particulièrement bas (10.5% en 2011 et 8.3 % en 2020) en comparaison de la moyenne du canton à 29.5% en 2011 et 22.7% en 2020²⁷.

La durée moyenne des séjours des hôtes dans les hôtels et établissements de cure dans le canton de Fribourg est passée de 1.7 jour en 2011 à 1.9 jour en 2019²⁸.

Question 6 : Avez-vous une stratégie pour augmenter le taux d'occupation des lits et la durée moyenne des séjours ?

- En termes de nuitées, L'OT compte passablement sur la **rénovation des deux hôtels, qui explique** l'augmentation du nombre de lits.
- L'OT est conscient du problème du faible taux d'occupation et de la faible durée du séjour depuis plusieurs années, notamment d'une majorité de visiteurs qui sont des excursionnistes, mais avec les faibles moyens à disposition, il a fallu combler beaucoup de lacunes de base, en termes de brochure, de marketing.

Activités et événements

Question 7 : Quels sont les activités et événements les plus prisés ?



²⁷ Source: Portail statistique de l'Etat de Fribourg consulté sur: http://appl.fr.ch/stat_statonline/

²⁸ Source: Portail statistique de l'Etat de Fribourg consulté sur: http://appl.fr.ch/stat_statonline/

- L'offre est principalement axée sur la Culture autour des Musées et du patrimoine et sur les événements phares (20hr de musique, le Vitro Festival, le carnaval, la Bénichon, etc.)
- L'OT investit passablement dans les manifestations, mais cela prend énormément de temps. Cela marche bien. Cela permet de toucher un peu plus les Glânois.
- Il y a également une offre destinée aux familles qui comprend notamment Bivouac dans les arbres, des offres à la ferme et le Vitro parcours (un sentier didactique).
- L'OT organise également des visites guidées de la ville avec repas dans un restaurant (moins ces dernières années du au Covid) pour les groupes.
- La gastronomie tient une place importante dans l'offre avec de nombreux traiteurs d'excellente qualité dans la région (médaillés: boulangerie Ecoffey, Dubey-Grandjean, Jonin à Mézières, Boucherie Deillon, Jambonnière, etc). La région est également le lieu-phare de production du Jambon de la Borne, emblématique de la Bénichon. Le Jambon vient d'obtenir son label AOP.

Question 8 : Êtes-vous plus axés sur des activités saisonnières, culturelles, événementielles ?

- L'offre est clairement axée sur la culture.
- Au niveau des nuitées, le tourisme d'affaires lisse un peu les chiffres sur l'année.
- Au niveau de l'excursionnisme et de la fréquentation des Musées, c'est clairement plus compliqué de novembre à mars. En tant que région nature, c'est moins attractif en hiver.

Question 9 : Jugez-vous qu'il y ait suffisamment d'hébergement, d'activités proposées pour répondre à l'offre ?

- Les choses prennent du temps et il reste encore du travail, notamment sur la création d'offres.
- **Les initiatives privées sont difficile**s, car les Glânois sont craintifs. Ils ont de la peine à voir le potentiel de la région. Il existe une sorte de dénigrement de leur propre région, un certain complexe touristique.
- Il y a aussi **le côté élitiste de l'offre principale** (Musée, Culture) qui n'est pas forcément accessible à tous. Certains Glânois ne fréquentaient pas le Musée. La nouvelle direction du Musée travaille sur de nouvelles offres (par ex. VitroBrunch) pour faire le lien entre le Musée et les habitants, mais cela prend du temps. Il y a donc du potentiel pour rendre l'offre intéressante et accessible, pas seulement pour **les touristes, mais également pour les habitants**.
- Il existe un manque d'offres pour les jeunes (lieux de divertissement, bars, cinéma ou autre)

Question 10 : Comment jugez-vous ces offres en activités, infrastructures dans la région (pistes cyclables, randonnées, etc.) ? Ces offres sont-elles adaptées à la demande ?

- Au niveau pédestre, il y a une certaine offre, mais **il manque une offre sur des chemins non carrossables.**L'OT n'a pas encore pris le temps de la développer. Une nouvelle carte pédestre a été éditée cette année (21 parcours). L'offre est accessible sur le site également. Cela répondait à une demande. Certains parcours sont balisés, d'autres pas (volonté d'offrir des alternatives sur routes non goudronnées).
- Il existe un manque de transports publics dans les villages alentours, pour les excursions à pied.
- Au niveau cyclisme, l'offre actuelle est intéressante. 220 km balisés, un parcours d'obstacle une nouvelle association qui veut développer des bike parc. **Il n'y a aucune piste cyclable**, sauf à Vuisternens²⁹. Les vélos empruntent donc des chemins de traverse, autres que les routes cantonales, mais sans pistes cyclables à proprement dit.

²⁹ Lors de la réfection de la route principale, une piste a été créée pour les tracteurs pour augmenter la sécurité du lieu (beaucoup de tracteurs et difficultés de dépassement). La piste est également autorisée aux vélos.





Question 11 : J'ai 65 ans, j'ai mal aux genoux. Où puis-je aller me balader pendant une heure sans avoir mal ?

Il n'y a pas vraiment d'itinéraires à plat, sauf si on reste sur le haut de la ville avec le tour des remparts. D'ailleurs, la majorité des visiteurs qui viennent une journée font ce tour, mais ce n'est pas très nature.

C'est compliqué - avec Romont sur une colline et entouré d'une cuvette - de créer des itinéraires « plats » à moins de rester au fond de la cuvette, mais cela n'est pas la plus belle zone, ce n'est pas dans la forêt.

Question 12 : Comment jugez-vous la qualité esthétique des paysages construits et naturels de votre région ? Pensez-vous que cela joue sur l'attractivité de la région ?

- Romont est une petite ville sur une colline au milieu de la campagne. Cela contribue au succès du tour des remparts qui permet d'être au centre avec les restaurants, mais avec une vue sur la campagne. Le paysage est majoritairement agricole (prés et champs de maïs).
- Au niveau du paysage construit, **les points forts sont les deux villes médiévales**. Malheureusement, le château de Rue est privé et est non accessible aux visiteurs sauf si on le loue ou lors de manifestations. Par contre, il y a une brochure explicative et des plaques sur les bâtiments.
- Romont sur sa colline, cela vaut le coup d'œil. Ça plait! C'est une région assez préservée avec beaucoup de bâtiments classés et des fermes fribourgeoises conservées.

N. Babey évoque l'organisation du paysage avec des rues qui montent, des alignées d'arbres dans le centreville de Romont. Il estime qu'il aurait un potentiel pour « penser » le paysage que l'on voit depuis la ville (des champs) notamment en couplant ces aménagements avec des préoccupations environnementales, par ex avec des haies vives, des allées d'arbres le long des routes, etc. *Qu'en pense-t-elle*?

- Mme Celeschi a le sentiment qu'il sera difficile de toucher au paysage agricole avec des agriculteurs dans la région qui ne sont pas forcément sensibles à l'aspect paysager et touristique. Cela pourrait être un frein. Un bon exemple est le propriétaire de Bivouac dans les arbres, une personne particulièrement engagée dans le domaine environnemental avec son projet « le pied total » qui prévoit de planter 1000 espèces d'arbres.
- Le responsable de la voirie de la commune de Romont est également sensible aux défis environnementaux. Ill plante des prairies fleuries, des bacs avec des légumes. Il lui semble donc que la ville de Romont serait réceptive à ce genre d'aménagements.
- Elle serait favorable à une réflexion sur un plan « paysage » pour viser des objectifs environnementaux, touristiques et de bien-être.
- Pour elle, en termes de paysage, **sa priorité est l'aménagement de la vieille-ville** qui pour l'instant est une ville parking. Jusqu'à présent ce problème n'a pas pu être résolu. Vu que la majorité des touristes de la région se concentrent dans la vieille-ville de Romont, cela pose un problème : les terrasses sont entourées de parking, le château est entouré de parking, les piétons ne sont pas en sécurité, notamment les enfants. C'est d'ailleurs un parking gratuit, mais cela ne régule pas la quantité de voitures et cela empêche de développer des projets, des zones de détentes. Par exemple, la place de l'Hôtel de Ville est certes très pratique pour faire des manifestations, mais il manque des arbres, des bancs alors qu'il y a un potentiel pour des terrasses avec cette vue magnifique. La cour du château est par contre magnifique et piétonne.
- Comme dans toutes les petites villes, la piétonnisation se heurte aux commerçants qui ont déjà des difficultés à se maintenir face aux e-commerces et aux centres commerciaux. De plus, plusieurs établissements se développent en bas, tels qu'Epicentre (piscine), les centres commerciaux, l'école (même si quelques classes sont restées en haut !)



Au-delà de la piétonnisation pour le côté touristique, il y a un enjeu de sécurité pour les piétons (et les enfants en particulier). En effet, la mobilité piétonne est dangereuse dans le centre-ville avec les voitures, les seuils et certains tronçons sans trottoirs.

Question 13 : Comment jugez-vous votre position géographique ?

Pas abordé

Question 14: Avez-vous de nouveaux projets? Comment imaginez-vous le développement de l'offre (organisation, coordination, infrastructures, gestion des usagers, sensibilisation)?

- L'OT arrive gentiment au bout de ses projets (soit expliquer ce qui existait).
- Ils souhaitent développer l'offre Vitrail et culture (leur USP) ailleurs qu'à Romont. Il existe de nombreux vitraux contemporains dans de nombreuses églises. Ils aimeraient étoffer l'offre.
- Il est également prévu de développer l'aspect VTT et la mobilité douce.
- L'équipement des hôtels pour accueillir les cyclistes est un point à améliorer. Il n'y a pas de bike hôtel et certains hôteliers ont l'impression que ce qu'ils proposent est suffisant. L'OT espère que le projet VTT/Vélo du canton (même s'il est plutôt orienté Préalpes) va permettre d'aller vers les prestataires et de les aider à développer ce type d'infrastructures, de s'adapter à la demande et de réaliser la plus-value potentielle. Il y a des possibilités de subventions pour ce genre de projet (telles que Le Fond d'équipement touristique cantonal).
- Il y a un projet de **développement des bornes pour camping-car**, mais pour l'instant la commune se heurte à des problèmes de zone (ce n'est pas les bonnes zones là où ils aimeraient mettre les bornes).
- Il y a également un projet d'un commerçant qui va proposer des **abris minimalistes** (comme au Danemark). Cela consiste à construire et installer des maisonnettes en bois déplaçables destinées aux cyclistes et aux marcheurs, sans réservation, sans payement. Il a contacté les communes pour sonder leurs intérêts et Romont, sous réserve de l'acceptation au budget 2022, devrait en installer. Elle a également le souhait de l'accompagner dans la multiplication de ses hébergements, même si l'organe cantonal du tourisme n'y est pas favorable, car il pense qu'ils n'arriveront pas à obtenir les taxes de séjour (libre-service, sans contrôle). De son côté, elle est convaincue que les gens payeront comme le font déjà les propriétaires de camping-cars qui payent leurs taxes de séjour par Twint ou se déplacent à l'OT pour le faire. Cela comblera une lacune pour l'hébergement des pèlerins qui n'arrivent pas forcément à planifier leur déplacement et qui ne réservent pas.
- La récente canonisation de Marguerite Bays est une opportunité pour le tourisme "religieux" : un thème pour notre région. M. Jean-Paul Conus j-p.conus@websud.ch et 079 560 17 66 (président de la fondation du même nom) a des projets d'aménagement d'un lieu d'accueil pour les groupes qui visitent sa maison à La Pierraz.

Profil des clients

Question 15 : Avez-vous des statistiques concernant le profil des hôtes (origines des visiteurs, âges, genres, typologies, raisons de la visite et pratiques ?

Ils n'ont pas investi de temps ni de ressource dans ce genre d'enquête. Le Musée a peut-être quelques chiffres.

Publics cibles:





- Public intéressé par la Culture, l'Art, l'architecture et les monuments historiques. C'est un public principalement d'un certain âge ou des couples sans enfants.
- Familles
- Groupes avec **Problématique de l'excursionnisme** : peu de ces groupes passent la nuit sur place.
- Tourisme d'affaires
- Camping-cars assez présents, notamment grâce à la borne relais.
- Pèlerins pour Saint-Jacques de Compostelle. Public qui fait peu d'activité, mais qui mange et boit sur place.
- Cyclistes pour la route du Cœur. En augmentation ces dernières années (les deux hôtels à proximité du lieu de location en bénéficient). Statistique pour la location de vélo, mais pas pour les cyclistes avec leurs propres équipements. Les VTT ne sont dans aucune statistique, mais ils sont là en masse le week-end. La nouvelle association Bike Trail (qui s'occupe de l'entretien des parcours et veut créer des bike parcs) avait mis un capteur et avait recensé 300 passages en un week-end.

Question 16 : Avez-vous une idée de la répartition entre touristes excursionnistes et résidents ?

Pas précisément, mais la proposition 80% de locaux - 20% de touristes lui parait vraisemblable (à vérifier lors des entretiens avec les hôteliers).

Question 17 : Avez-vous remarqué de nouvelles tendances en termes de besoin et de comportement, de consommation ?

Pas abordé

Avez-vous du ou prévoyez-vous de vous adapter (par ex. système de réservation, booking.com, rénovation, nouvelles offres, mutualisation) ?

Le projet Fit'In devait permettre un soutien administratif, mais pour l'instant il n'y a pas de résultats concrets, même s'il y a eu beaucoup de travail investi, notamment de sa part. Le projet touche à sa fin, c'est l'UFT qui va reprendre, mais il faudrait désormais changer de fonctionnement et cela coûte du temps et de l'argent que personne ne veut investir. Il y a un réel potentiel d'amélioration pour tous les offices, mais le sien en particulier, car ils sont le plus petit (donc avec peu de ressources). L'idée est de ne pas perdre du temps en gestion administrative, tâche qui n'apporte rien de « concret » à l'offre touristique.

Gestion des flux touristiques

En Veveyse, nous avons observé des problèmes de gestion des flux et de parking engendré par une affluence d'excursionnistes.

Question 18 : Avez-vous ce genre de problème ? Quelles solutions proposeriez-vous pour la gestion des flux et les parkings ? Par ex. : macarons, signalétiques, navettes, plus de bus, parkings payants, sensibilisation.

Problématique de Romont ville-parking, abordée dans question 12.

Gestion du flux monétaire





Question 19 : Jugez-vous que vous arrivez à capter le flux financier extérieur (dépenses de touristes) et à le faire circuler localement (dépense des locaux) ?

Pas abordé

Gouvernance

Question 20 : Comment se passent la collaboration et la coordination des prestataires touristiques ?

- Au niveau des destinations, il y a une bonne entente avec les autres OT. Il y a des rencontres mensuelles, des projets communs comme Fit'In.
- Il aurait peut-être aussi besoin de développer des **offres communes et des collaborations avec d'autres destinations voisines** comme Moudon ou la Gruyère qui ont une offre similaire.
- Au niveau des prestataires, il y a du potentiel d'amélioration. L'OT entretient ses relations avec ses partenaires privilégiés, mais manque de temps de s'approcher des plus petits prestataires qui sont un peu en dehors du circuit. Ces prestataires ressentent forcément que leur contribution financière pour l'OT n'est pas justifiée. Certains prestataires ont un sentiment que l'OT n'en fait pas assez, mais cela doit être la même chose dans toutes les régions. L'OT est conscient qu'il doit faire des efforts de communication, mais avec le peu de temps et de moyens c'est difficile. Il est nécessaire que les prestataires comprennent ce que l'OT fait et que de leur côté ils remontent les informations. Dans l'idée d'élaborer leur nouvelle stratégie, il est prévu d'organiser une rencontre et un atelier avec tous les prestataires afin qu'ils puissent exprimer leur besoin vis-à-vis de l'OT.
- Au niveau des communes, c'est un peu similaire qu'avec les prestataires, c'est-à-dire que les communes moins touristiques se sentent peu concernée. Par chance, en Glâne, la préfecture a obtenu que toutes les communes participent au financement de l'OT, ce qui n'est, par exemple, pas le cas en Sarine. Par contre, il y a peu de contact avec ces communes qui sont moins touristiques et elle se réjouit de pouvoir les rencontrer pour le projet d'abri minimaliste et voir les communes qui portent un intérêt à cela.

Question 21 : Que pensez-vous de la nouvelle loi sur le tourisme ?

L'OT a suivi de loin, car leur structure ne va pas changer fondamentalement. Ils sont déjà une organisation touristique régionale qui inclut la société de développement. Il n'y a pas de double niveau, comme d'en d'autres régions. Le seul changement est que la société de développement qui était uniquement romontoise va devenir une société avec toutes les communes de la Glâne.

Autant au niveau du financement, de la structure et du statut, il y aura peu de changement.

Ils vont gagner en taxe de séjour, avec la taxe régionale. Ils ont donc peu d'inquiétude et voient la nouvelle loi d'un assez bon œil. Ils ont été peu sollicités, mais n'ont pas forcément le temps de le faire et s'ils avaient eu plus d'inquiétude, ils se seraient manifestés.

Question 22 : Quels effets aura l'acceptation de l'initiative sur les pistes cyclables ? (Accélérateur du développement des pistes cyclables, financement, planification de réseaux connectés et sécurisés).

Ils attendent beaucoup de l'envie cantonale de vouloir aller de l'avant avec le projet VTT et de pouvoir aller trouver les prestataires pour développer les infrastructures (abordé dans question 14).





SWOT

Question 23: À votre avis quelles sont les plus grandes forces, faiblesses, opportunités et menaces ?

L'OT a fait un SWOT de 2014-2015, lors de la réflexion stratégique avec un coach de Sierre qui avait accompagné le processus (voir annexe).

Mme Celeschi est d'accord avec la vision stratégique proposée, qui résume le potentiel de la Glâne :

Un lieu ou carrefour d'étapes de mobilité douce et d'étapes culturelles.

Etapes pour le chemin de Compostelle, la route du Cœur et un paradis pour les Vététistes. Cela suppose des aménagements qui permettent de renforcer cet avantage. Sans complexe d'être une étape, sans ambition de devenir une destination touristique. Cela correspond au désir des habitant·e·s de ne pas être envahi·e·s.

Question 24 : Si vous aviez une baguette magique, que feriez-vous ?

La priorité c'est le centre-ville, car même s'ils font tout pour accueillir les visiteurs correctement, si cela et compliqué de traverser de la Grande Rue jusqu'au château, il y a un problème de fond.

Romont c'est la carte de visite (c'est le premier plan, complété par le paysage).

Elle souhaiterait également une **émulation d'offres**, elle aimerait pouvoir compter sur d'autres partenaires pour développer l'offre.

MGB, HE-Arc, le 11.11.2021





Annexe 7: Baptiste Perritaz, Bivouac dans les arbres

19. 01.2022



Photo du site, Source : https://bivouacdanslesarbres.ch/photos/

Introduction

Mme Brown rappelle que l'IMVT est partenaire du bureau Archam et Partenaires SA, mandatés par l'ABGM (Association à buts multiples des communes de la Glâne) en juillet 2021 pour la réalisation du plan directeur régional du district de la Glâne. À ce stade, un diagnostic est effectué afin de pouvoir ensuite définir une stratégie adéquate (selon les axes urbanisation / zones d'activités / tourisme / mobilité). Il s'agit de planifier le développement futur de la région en anticipant les besoins et contraintes à venir.

Dans ce cadre, l'IMVT effectue plusieurs entretiens avec les prestataires touristiques.

Profil

Baptiste Perritaz est le propriétaire de Bivouac dans les arbres à Villarimboud. En 2020, il a repris l'entreprise fondée et exploitée par son père, Frédéric depuis 2006.

Le site³⁰ comprend une structure d'accueil (bivouac dans les arbres, roulottes), un parcours pieds nus dans le jardin (Le Pied total) et une activité de modelage de terre d'argile (Château de terre) pour créer une œuvre éphémère, uniquement à l'aide des mains.

Depuis l'été 2020, il a repris la gestion d'un dortoir à Romont qui est dans le centre sportif.

C'est uniquement de l'hébergement de camps sportifs en collaboration avec la patinoire, le fitness ou le tennis.

La saison pour l'argile et le bivouac va du dernier week-end d'avril au premier week-end d'octobre. Et pour le Pied total, cela va de mi-mai à mi-septembre.

L'hébergement reste l'activité principale.

Hes-so
Haute Ecole Spécialisée

³⁰ https://bivouacdanslesarbres.ch/



La clientèle

Le type de clientèle varie selon la saison. En début de saison, donc, mai-juin, voire encore la première semaine de juillet, c'est beaucoup des écoles qui font des sorties de classe. Ils viennent autant pour dormir que pour faire des activités sur la journée.

Ensuite, en juillet août, c'est les grandes vacances, donc il y a un peu de tout le monde, même si c'est une majorité de familles. Il y a aussi des groupes d'amis, des enterrements de vie, des anniversaires.

Ensuite, pour la reprise, en septembre, c'est un petit peu plus des sorties d'entreprise, des teambuildings et aussi beaucoup d'anniversaires. Il y a aussi quelques sorties d'école.

Les clients viennent en majorité de la Suisse romande, même si avec le Covid, la part des Suisses allemands a augmenté. Il ne tient pas de statistiques. Le public genevois est très diversifié, avec des gens qui viennent du monde entier. Lorsqu'un article parait dans un journal suisse allemand, la proportion de clientèle suisse allemande augmente.

Il ne connaît pas les chiffres exacts du nombre de clients, mais pendant l'été 2021, cela a tourné autour des 800 personnes.

Mme Brown indique qu'il est le plus grand fournisseur de nuitée de la région.

M. Perritaz remarque qu'il n'y a pas beaucoup d'hébergement touristique dans la région, il y a quelques hôtels, mais ce n'est pas le même type de clientèle.

Mme Brown explique qu'une problématique de la région est la durée du séjour qui est très courte. Elle lui demande quelle est la durée de séjour dans ses bivouacs.

Une majorité de la clientèle est régionale et passe généralement le week-end, donc souvent une seule nuit. En effet pour les gens de la région, l'activité c'est de venir dormir dans un bivouac, « c'est une activité en soi ». Ils n'ont pas besoin de dormir là pour aller faire des activités dans le coin, donc pour eux, cela ne présente pas spécialement d'intérêt de faire plusieurs nuits.

Par contre, les Suisses allemands font plusieurs nuits parce qu'ils viennent de plus loin. Ils utilisent l'endroit comme un pied-à-terre ludique pour faire des activités dans la région.

Avec le COVID, en 2020 et 2021, il y a eu plus de séjours de 3-4 jours, parce que les gens avaient réservé des vacances à l'étranger et comme ils ne pouvaient plus partir, ils ont compensé leurs 2 semaines à l'étranger en faisant une petite semaine en Suisse. La durée des vacances en Suisse était moins longue, car le prix n'est pas le même.

Les cyclistes font partie de sa clientèle, mais c'est par période, et cela augmente, notamment avec les vélos électriques et les petites charrettes qui leur permettent d'avoir leurs affaires avec. Il n'a pas d'endroit spécifique pour charger les vélos, mais il met des prises à disposition.

Son site est répertorié sur la route du Cœur et certaines personnes s'arrêtent chez lui.

Les pèlerins qui font le chemin de Compostelle ne viennent pas chez lui pour deux raisons : le prix - la nuitée est à CHF 64, ce qui représente beaucoup pour leur budget - et la situation géographique - son site est entre Fribourg et Romont, entre 2 étapes, donc cela n'est pas intéressant pour eux de faire un jour une demi-étape et le lendemain, une étape et demie.





Offre d'hébergement

Mme Brown lui demande s'il estime qu'il y ait assez d'hébergements dans la région par rapport à la demande.

Lorsqu'il a trop de demandes, il cherche à les orienter dans la région, mais vu que son concept est unique, c'est parfois compliqué, car les clients qui viennent chez lui recherchent une activité bien spécifique, un hébergement insolite. Il pense plutôt que les autres hébergements et le sien sont complémentaires, chacun a son concept et ils peuvent se « partager » les clients.

Offre d'activités

Mme Brown lui demande s'il estime que l'offre d'activités proposées pour les touristes qui passent quelques jours dans la région est suffisante. Que font ses clients lorsqu'ils sont chez lui ?

Généralement, les clients font l'activité « le Pied total » et ensuite ils font des balades. C'est une clientèle orientée nature, ils viennent visiter des jardins et dormir dans les arbres au bord de la rivière.

Il manque peut-être des activités à faire avec les enfants, des ateliers, des activités manuelles comme le « Château de terre ». Ils aiment bien visiter les fermes didactiques où ils peuvent aller voir les animaux.

Ses clients ne vont généralement pas visiter les musées, car ils recherchent des activités extérieures. Par contre, le nouveau parcours extérieur autour des murailles a bien marché avec le dépliant de l'office du tourisme.

Ses clients ne vont pas non plus visiter la Fondation Marguerite Bays. C'est vraiment un public différent de celui qui est intéressé à la culture, aux vitraux à la religion. Ils se côtoient, mais font des activités distinctes.

Loisirs pour les habitants

Mme Brown lui demande son avis par rapport à l'offre de loisirs destinée à la population.

Il trouve que c'est compliqué de mettre en place des activités qui fonctionnent toute l'année. Par contre des offres ponctuelles, comme des événements, c'est plus intéressant. Il pense notamment à la braderie ou au carnaval ou il y a toujours beaucoup de monde. Cela serait bien qu'il y ait un peu plus d'événements de ce type, avec des thèmes.

Les activités organisées par les sociétés de jeunesse sont bien, il y a toujours quelque chose à faire, c'est des soirées avec des ambiances décontractées.

Pour le reste des activités, c'est sûr que Romont n'offre pas la diversité de Bulle ou de Fribourg avec les cinémas, les bowlings, les Laser games, par exemple.

Mme Brown lui explique que l'association Bike Trail a des projets de Bikepark et de Pumptracks.

Il trouve cela bien que l'on développe des activités pour les jeunes.

Collaborations

Il collabore surtout avec l'Office du tourisme. Vu qu'il y a peu de prestataires dans la région, il ne collabore pas avec d'autres prestataires.

Comme il a repris le dortoir en pleine période Covid, il n'a pas pu avoir beaucoup de camps, mais cela lui a permis de bien préparer les choses, de s'organiser et de ne pas débuter dans la hâte. Il a pris les choses positivement. Il a donc pu chercher des collaborations et il est en train de s'organiser avec l'Epicentre pour mettre en place des offres et créer un dynamisme autour du sport dans la ville de Romont.





Il aimerait aussi pouvoir proposer les activités du jardin ou du Pied Total à cette clientèle, mais il faudra organiser le déplacement à Villarimbourd.

Communication

Ce qui marche le mieux pour se faire connaître, c'est internet maintenant. Il est sur local.ch, sur des sites où il y a des hébergements insolites. Il fait aussi des flyers qui sont distribué en Suisse romande.

Paysage

Mme Brown lui demande s'il est d'accord avec l'affirmation que la qualité du paysage naturel et bâti joue un rôle dans l'attractivité de la région.

Il pense que c'est vrai, d'ailleurs il entend assez fréquemment au bivouac - avec tous les arbres qu'ils ont plantés, les jardins qu'ils ont aménagés - que les gens ont l'impression d'être en vacances, d'être dans un autre pays, d'avoir fait quelques kilomètres, mais d'avoir changé de monde.

Autorisation pour la mise en place du Bivouac

Mme Brown lui demande comment s'est déroulée la mise en place du bivouac.

En Suisse, c'est toujours difficile quand on veut faire quelque chose de nouveau. C'est son père qui a commencé, donc qui a dû faire toutes les autorisations, et cetera. Mais cela a pris beaucoup de temps, ça a été difficile.

En fait, personne ne veut dire non, mais personne ne veut vraiment dire oui parce qu'il manque toujours un petit quelque chose. Il y avait beaucoup de contraintes avec la sécurité, la proximité de la rivière et aussi les zones. La difficulté est qu'ils sont sur plusieurs zones : agricole, habitation, forêt, rivière et chacune des zones à des contraintes différentes.

Mobilité douce

M. Perritaz évoque le problème de l'accessibilité piétonne jusqu'à son site. Il a de plus en plus d'écoles qui viennent en train et c'est toujours un peu le souci de venir à pied. Le parcours depuis la gare de Chénens pour arriver au Bivouac prend environ 20 à 30 minutes et on doit longer la route cantonale sur une portion (environ 200m). Parfois cela stresse les maîtresses, parce que c'est leur responsabilité de marcher au bord de la route. Même s'il ne peut pas changer cela, car il a besoin de la route et cela lui amène ses clients, il trouve que cela serait bien d'avoir un chemin balisé et sécurisé à pied ou à vélo. Pour l'instant il tond les abords de la route et il met un petit panneau pour indiquer le chemin.

Cela serait bien de développer aussi des parcours de mobilité douce ou des points pour louer des vélos électriques comme à Fribourg. Il pense qu'avec le temps, cela pourrait fonctionner et inciter les gens à moins prendre la voiture.

Mme Brown lui parle des « essentiels » pour attirer la clientèle de marcheurs et cyclistes, soit des infrastructures, des pistes cyclables, des chemins balisés, des stations de chargement pour les vélos électriques, etc.

Elle évoque également le manque de chemins pédestres en boucle.

Il acquiesce et ajoute que la plupart des chemins sont des allers-retours. Il ajoute qu'il manque des offres pour les personnes à mobilité réduite. Il est en train de développer un petit parcours dans les jardins pour les personnes à mobilité réduits qui sera ouvert dès ce printemps. Cela va également varier la clientèle.





Mme Brown l'encourage à se lister sur les sites spécialisés pour les personnes en situation de handicap³¹.

Il ajoute que son activité « le Pied Total » est fréquentée par des personnes qui ont des problèmes au niveau des sens, parce qu'il y a un ressenti particulier avec les pieds nus sur la terre.

Pistes cyclables

Mme Brown évoque l'absence de pistes cyclables en Glâne, paradoxalement au fait qu'il y ait beaucoup de vélo.

M. Perritaz pense que cela serait bien d'avoir des pistes cyclables, mais cela n'est pas toujours évident d'avoir de la place pour tout le monde. Il n'est pas sûr que des bandes jaunes sur les routes suffisent. Il estime que dans une ville comme Genève, les habitants ont l'habitude de partager la route et cela fonctionne, mais il est sceptique pour une région plus rurale comme la Glâne. Il pense qu'il faudra un certain temps d'adaptation pour que les cyclistes soient bien acceptés sur la route et également pour que les cyclistes aient le bon comportement sur la route. Il ajoute que si on ne commence jamais, on ne le fait jamais.

Par contre, il ne comprend pas pourquoi les cyclistes (qui font du sport) roulent sur la route cantonale, alors qu'il existe de nombreuses alternatives, sur des petites routes moins fréquentées plus sures et pas dans les gaz d'échappement. Cela se justifie pour un cycliste qui se rend au travail et qui veut prendre le chemin le plus court.

Mme Brown parle de la piste cyclable entre Mézières et Vuisternens qui en fait est un chemin de débord pour les tracteurs.

Il ajoute que désormais les panneaux indiquent que c'est une piste autorisée aux tracteurs et aux vélos. Mais cela montre qu'il est possible de trouver des solutions et c'est un début.

Circulation au centre-ville de Romont

Mme Brown aborde la problématique de la vieille ville de Romont avec d'un côté des personnes qui souhaiteraient avoir une zone piétonne avec le nombre de places de place diminué et de l'autre, les personnes qui aimeraient garder les places de parcs pour accéder aux commerces.

M. Perritaz pense que c'est très compliqué de faire juste parce que la vieille ville de Romont est magnifique, cela serait bien que cela soit une zone piétonne. Cela faciliterait notamment l'organisation d'événement dans la vieille ville, sans devoir réfléchir chaque fois aux places de parc. De l'autre côté, il sait que l'humain est de nature « flemmarde » et que s'il ne peut pas s'arrêter devant un commerce et qu'il faut marcher quelques mètres, il ne le fera pas.

Il comprend aussi l'idée que si on crée une zone piétonne, cela va créer une activité en soi, se promener, faire ses achats en sécurité, boire un verre et cela va permettre aux clients de passer devant les vitrines et s'arrêter. Il pense que c'est une autre dynamique et c'est aussi une question d'habitude.

Vision stratégique

Mme Brown expose l'idée de vision qui résume le potentiel de la Glâne : un lieu d'étape de mobilité douce et de culture. Elle explique que le district n'a pas pour vocation d'être vraiment une destination touristique, mais



³¹ https://www.fribourgregion.ch/fr/fribourg/voyager-avec-un-handicap/ https://www.schweizmobil.ch/fr/suisse-a-pied/itineraires/chemins-sans-obstacles.htmlAussi https://www.proinfirmis.ch/fr/prestations/fribourg/suisse-accessible.html



par contre, il y a quand même passablement de monde qui passe à travers, donc il faut des infrastructures qui soient en place pour accueillir ces visiteurs de passage, comme des pistes cyclables, des endroits où se restaurer ou marcher en sécurité, etc.

Cela implique de mettre en valeur le paysage comme décor de vie, pas seulement pour les touristes, mais aussi pour les habitants. Il s'agit également de valoriser les points d'intérêts régionaux, le terroir.

Il pense que c'est quelque chose d'assez juste, que Romont ne va pas devenir d'un coup une mégapole du tourisme du jour au lendemain. Le paysage est magnifique, il y a des jolies collines, c'est vallonné, on voit d'un côté la plaine et de l'autre côté les Préalpes, donc c'est quand même un paysage qui est très varié. Il évoque également la ligne de train qui fait Zürich-Genève et qui s'arrête à Romont. Cela peut aussi amener pas mal de touristes.

Le mot de la fin

Mme Brown lui demande ce qu'il ferait avec une baguette magique, pour le futur touristique de la Glâne.

Comme cela fait que 2 ans qu'il a repris l'entreprise, qu'il est nouveau dans le tourisme (même si l'entreprise est implantée depuis longtemps), il pense qu'il n'a pas assez d'expérience pour pouvoir dire ce qu'il faut changer. Il préfère se faire un peu discret et observer. Il essaie déjà de bien mener son entreprise.

Il évoque le côté culturel de Romont à mettre en avant, mais aussi d'axer sur la nature.

Il pense qu'il y a quelque chose à faire avec la Glâne, avec la rivière en soi. Cela serait bien de la remettre à l'état sauvage et puis éventuellement de faire des chemins au bord de la rivière, parce qu'il n'y en a pas du tout en fait. Cela deviendrait une promenade, mais une promenade au bord d'une jolie rivière qui est sauvage, qui fait un petit peu des méandres, qui est habitée, car maintenant c'est un peu une ligne droite avec des champs et puis pas d'arbres.

Il pense que ça pourrait être un bon point de départ pour améliorer le paysage, car c'est quelque chose de très présent en Glâne, de très précieux.

Il parle de la rivière, du côté nord de Romont parce qu'elle passe devant chez lui. Il peut l'observer au fil du temps et il voit la quantité d'eau qui passe, les périodes où elle est sèche. Il a vu parfois du « petit-lait » passer dans la rivière, du purin. Même s'il ne sait pas qui est responsable, il trouve qu'il faut faire particulièrement attention à ne pas détériorer l'eau, la nature. Cette nature est la base du tourisme et il sait que l'on fait plus attention dans des endroits où il y a des touristes, donc c'est un vecteur de sensibilisation, il faut utiliser le tourisme pour préserver la nature.

Entretien fait par Teams le 19 janvier 2022 par MGB, retranscrit par MGB et soumis à linterviewé pour approbation.





Annexe 8 : Francine Giese et Adélaïde Oberson, Vitromusée Romont

26.01.2022



Photo: Entrée du Vitromusée. Source: https://vitromusee.ch/fr/actualites.html.

Introduction

Mme Brown rappelle que l'IMVT est partenaire du bureau Archam et Partenaires SA, mandatés par l'ABGM (Association à buts multiples des communes de la Glâne) en juillet 2021 pour la réalisation du plan directeur régional du district de la Glâne. À ce stade, un diagnostic est effectué afin de pouvoir ensuite définir une stratégie adéquate (selon les axes urbanisation / zones d'activités / tourisme / mobilité). Il s'agit de planifier le développement futur de la région en anticipant les besoins et contraintes à venir.

Dans ce cadre, l'IMVT effectue plusieurs entretiens avec les prestataires touristiques.

Profil

Francine Giese, historienne de l'art, est, depuis juin 2019 directrice du Vitromusée.

Adélaïde Oberson s'occupe du marketing et de la communication depuis juin 2021.

Le Vitromusée et le Vitrocentre sont deux institutions à part, mais elles sont liées par un pôle, celui des arts du verre. C'est un centre de compétences unique en Suisse et en Europe entièrement dédié aux arts du verre, mais dans le sens large du terme. Le Vitromusée Romont est soutenu par l'Office fédéral de la Culture (première subvention pour la période de 2018 à 2022 et nouvelle de 2023 à 2026). Cette subvention est importante, car elle représente une reconnaissance de leur travail.

Les collections

Cela a commencé avec un musée dédié aux vitraux - le « noyau » - avec un ancrage historique régional. Cet ancrage est important et il leur tient à cœur d'entretenir de bonnes relations dans la région et avec leurs partenaires régionaux.

Ensuite en 2006, la donation d'une importante collection de plus de 1000 œuvres de peinture sous verre a permis d'étendre l'offre. Aujourd'hui le musée compte plus de 2000 œuvres et cela représente une des plus grandes collections d'Europe.

En 2020, une troisième section dédiée aux objets en verre a été inaugurée, c'est-à-dire aux vases, verres, etc. Cela permet d'offrir toutes les facettes de cet art.





Offre de médiation

Une autre part importante du musée est la médiation. Dans ce cadre, des efforts ont été fournis pour offrir des formats novateurs.

Par exemple, avant la Covid, des Vitrobrunchs ont été mis en place avec les boulangers de Romont ou des Vitromatinées ont été organisées en collaboration avec le conservatoire de Fribourg. Dans ce cadre, le Musée collabore avec des partenaires régionaux ou cantonaux, ce qui permet des retombées pour toute la région et des synergies.

En 2021, le musée a également répondu à l'appel à projets de la Confédération et a soumis un projet numérique. Cela consiste à mettre en place de nouveaux formats de médiation numérique à travers les médias sociaux. Certains projets ont déjà débuté, comme une nouvelle application et de nouveaux formats dans l'idée d'avoir une approche participative des visiteurs. Cela s'adresse à un public diversifié : des familles, des amateurs d'Art ou encore les artistes eux-mêmes.

Par le biais du pôle du verre, le Vitromusée présente sa collection sur « Vitrosearch », une base de données développée et actualisée par le Vitrocentre. La collection de Vitrosearch est en cours de mis en ligne sur la plateforme « Museums Online » ce qui permettra encore d'étendre la visibilité du musée. Dans le cadre du projet de transformation digitale, il est également prévu de mettre toute la collection permanente sur Vitrosearch.

Dans le cadre du renouvellement de l'exposition permanente, l'idée est de tout mettre en ligne.

En parallèle, dans le musée, depuis 2020, les visiteurs peuvent prendre une Vitrotablette et consulter les photos des œuvres avec des informations supplémentaires en 4 langues. Désormais, elles aimeraient mettre ces tablettes dans toutes les salles, ce qui permettrait d'avoir plus d'informations et de pouvoir changer l'exposition sans refaire tous les panneaux. Ces panneaux traditionnels sont tout de même conservés, car certaines personnes n'ont pas envie ou ne savent pas utiliser les tablettes. Les visiteurs ont donc le choix.

Mme Brown demande si les vitraux de la région (qui sont dans les Églises de la région et qui ne sont pas exposés dans le musée) sont aussi accessibles sur ces tablettes.

À l'entrée du musée, il y a une station avec les tablettes et on peut accéder à Vitrosearch et consulter tous les vitraux de la base de données.

Il y a également la Visite virtuelle (disponible online) qui permet de voyager à travers les salles.

Il y a aussi une nouvelle exposition qui expose les dessins préparatoires des artistes dont l'œuvre originale (le vitrail) est dans une Église. Les visiteurs peuvent scanner un QR code qui relie l'œuvre papier de l'expo directement à la notice de l'œuvre originale dans Vitrosearch.

Pour ces travaux de digitalisation, ils n'ont donc pas eu besoin d'avoir recours à des compétences extérieures, mais par contre pour l'application (lancée en 2021) ils ont collaboré avec l'ETH Game Technology Center. Ils ont développé l'application et la collaboration est continue. Dans l'application, il y a beaucoup d'informations, des films, des animations (avec de la réalité augmentée), mais cela n'est pas un guide audio ni un jeu.

La numérisation prend du temps et du flair pour savoir ce que l'on montre, ce qui va marcher. Par exemple, pour la collection dans le musée virtuel, comment est-ce que vous vous y êtes pris ?

Pour le musée virtuel, les conservatrices vont choisir 25 œuvres, mais sur Vitrosearch, qui existe déjà depuis 2017, et qui partage tout le « know how » du Vitrocentre, il y a les collections du Vitromusée. Les œuvres avec





des informations sur l'iconographie, sur la technique, et cetera peuvent être consultées avant ou après la visite. Cela permet d'étendre la durée.

Dans la nouvelle période de subventionnement de l'OFS, elles aimeraient mettre en place une visite spécifique pour les malvoyants. Parce que, les vitraux, c'est aussi quelque chose qu'on peut toucher, il y a aussi un côté tactile qui est très intéressant. Pour cela, elles vont travailler avec des spécialistes qui les conseillent.

Et puis pour cette année, dans le cadre du Festival « Culture & École »³² du canton de Fribourg qui se déroule sur une semaine, elles souhaitent proposer des activités pour des personnes malentendantes. La thématique porte sur le bilinguisme et en collaboration avec des spécialistes, elles vont mettre en place une activité avec la langue des signes.

Mme Brown demande s'ils sont labellisés par Pro Infirmis avec le label « Culture Inclusive ».

Elles se sont approchées de Pro Infirmis, mais avec le Covid cela a été retardé. Elles avaient prévu des ateliers créatifs pour enfants atteints des troubles de l'autisme avec la collaboration de la Nathalie Stiftung, une fondation spécialisée.

Elles mettent vraiment le focus sur les enfants, qui sont fascinés par la lumière. Outre les ateliers créatifs où les enfants peuvent créer leurs propres œuvres et qui ont beaucoup de succès, des circuits adaptés lors des expositions temporaires sont organisés avec des énigmes par exemple.

Mais tout le secteur « groupe » a été vraiment freiné, voire arrêté.

Il y a aussi une offre pour les entreprises, la Vitrodécouverte qui consiste en une visite guidée avec démonstration dans l'atelier du musée avec des artistes (par exemple avec Thomas Blank, un artiste suisse qui souffle le verre). Cela donne une visite plus participative où vraiment les visiteurs peuvent toucher le verre et puis ensuite ils ont la possibilité d'avoir un apéritif.

Il y a également la Vitrorencontre, qui n'a pas encore eu lieu à cause de COVID et qui s'adresse au public résident portugais — très nombreux dans la région — avec une visite guidée pour les familles, intergénérationnelle et accompagnée par une médiatrice culturelle bilingue. L'idée est d'expliquer la culture suisse à travers les vitraux, une sorte d'intégration à travers les œuvres d'art.

Mme Giese souligne qu'elle n'a pas vraiment pu apprécier le musée en temps normal puisque le Covid est arrivé 6 mois après qu'elle débute à son poste. Mais cela a permis de développer d'autres offres, d'être créatifs, notamment à travers les canaux virtuels.

Il y avait aussi l'idée de faire des portes ouvertes pour faire découvrir le musée aux Glânois, mais cela a été annulé avec le Covid.

Communication

Une newsletter mensuelle en trois langues est envoyée à tous les membres de la base de données (plus de 2000 personnes). Celle-ci contient les différents événements du mois, les nouvelles expositions et les nouveautés.

³² Culture & École est le programme de sensibilisation et d'accès à la culture pour les élèves de la scolarité obligatoire du canton de Fribourg. Le programme peut attribuer des soutiens aux opératrices et opérateurs culturels professionnels (institution culturelle, salle, musée, compagnie, association, groupe, artiste, etc.) qui proposent des offres "jeune public" avec un projet de médiation. (Source : https://www.fr.ch/culture-et-tourisme/vie-culturelle-et-tourisme/culture-ecole)





Il y a également les réseaux sociaux (Facebook et Instagram) qui permettent d'interagir avec un public différent, peut-être plus jeune.

Le musée a également sa chaîne YouTube avec la diffusion de courts entretiens donnés par des collaborateurs du musée qui expliquent une œuvre en particulier. Ces vidéos sont accessibles hors du musée et elles pourraient aiguiser la curiosité des Youtubers qui pourraient ensuite venir au musée.

Toutes ces activités et offres permettent une balance entre l'historique et les nouvelles tendances. Elles essaient d'un côté d'attirer le public local à travers les collaborations avec les partenaires locaux (le conservatoire, les boulangers, etc.) et de l'autre, le public national ou international au travers des outils numériques.

Les collaborations

En plus des différentes collaborations avec les partenaires régionaux (artisans locaux, Conservatoire, Office du tourisme), le musée collabore avec beaucoup d'autres partenaires.

Le musée collabore étroitement avec l'Association suisse des peintres verriers, ce qui permet d'offrir des démonstrations, où le public découvre comment sont faits les vitraux, comment le verre est soufflé, etc. Il y a certains peintres verriers dans le canton de Fribourg et le Vitromusée essaie d'offrir des événements et des expositions pour soutenir ces artistes.

L'engagement pour l'Art contemporain - l'art du verre - se manifeste également au travers de l'organisation d'expositions de peintures sous verre dans lesquelles les artistes contemporains sont invités pour montrer au public que cet art du verre a certes une importante histoire, mais également un futur très prometteur. C'est un art actuel qui a sa place dans la scène d'art contemporain.

Le musée collabore également avec le Vitrofestival qui a lieu tous les deux ans (prochaine édition en 2022). C'est un événement d'une certaine ampleur (sur un week-end) qui permet une rencontre entre les artistes, les amateurs d'art, les marchands d'art (avec un marché) et le public. C'est un événement important et cela permet au musée de « sortir de ses murs », de montrer ce que le musée fait à l'extérieur.

Un autre point important est lié au fait que le musée se situe dans le château de Romont. Ainsi depuis 2019, le musée est membre de l'association des Châteaux Suisses. Cela donne une visibilité accrue (notamment avec la newsletter des Châteaux suisses) et cela permet de toucher un public qui n'est pas directement intéressé par le verre. De plus l'association des Châteaux Suisses est souvent promue par des actions de partenaires importants comme la Raiffeisen ou la Migros.

Il y a également un partenariat avec L'Association Léman sans frontière - qui regroupe des attractions touristiques des régions autour du Léman - ce qui donne une visibilité du musée en France.

En 2022, le musée va faire partie d'une initiative internationale « Museum with No Frontiers » dans laquelle tous les grands musées sont représentés (musée virtuel). À l'occasion de l'année du verre des Nations Unies (2022), c'est le Vitromusée qui va représenter la Suisse dans la thématique « Discover Glass Art ». Certaines œuvres du musée vont être présentées, donnant une visibilité accrue.

Mme Brown demande comment se passe la collaboration entre les différents acteurs touristiques.

Il est important de construire un écosystème d'offres et d'acteurs et de travailler ensemble, de créer des connexions. L'office du tourisme avait prévu des rencontres, mais avec le Covid, tout a été annulé.





Collaborations possibles

Il y aurait des partenariats à faire avec les transports fribourgeois, les CFF, mais c'est une question de prix. Alors pour le musée, et certainement pour d'autres institutions fribourgeoises qui sont un peu décentralisées, un soutien de Fribourg tourisme pour trouver des collaborations avec les transports serait un plus. Cela pourrait prendre la forme par exemple, de publicités dans les trains ou de billets combinant transport et entrée du musée (cf. à Bâle).

Il est aussi prévu dans la nouvelle période de soutien de l'OFC d'installer des panneaux destinés aux cyclistes, car il y en a beaucoup en Glâne. L'expérience a déjà été menée par le Vitrocentre en Thurgovie avec des panneaux sur les chemins de randonnée d'église en église.

Cela serait intéressant de faire des parcours qui comprendraient le Vitromusée, les églises, le musée du papier peint par exemple. Elle aimerait prendre contact avec Fribourg Tourisme pour en discuter.

Elles imaginent aussi des tours comprenant la visite des musées, les autres attractions une nuitée à l'hôtel et un repas au restaurant, voire même sur deux jours. La Suisse reste attractive pour les Suisses, donc elle aimerait approfondir cela.

M. Brown recommande de contacter l'office du tourisme et de voir ce qui est possible, notamment de montrer l'intérêt du musée d'être partie prenante des parcours de mobilité.

Mme Brown encourage également le musée à contacter M. Conus, président de la Fondation Marguerite Bays, pour voir comment il est possible de travailler ensemble, et trouver des synergies pour accueillir le public « religieux ».

En effet au musée ils ont des pèlerins qui font St-Jacques de Compostelle et aussi des groupes d'enfants de catéchisme. Elles se rendent compte de l'importance des vitraux dans ce segment de tourisme religieux et elles pensent qu'il y a du potentiel.

Mme Brown recommande également au musée de s'intéresser au projet de la maison du Jambon à Romont (qui va mettre en avant les produits du terroir et en particulier le jambon AOP) et d'y mettre une vitrine du musée.

Accessibilité du public local à l'offre culturelle

Selon Éliane Celeschi, le public local a de la peine à venir visiter le musée, qu'en pensez-vous ? Est-ce que l'offre est trop « élitiste », réservée aux initiés ?

Avant sa venue (sa prise de poste de directrice), la réputation du musée allait un peu dans ce sens, une offre pour les spécialistes. Il y avait très peu d'informations. Depuis, elle essaie d'inciter les résident·e·s à venir au musée, à montrer que l'offre est accessible, notamment avant une diversité de format. Par exemple lors des Vitromatinées, des parents qui amènent leurs enfants pour l'événement lui disent : « Comme c'est magnifique, je n'étais jamais venu ici avant. » Donc c'est une autre manière de les attirer, au travers de leurs enfants.

L'aménagement de l'entrée du musée a été travaillé dans ce sens. Une section est dédiée à expliquer l'« ancrage » du musée dans la région, à montrer que le musée n'est pas là par hasard, mais c'est vraiment la région où l'art du vitrail a repris toute son ampleur au 20e siècle.

Il y a 2 choses qui sont difficiles pour eux.





- 1) Changer l'idée qu'ont les locaux de l'offre du musée réservée aux spécialistes ;
- 2) Attirer le public. En effet une fois qu'ils sont là, les visiteurs sont conquis et fascinés par le Vitromusée et la ville, ce n'est donc pas l'offre qui doit être améliorée, mais son accessibilité.

Circulation dans le centre-ville de Romont

Mme Brown demande ce qu'elles pensent des voitures parquées sur leur pas de porte.

D'un côté, il est clair que du point de vue touristique, il y a trop de voitures parquées dans le centre-ville. Du coup la Collégiale est totalement « entourée par les voitures parquées », c'est dommage.

Par contre si on réduit le nombre de places, il faut mettre un accès en bus et un arrêt devant le Château, car pour l'instant, il n'y en a pas. Le bus fait tout le tour de la ville, mais ne s'arrête pas devant le château!

Par contre, Romont est bien desservi en train avec des arrivées régulières, mais de la gare jusqu'en ville, c'est compliqué, notamment pour les personnes âgées parce que c'est très raide.

Elle a l'impression qu'un mini bus qui ferait un parcours direct « gare – vieille ville » serait bien avec des cadences plus régulières (adaptées aux horaires des trains, par exemple). Cela serait bien pour le musée.

Elle trouve également qu'il faudrait mettre plus de bancs dans la vieille ville (même s'il y en a dans le parc autour de la tour). Beaucoup de gens viennent dans la Cour du Château pour pique-niquer, mais cela serait aussi bien de faire quelque chose dehors, là où on a la vue sur les montagnes.

Vision stratégique

Mme Brown expose la vision stratégique qui résume le potentiel de la Glâne, une région d'étape culturelle et carrefour des mobilités douces, notamment en lien avec le chemin de Compostelle et la route du Cœur.

Elle acquiesce au fait que la région est plutôt visitée par des excursionnistes et que Romont n'est pas une destination touristique en soi.

Entretien fait par Zoom le 26 janvier 2022 par MGB, retranscrit par MGB et soumis aux interviewées pour approbation.





Annexe 9 : Frédéric Waeber, Hôtel La Belle Croix

21 janvier 2022



Photo du restaurant. Source: https://www.hotel-labellecroix.ch/fr/restaurants-and-bars

Introduction

Mme Brown rappelle que l'IMVT est partenaire du bureau Archam et Partenaires SA, mandatés par l'ABGM (Association à buts multiples des communes de la Glâne) en juillet 2021 pour la réalisation du plan directeur régional du district de la Glâne. À ce stade, un diagnostic est effectué afin de pouvoir ensuite définir une stratégie adéquate (selon les axes urbanisation / zones d'activités / tourisme / mobilité). Il s'agit de planifier le développement futur de la région en anticipant les besoins et contraintes à venir.

Dans ce cadre, l'IMVT effectue plusieurs entretiens avec les prestataires touristiques.

Profil

Mme Brown relate ce qu'elle a trouvé sur internet : La Belle Croix comprend un hôtel (18 chambres), un restaurant, une brasserie - bar, une salle de conférence, une terrasse et un espace détente.

Ils sont deux associés. Son associé est propriétaire de la Belle Croix. C'est un monument historique protégé qui a été rénové pendant 3 ans. Cela a toujours été une institution.

Ils ont ouvert en août 2019 avec la Covid en mars 2020. C'est une situation extrêmement difficile.

Si dans les régions touristiques, l'hôtellerie et la restauration ont réussi à s'en sortir, c'est un peu plus compliqué à Romont.

Clientèle

Dans leur cas, ils ont observé une certaine saisonnalité (avec le peu de recul qu'ils ont). Cela marche bien au printemps et l'été, en relation avec les cyclistes et les marcheurs. Il y a passablement de Suisses allemands.

Approximativement en automne et en hiver, il y a 2% de touristes et au printemps et en été, pour l'hôtel, il y a 80% de touristes et pour le restaurant 40% touristes.

Romont est sur le chemin de Compostelle, mais les pèlerins ne viennent pas vraiment dans son hôtel, ils ont un budget assez serré. Par contre il a beaucoup de cyclistes qui font la route du Cœur ou un itinéraire de Suisse Mobile. Certains font un itinéraire avec une agence et font suivre leurs bagages d'hôtel en hôtel.





L'hôtel est aménagé pour accueillir cette clientèle : ils ont des places de parc devant l'hôtel et sous un préau protégé ; ils mettent des prises à disposition pour charger les vélos et des pompes pour gonfler les pneus.

Ils ne sont pas labellisés Bike hôtel³³, mais M. Waeber va regarder avec Suisse Tourisme si cela vaudrait la peine d'être répertorié.

En automne et en hiver, c'est la clientèle d'affaires qui fait tourner l'hôtel et une partie du restaurant, car les clients mangent au restaurant (notamment parce que l'offre en restaurants à Romont est très maigre). Mais avec la Covid, cette clientèle est au point mort (notamment avec le télétravail et les déplacements professionnels qui ne se font plus).

Pour le restaurant, même si le mois de janvier est un mois calme, les diverses fermetures, les restrictions, le pass sanitaire ont pesé lourds sur la clientèle, même locale.

Pour la période des fêtes, il y a également eu beaucoup d'annulations de soirées d'entreprise.

Ils ont beaucoup perdu à midi. Les gens ont pris l'habitude de commander, mais il trouve que le modèle d'affaire de Uber est douteux avec des livreurs qui sont mal payés et qui doivent souvent livrer dans des conditions difficiles. Il se rend compte qu'ils doivent également s'adapter au marché, mais le constat est que « le cake devient de plus en plus petit ».

Depuis 3 mois, il y une nouvelle brigade dans le restaurant, avec un jeune chef qui vient du Cheval Blanc à Bâle (Hôtel des Trois Rois, côté 19 au Gault et Millau et 3 au Michelin).

Ils veulent faire une bonne cuisine, mais ils veulent d'une certaine manière rester accessibles, populaires.

Ils ont une des plus belles terrasses de la Glâne avec des marronniers de 150 ans.

Œil critique sur Romont

M. Waeber souhaite faire une critique constructive, il trouve qu'il y a vraiment du potentiel, mais que celui-ci n'est pas suffisamment exploité.

Il est de Fribourg ou il a grandi, puis il a habité à Genève et en Asie et désormais il habite à Bulle. Il a donc un regard « extérieur ».

Lorsqu'il arrive le soir à Romont, il estime que les remparts, l'abbatiale, la tour et le château ne sont pas assez mis en valeur. Pourtant c'est tellement beau. Il pense qu'il faut travailler l'éclairage. C'est un constat partagé avec certains de ses amis qui sont venus lui rendre visite et qui admire le lieu, mais le trouve peu valorisé.

Il trouve que le potentiel du passage des trains devrait également être pris en compte. Il y a de nombreux trains qui passent par Romont avec la ligne directe entre Genève et Zürich et les passagers devraient pouvoir admirer les éléments historiques le soir.

Cela serait aussi bien de mettre le côté médiéval plus en avant, avec des événements et des journées ou semaines thématiques où les restaurants pourraient jouer le jeu avec des menus spéciaux, style Château par exemple. Il faut jouer sur ces atouts.

Mme Brown aborde l'aménagement et l'esthétisme de Romont, notamment le grand nombre de parkings.



³³ Cf: https://www.myswitzerland.com/fr-ch/hebergement/hotels/swiss-bike-hotels/



Au niveau de l'urbanisme, sans faire de l'écologie, il faut mettre en valeur les bâtiments historiques et la rue qui laisse à désirer. On pourrait augmenter l'éclairage et il y a effectivement beaucoup de places de parc dans cette vieille ville. Il remarque que la dynamique est en train de descendre (du haut au bas de la ville) : il y a la nouvelle gare, la Raiffeisen et la Mobilière qui s'installent, des nouveaux locaux commerciaux et des locatifs.

Il donne l'exemple des mardis soirs ou son restaurant est fermé et qu'il doit envoyer ses clients de l'hôtel dans la Grand-Rue à pied. Il ne la trouve vraiment pas sexy.

Un fait singulier : lors de la réouverture, les autorités ne voulaient pas donner le feu vert, car selon les règles datant de 1960, ils étaient censés avoir 32 places de parcs (en lien avec le nombre de chambres et de couverts), mais il leur en manquait 5. Il comprend bien entendu qu'ils doivent respecter les normes, mais il trouve que vu l'investissement qu'avait fait son associé, les autorités auraient pu les soutenir que de leur mettre des « bâtons dans les roues ». Cela n'a pas de sens alors que l'on prône la mobilité douce et que l'on souhaite développer l'offre.

Vision

Mme Brown expose l'idée de vision qui résume le potentiel de la Glâne : un lieu d'étape de mobilité douce et de culture.

Il est totalement d'accord, le cadre (esthétisme et urbanisme) et la culture doivent être mis en avant. Il cite le fait qu'il y a par ailleurs deux musées nationaux en Glâne.

Collaboration

Son associé fait partie du comité de l'Office du tourisme et il trouve que les priorités sont parfois mal placées. Ainsi il trouve qu'il y a trop d'importance donnée récemment au développement du système de gestion informatique pour les statistiques avec une sorte de « compétition » avec les autres offices pour savoir qui possède le meilleur système.

Il trouve qu'il y a peu de collaboration avec l'office du tourisme. Il se souvient d'un bon de réduction pour le restaurant remis aux visiteurs de l'Escape Room. Par ailleurs, il est conscient que l'Office du tourisme a un petit budget et que les employés travaillent avec enthousiasme.

La coordination avec les autres prestataires est parfois compliquée. En exemple, il évoque l'organisation d'un week-end Romont'ique qui combinait une nuit à l'hôtel, un menu dégustation et une visite au Vitromusée. Cela avait été long pour obtenir des prix forfaitaires de la part du Musée.

Il a eu récemment un client qui venait de Moudon et qui venait pour la première fois. Il était ravi du cadre et du repas. Cela pointe qu'ils doivent mieux se faire connaître, mais cela doit être un élan collectif.

Il n'est pas de Romont, mais il pense que les changements passent par la politique, notamment dans une petite région où tout le monde se connait. Il voit du positif dans le développement de la nouvelle gare, un nouvel élan.

Les pistes cyclables

Mme Brown constate la grande dépendance à la voiture comme moyen de déplacement en Glâne et le manque d'infrastructures qui favorisent la mobilité douce.

Il confirme et relate qu'il est venu une fois de Bulle à Romont en vélo et qu'il n'y a en effet aucune piste cyclable. C'est un problème pour les familles.





Il voit l'été les touristes qui se déplacent en vélo avec des charrettes pour leurs enfants. Certains vont jusqu'à Bulle et il a peur pour eux sur la route cantonale. Il se rend compte que la Suisse romande en général est faible sur ce point par rapport à la Suisse allemande.

Les animations en Glâne

Mme Brown demande ce que font ses clients et s'il trouve qu'il y a une offre adéquate.

Les locaux viennent chez eux pour manger. Au restaurant, ils avaient prévu une offre dynamique, des soirées thématiques, l'organisation de concerts. Il se rappelle d'une soirée folklorique avant Covid où sa terrasse était pleine. Mais il avoue que la période a été éprouvante avec beaucoup de soirées annulées, un restaurant vide à midi, des remises en question....

En ce qui concerne les activités dans la région pour les touristes, à part le Musée du vitrail, et l'Escape Room, il ne sait pas trop. Sa clientèle reste généralement une nuit et repart, donc c'est vraiment une étape.

Il cite encore la magnifique salle de Bicubic et la piscine.

Il fait une parenthèse en citant un hébergement insolite « Dormir ailleurs », un site où l'on dort dans une tente-cabane en pleine nature qui se trouve à peine à 10 minutes de Romont, mais dont il n'avait même pas connaissance.

Il aborde le potentiel d'une politique de domiciliation pour attirer les habitants de la Riviera, ou le terrain et la vie sont chers. Dans ce cadre, il trouve que le syndic est dynamique.

Il cite Bulle qu'il trouve dynamique et qui foisonne de restaurants. Il trouve que la différence est frappante alors que les deux villes sont proches.

Mot de la fin

« Désormais la question est de savoir si les gens vont reprendre leur ancienne habitude, avec les apéros entre amis à la maison, les commandes de repas sur internet, la crainte... »

Entretien fait par téléphone le 21 janvier 2022 par MGB, retranscrit par MGB et soumis à l'interviewé pour approbation.



Annexe 2 Propositions d'adaptations du territoire d'urbanisation

Association Glâne Région Plan directeur régional - annexe

Annexe
Propositions d'adaptations du territoire d'urbanisation - Bilan des adaptations

Commune	Ajout	Suppression				
Commune	Туре	Surface (m2)	Priorité	Туре	Surface (m2)	Priorité
Billens-Hennens	•		2	-		
Chapelle	-			Extension du TU non souhaitée	771	4
Châtonnaye	Extension du TU pour ZIG	2 768	4	Extension du TU non souhaitée	25 191	4
Ecublens	Extension du TU pour ZIG	432	4			
Massonnens	Extension du TU pour comblement brêche	3 819	4	Extension du TU non souhaitée	10 246	4
Mézières	Extension du TU	1 170	4	Extension du TU non souhaitée	12 152	4
	Extension du TU pour ZACT régionale	10 211	2			
Romont	Extension du TU pour ZACT régionale					
	Extension du TU	64 905	2	Dázanaga	28 563	2
	Extension du TU	4 554	2	Dézonage		
	Extension du TU pour secteur stratégique	9 131	2			
	Extension du TU	4 692	2			
Rue	Extension du TU	13 613	4	Extension du TU non souhaitée	17 370	4
Nue				Dézonage	1 490	4
Siviriez	Extension du TU pour ZIG	1 126	4	Extension du TU non souhaitée	56 261	4
OIVIII62	Extension du TU pour ZIG	2 494	4			
Torny	-			Extension du TU non souhaitée	13 637	4
	Extension du TU	306	3		6 812	3
Ursy	Extension du TU pour ZIG	16 875	3	Extension du TU non souhaitée		
	Extension du TU	996	3			
Villaz	Extension du TU	1 332	3	Extension du TU non souhaitée	5 592	3
	Extension du TU pour ZIG	12 826	3	Extension au 10 non sounaite	0 002	l °
v iliaz	Extension du TU pour ZACT cantonale	83 113	3	Dézonage	6 294	3
	Extension du TU pour ZACT régionale	3 076	3			
Villorsonnens	-			Extension du TU non souhaitée	91 542	4
Vuisternens-dvt-Romont	Extension du TU	1 456	4	Extension du TU non souhaitée	28 608	4
v diaterrieria-dvt-rtorriorit	Extension du TU	2 646	4	LATORISION OF TO HOM SOUNDINGE		

Association Glâne Région
Plan directeur régional - annexe

Annexe Propositions d'adaptations du territoire d'urbanisation - Détails des ajouts

N°	Commune	Localité	Surface (m2)	Priorité	Desserte TP*	300m noyau urban.	Continuité ZAB/TU	Secteurs protection	Commentaire
1	Billens-Hennens	Billens	3 775	2	E	oui	oui	non	Comblement de brèche
2	Châtonnaye	Châtonnaye	2 768	4	С	oui	oui	non	
3	Ecublens	Ecublens	432	4	С	oui	oui	non	
4	Massonnens	Massonnens	3 819	4	Е	oui	oui	non	Comblement de brèche
5	Mézières	Mézières	1 170	4	С	oui	oui	non	
6	Romont	Romont	10 211	2	Е	oui	oui	non	Mise en conformité du terrain
7	Romont	Romont	25 940	2	D	oui	oui	non	Extension ZACT régionale prioritaire
8	Romont	Romont	64 905	2	D	oui	oui	non	
9	Romont	Romont	4 554	2	D/E	oui	oui	non	
10	Romont	Romont	9 131	2	D/E	oui	oui	non	Extension du secteur stratégique
11	Romont	Romont	4 692	2	С	oui	oui	non	
12	Rue	Rue	13 613	4	D	oui	oui	non	
13	Siviriez	Siviriez	1 126	4	С	oui	oui	non	
14	Siviriez	Siviriez	2 494	4	E	oui	oui	non	Extension de la ZIG pour la déchetterie
15	Ursy	Ursy	306	3	С	oui	oui	non	
16	Ursy	Ursy	16 875	3	D/E	oui	oui	non	Future salle de spectacle prévue
17	Ursy	Vauderens	996	4	D	oui	oui	non	
18	Villaz	Lussy	1 332	4	D	oui	oui	non	
19	Villaz	Villaz-Saint-Pierre	12 826	3	C/D	oui	oui	non	
20	Villaz	Villaz-Saint-Pierre	83 113	3	D	oui	oui	non	Extension de la ZACT cantonale
21	Villaz	Villaz-Saint-Pierre	3 076	3	D	oui	oui	non	Extension de la ZACT régionale prioritaire
22	Vuisternens-dvt-Romont	Vuisternens-dvt-Romont	1 456	4	С	oui	oui	non	
23	Vuisternens-dvt-Romont	Vuisternens-dvt-Romont	2 646	4	D	oui	oui	non	

^{*} Les ajouts qui ne respectent par le critère de la desserte TP sont justifiés dans le chapitre 2.2.1 du rapport.

